

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIV

MONTREAL, VENDREDI 1ER JUIN, 1894

N° 14

Sir Wm. Cornelius Van Horne

La carrière si bien remplie de M. Wm. Cornelius Van Horne lui a valu, à l'occasion de l'anniversaire de la Reine, une distinction que tous attendaient.

A cette occasion, nous croyons être agréables à nos lecteurs en retraçant à grands traits, d'après "Les Hommes du Jour," la vie de travail du génial Président de la Compagnie du Pacifique Canadien :

Né à Joliet, ville de l'état de l'Illinois, qui est située à quarante milles au sud-ouest de Chicago et porte le nom d'un explorateur et commerçant français, qui a encore laissé son souvenir à une partie de la province de Québec, M. Van Horne offre, comme étude biographique, la carrière la plus intéressante qui se puisse placer entre les mains d'un jeune homme ambitieux.

Il vit le jour le 3 février, 1843, et se trouve, par conséquent, à l'heure présente, à l'apogée de ses capacités physiques et mentales. Enfant du peuple, je puis dire, le jeune Van Horne avait peu d'avantages à sa disposition pour débiter dans la vie. Ses parents n'ayant pas été comblés des dons de la fortune, il dut, de bonne heure, unir ses efforts aux leurs pour gagner son pain. Le commencement de sa carrière offre une grande analogie avec celle de feu Thomas J. Potter, vice-président du chemin de fer de l'Union du Pacifique, qui débuta dans la vie dans d'aussi modestes conditions. C'est cependant un fait d'une signification singulièrement remarquable, que presque tous ceux qui se sont rendus fameux dans le grand monde des chemins de fer sont sortis du peuple, comme pour se distinguer de ceux qui possédaient les avantages de la fortune et puiser dans cette défaveur du sort l'énergie nécessaire pour leur faire gravir les plus hauts échelons de la fortune.

Enfant, il se montra remarquablement intelligent et habile et possédait des manières engageantes.

A l'âge où la plupart des jeunes gens luttent contre les mystères de l'arith-

métique, il commençait sa carrière dans les chemins de fer au bas de l'échelle, comme garçon de bureau à la gare de sa ville natale. Là, son esprit éveillé et son empressement à se rendre utile attirèrent l'attention de ses supérieurs, tandis qu'il acquérait une connaissance de l'électricité qu'il semble avoir appliquée à des usages aussi amusants que pratiques. A l'âge de treize ans, il était attaché au service du chemin de fer de

splendide organisation intellectuelle qui fait le génie, ses succès sont assurés.

De l'Illinois Central, il passa au service du Michigan Central, où il obtint un avancement rapide d'un poste de confiance et de responsabilité à un autre jusqu'à ce qu'il eût joint le chemin de Chicago et Alton, sur lequel il exerça successivement les positions d'expéditeur des trains, de surintendant du télégraphe et de surintendant de division.

Quiconque s'y connaît en matière de chemin de fer sait tout le sérieux et la grande responsabilité qui s'attachent à ces positions. Mais M. Van Horne s'en acquitta si bien que, en 1872, on lui offrait et il acceptait la situation de surintendant général du chemin de fer "Saint-Louis, Kansas City and Northern." Deux ans plus tard, en 1874, il devenait gérant général du chemin de fer Minnesota sud. Il y déploya une telle habileté, qu'il était bientôt élu président de la compagnie. En 1878, il retournait au chemin de Chicago et Alton et acceptait la position de surintendant-gérant du chemin, tout en gardant la présidence de celui du Minnesota sud.

Deux ans plus tard, il était appelé au poste de gérant général du chemin de fer de Saint-Paul, l'une des voies les plus considérables des Etats-Unis : elle compte plus de cinq mille milles de parcours dans l'Iowa, le Wisconsin, le Dakota, le Missouri, et cent seize milles dans l'Illinois, à l'ouest, de Chicago au Mississippi, et au nord jusque dans le Wisconsin. Il commençait à remplir les onéreuses fonctions de cette importante position le 1er janvier, 1880. Il devait cepen-

dant la quitter l'année suivante, alors qu'il fut choisi par les directeurs de la compagnie du Pacifique Canadien pour prendre le contrôle de ce qui n'était alors qu'un projet, mais qui est devenu, depuis, la plus grande organisation de voie ferrée qui soit sur terre.

Dans l'automne de 1881, M. Van Horne arrivait à Winnipeg pour y assumer ses nouveaux devoirs avec un traitement égal à celui du président des Etats-Unis, c'est-à-dire de \$50,000 par année. Le *Railway Journal*, publié par M. Mott, aujourd'hui bibliothécaire à l'université



M. Wm. CORNELIUS VAN HORNE.

l'Illinois Central.

Il n'y a pas de position dans la vie où l'esprit d'un jeune homme s'aiguise mieux qu'à une gare de chemin de fer. L'activité physique et mentale la plus accrée et la plus alerte y est requise à tout moment; tandis que le contact immédiat avec toutes sortes de caractères est, en lui-même, un enseignement des choses du monde, des faibles de l'humanité, de la nécessité du contrôle sur soi-même et de la décision de caractère. Aussi, quand un jeune homme possède, comme M. Van Horne, cette

McGill, disait, en annonçant sa nomination : " Quoique M. Van Horne soit un homme relativement jeune, il a acquis une grande expérience et les connaissances les plus variées en fait de chemins de fer. Les hommes de chemins de fer le reconnaissent pour un homme d'une volonté et d'une intelligence puissante, avec, en sus, une maîtrise absolue des détails de chemins de fer, qui le rend éminemment propre à la plus grande sphère de travail qu'il a été appelé à occuper."

L'énergie indomptable du nouveau gérant s'infusa bientôt dans chaque département du service de la compagnie. Il se mit bientôt au fait des plans et des ressources de la compagnie et donna la meilleure preuve de sa haute valeur par le choix qu'il sut faire de ses lieutenants. Il semblait avoir la perception intuitive des qualifications d'un homme, et, comme les grands commandants, il pouvait placer chacun dans la position qu'il devait le mieux remplir. Ensuite il tourna son attention sur le pays qui allait devenir le champ de ses travaux.

Avant le temps fixé par le parlement, le chemin était terminé. On avait réalisé le rêve glorieux d'un chemin de fer transcontinental canadien et, de ce jour-là jusqu'à celui-ci, la compagnie a continué de fonctionner, ne rencontrant que des succès dans ses opérations, jusqu'à ce que, maintenant, ses bras vont s'étendant de Montréal vers l'est jusqu'aux rivages de l'Europe et vers l'ouest jusqu'aux grèves de corail des Indes, enserrant les deux tiers de la surface du globe et révélant à l'imagination ravie un avenir qui dépasse autant les prévisions que les triomphes et les gloires de la civilisation.

L'âme de cette merveilleuse organisation, l'homme dont l'esprit anime son activité et impose un caractère parfait de fonctionnement dans toutes ses ramifications, de qui l'on peut dire que, même dans ses rêves, il s'occupe d'agrandir encore la merveilleuse destinée de son œuvre, c'est M. Van Horne, qui, de pauvre enfant sans protecteur, s'est élevé à l'éminente position qu'il occupe par la seule force de son génie. Quand lord Mount-Stephens abandonna la présidence de la compagnie, M. Van Horne fut élu à sa place et il a continué, depuis, à remplir les fonctions de président et de gérant général.

Un grand philosophe a dit que le génie n'est autre chose qu'une grande force de travail, et M. Van Horne est une démonstration vivante de la vérité de cette assertion. Ce fut par le travail, honnêtement et fidèlement accompli, qu'il mérita ses premières distinctions. Ne ressemblant pas à ces jeunes gens qui caressent de grandes ambitions, mais oubliant que ce n'est que par un labeur constant et une attention assidue aux devoirs à remplir qu'on arrive à tout ce qui mérite d'être acquis ici-bas, il sut se rendre digne d'avancement par un travail des plus consciencieux.

Quand un chemin de fer fonctionne depuis longtemps, tous les détails de son organisation sont concentrés dans un système précis, et il est comparativement facile à un homme d'expérience dans la direction des chemins de fer d'en assumer la gérance. Bien différente était la condition du chemin de fer du Pacifique Canadien, quand M. Van Horne en prit la direction-générale.

Il avait à déterminer la route à sui-

vre pour une partie considérable de la voie, à en surveiller la construction, à en organiser tous les départements, à choisir les hommes qui en prendraient la direction, en un mot à en créer toute l'organisation et à la mettre en mouvement. La manière dont il accomplit cette tâche herculéenne et le succès qu'obtint le chemin depuis le jour où M. Van Horne en fut chargé, sont des preuves magistrales de sa haute intelligence.

Quoiqu'il ait une carrière très occupée et qu'il se soit toujours dévoué avec une infatigable assiduité à l'accomplissement de ses devoirs, il a, cependant, trouvé le temps d'orner richement son intelligence. Il est très profondément, très largement versé dans la littérature, et il a de profondes connaissances historiques. Il aurait évidemment plus de réputation comme homme de science, s'il avait consacré plus de son talent aux études que recherchent ceux qui veulent faire servir les forces de la nature au bien-être du genre humain. Doué d'une pénétration intellectuelle extraordinaire et d'une mémoire prodigieuse, il n'oublie jamais ce qu'il a lu ou observé. Il se montre particulièrement habile en matière d'électricité, et, comme ingénieur, il pourrait prendre place parmi les hommes les plus capables de cette profession. Mais c'est comme artiste, comme peintre de paysage qu'il excelle. C'est son dada. Il aime l'art pour l'art. Non seulement ses toiles montrent une maîtrise des mystères de la couleur, mais encore une compréhension de la nature et une connaissance intime de ses manifestations, que seuls peuvent acquérir un esprit et un cœur assoiffés de l'amour du grand et du beau.

Sa résidence, sur la rue Sherbrooke, à Montréal, l'une des plus somptueuses de cette cité de princes marchands, est remplie des trésors de l'art, d'œuvres des grands maîtres dont la valeur paierait la rançon d'un roi; des objets d'un art plus moderne ornent aussi les murs de cette demeure splendide. On y admire encore une collection superbe de productions artistiques anglaises, flamandes, françaises, italiennes, chinoises et japonaises, non seulement en peinture, mais en sculpture, bronzes, porcelaines et tapisseries, sans compter les vases antiques et les colonnes provenant des ruines des cités antiques. Il a su rassembler autour de lui tout ce que peut donner la richesse, jointe à un goût exquis. Quand il n'est pas absent de la ville, c'est ici qu'il reçoit les visiteurs, qui sont toujours admis et reçus de la façon la plus charmante qu'il soit possible d'imaginer. Simple, extrêmement modeste et de manières si engageantes, il met chacun à l'aise en un moment. Simplicité, droiture, sincérité, absence complète de prétentions, désir de plaire et qu'on lui plaise, sont les traits qui le caractérisent. Mais, de temps à autre, il révèle dans la conversation, évidemment à son insu, les profondeurs de son intelligence, que l'observateur entrevoit sous l'enveloppe de cette nature sans prétention.

Tel est l'homme que la Reine Victoria, à l'occasion de son 75ième anniversaire, vient de décorer du titre de chevalier.

Aux félicitations qui lui sont venues de toutes parts que sir Wm. O. Van Horne ajoute celles du PRIX COURANT.

FINANCES CIVIQUES

A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. La pénurie où se trouve actuellement le trésor civique va être la cause, espérons-le, d'une réforme radicale dans l'administration des finances de la cité de Montréal.

On avait pris l'habitude de dépenser sans compter. Lorsque l'on était à court d'argent, on prenait sur les fonds des emprunts, s'il s'agissait d'une dépense extraordinaire; ou bien, si c'était pour une dépense du service ordinaire, on prenait sur le budget de l'année prochaine. Ce système a été poussé si loin que l'on a mangé le million de l'emprunt du havre, avant d'avoir payé un seul sou pour les améliorations du port, et que le tiers du revenu ordinaire disponible pour cette année avait été dépensé l'année dernière.

Il était temps qu'on s'arrêtât, n'est-ce pas? Et la législature, qui a forcé nos échevins à rester dans les limites de leurs ressources n'a pas rendu un si mauvais service aux contribuables.

Maintenant, on se trouve sans fonds pour payer les dépenses ordinaires du service, sans fonds pour payer les améliorations en cours, sans fonds et sans crédit, c'est-à-dire sans autorisation d'emprunter pour les améliorations projetées, promises, et qui, au dire du président du comité des finances, devront être exécutées *quand même*.

Alors, comment s'y prendre? On peut encore emprunter \$2,000,000; mais cette somme suffira à peine à payer les améliorations en cours et à rembourser la dette flottante. Il faudrait encore une couple de millions, tant pour combler le déficit du budget annuel que pour exécuter les travaux projetés. Et comment se les procurer? Il n'y a, paraît-il, qu'une seule manière de le faire légalement, c'est de les prélever au moyen d'une taxe spéciale.

Le moyen est topique et nous serons heureux de le voir employer, bien que ce doive être à nos propres dépens. Mais il touchera aussi à l'endroit sensible une foule de gens qui, jusqu'ici, ne s'intéressent pas assez à notre administration municipale. Ce sera pour eux une révélation: la lumière aveuglante qui les attend sur le chemin de Damas, et qui leur fera brûler ce qu'ils ont adoré et adorer ce qu'ils ont brûlé.

Rien ne vaudrait, pour guérir l'engouement de certains électeurs, l'imposition, par exemple, d'une taxe spéciale de 1 p. c. sur la propriété ce qui rapporterait \$1,300,000;

somme suffisante, avec de l'économie, pour remettre nos finances à flot.

Allons, Messieurs les échevins, vous êtes acculés, il ne vous reste plus qu'à taxer vos commettants ; et vous savez, n'est-ce pas, ce que cela veut dire ?

LOI DE FAILLITE AUX ETATS-UNIS.

Pendant la discussion du projet de loi de faillite au parlement fédéral, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant un résumé du bill de faillite Torrey, actuellement devant le congrès des Etats-Unis, résumé que nous traduisons du *New England Grocer* :

Une faillite volontaire est celle d'une personne qui demande à être déclarée en faillite ; une faillite forcée est celle d'une personne déclarée en faillite sur la poursuite de ses créanciers. Les droits et les devoirs du failli dans l'un et l'autre cas sont identiques.

Les cultivateurs et les salariés peuvent faire une faillite volontaire ; mais leurs créanciers ne peuvent les faire déclarer en faillite forcée.

Toute personne (excepté les corporations) peut être déclarée en faillite sur sa demande, quelque soit le montant de ses dettes.

Les personnes, sociétés et corporations (excepté les cultivateurs et les salariés) qui ont commis un acte de faillite, constaté par la preuve dans un procès juste et équitable, devant un jury, si on le demande, peuvent être déclarées en faillite à la requête des créanciers.

Les actes de faillite sont les suivants : S'absenter ou se cacher pour éviter la signification de procédures civiles ou pour frauder ses créanciers, étant endetté d'au moins \$500 non garanties, dans l'intervalle des six mois précédant la présentation de la requête en faillite. Avoir laissé sous saisie pendant trente jours, pour \$500 au moins, ses biens ou partie de ses biens. Avoir fait un transport de ses biens pour frauder ses créanciers. Avoir fait cession ou admis être en faillite par un écrit produit en cour. Avoir fait, étant insolvable, une spéculation à terme. Avoir, étant insolvable, donné préférence à un créancier. Avoir, confessé jugement pour frauder ses créanciers. Avoir caché ses biens pour éviter la saisie et frauder ses créanciers. Avoir laissé, étant insolvable, faire un rapport de *nulla bona* sur une exécution pour \$500 au moins. Avoir suspendu et n'avoir pas repris pendant trente jours,

étant insolvable, le paiement de ses effets de commerce pour au moins \$500.

Les créanciers ne sont pas plus obligés de procéder contre un débiteur qui a commis un acte de faillite qu'ils ne sont obligés de poursuivre un débiteur en défaut.

Une requête en déclaration de faillite contre un créancier qui aura commis un acte de faillite ne pourra être présentée que par trois créanciers ayant ensemble des créances pour au moins \$500 ; s'il y a moins de douze créanciers, un seul pourra présenter la requête si sa créance est de \$500 au moins. Après signification de la requête, le débiteur aura droit aux formalités ordinaires d'un procès civil et pourra réclamer un procès par jury.

Si le jugement est rendu en faveur des demandeurs, le défendeur sera déclaré en faillite. Dans ce cas, il aura le droit de conserver tous les biens exemptés de saisie par les lois de l'état où il a son domicile ; si c'est un honnête homme, il sera déchargé de ses dettes et aura la liberté de faire ce qu'il voudra sans que ses créanciers puissent exiger qu'il fasse honneur à ses engagements antérieurs. Si le jugement est en faveur du défendeur, la requête sera renvoyée, avec dépens contre les demandeurs, comme dans un procès ordinaire.

Les biens du failli resteront en sa possession jusqu'à la décision du procès, à moins que les créanciers ne donnent caution et ne les fassent mettre en séquestre ; même dans ce cas, le débiteur pourra garder possession de ses biens en donnant valable caution.

Le bill crée pour l'administration de la loi, un Juge des Référés et un Syndic. Le juge des Référés (*Referee*) est un juge adjoint, qui sera nommé dans les localités et du nombre qu'il sera jugé nécessaire pour la prompt administration de la loi.

Le syndic (*trustee*) est saisi du titre du failli à ses biens et les administre. Il est toujours élu par les créanciers ; il a le droit de recouvrer les biens qui ont été distraits, cachés ou frauduleusement aliénés.

Les honoraires du greffier sont fixés à \$10 en tout et partout.

Le juge des Référés recevra 1 p.c. du montant net payé en dividendes aux créanciers par la faillite administrée sous sa surveillance, et la moitié de 1 p.c. dans les faillites réglées par un concordat, plus un droit fixe de \$10,00.

Le Syndic recevra 5 p.c. sur les premières \$5000 payées en dividende ; 2 p.c. sur les secondes \$5,000 et

1 p.c. sur les sommes ultérieures, plus, un droit fixe de \$5,00 :

Les honoraires du juge et du syndic ne leur seront payés qu'après liquidation complète et rapport du dossier en cour ; cette disposition a pour but d'activer la liquidation et de la rendre aussi économique que possible.

Les frais d'administration ne seront payés que par un ordre de la cour sur compte rendu en détail et assermenté.

Des dispositions spéciales favorisent le règlement sans frais des faillites par voie de concordat. Un concordat obtenu par fraude peut être annulée sur requête présentée dans les deux mois. Une décharge obtenue par fraude peut être annulée sur requête présentée dans les deux ans.

Les banqueroutiers frauduleux, les fonctionnaires concussionnaires et les créanciers prouvant de fausses créances sont passibles d'emprisonnement.

Avis de chaque procédé doit être donné aux créanciers.

Les créanciers peuvent demander ou combattre devant le juge, tout procédé de l'administration de la faillite.

La preuve des réclamations sera faite par le simple serment du créancier ; une réclamation peut être produite personnellement ou envoyée par la poste sans frais ; une réclamation que l'on croit frauduleuse est sujette à contestation.

LE TRAITÉ FRANCO-CANADIEN

UNE OPINION FRANÇAISE

(de La Halle aux Ours)

Le Bulletin de la chambre de commerce française de Montréal signale l'opposition que rencontre la ratification de la convention franco-canadienne parmi nos anciens compatriotes.

Une des causes principales de cette opposition est l'abaissement des droits sur les *boissons diverses* qui rencontre d'ardents adversaires parmi les défenseurs de la *tempérance* et les producteurs de vins de la province d'Ontario.

Tout cela ne serait pas inquiétant si les opposants ne trouvaient un autre argument dans la clause de la convention qui oblige le gouvernement canadien à créer un service rapide de paquebots entre les deux continents et le soumet ainsi au versement annuel d'une forte subvention.

Nous ne croyons pas que les termes de la convention, ainsi rapportés, soient exacts. Si nous sommes

bien informés, la convention porte, en effet, création d'une ligne directe entre le Canada et la France ; mais les subventions à accorder à la nouvelle ligne doivent incomber aux deux gouvernements.

Certes l'établissement d'une ligne directe de paquebots est très désirable, mais nous croyons, avec la chambre de commerce de Montréal, qu'elle ne doit pas faire obstacle à la ratification d'une convention également demandée par les Canadiens et par les Français.

Le service rapide dont on parle ne conserverait son caractère de sérieuse utilité qu'en tant qu'on le destinera à emporter, sans arrêt aucun et à une allure précipitée, les voyageurs venus de l'extrême Orient pour s'engager sur la ligne ferrée du Pacifique, aux points habituels de la Colombie britannique, reprendre la mer sur la côte est du Dominion, et de là, gagner à toute vapeur l'Irlande et l'Angleterre.

Les nations concurrentes n'ont point encore songé à la mise en marche de steamers à vive allure, et pourtant, leur commerce avec le Canada est des plus prospères. Les puissantes compagnies de navigation, qui commandent le port de Montréal, ont eu de fort modestes débuts, et ce n'est cependant, qu'en usant des moyens habituels et en procédant avec une sage lenteur, qu'elles ont obtenu les résultats fiants, à bon droit, elles sont si fières aujourd'hui. C'était hier, presque, que le représentant de l'Allemagne en ces contrées organisait ses premiers départs, ne parvenant qu'à grande peine à leur donner la fixité, la régularité une fois le mois seulement. La constance dans l'effort lui assurait plus tard des allées et venues bi-mensuelles, bientôt hebdomadaires, et quand il a, récemment quitté ce monde, il a laissé derrière lui une flotille complète qui maintenant ne quitte plus les océans.

La chambre de commerce de Montréal estime que nous devons suivre cet exemple. Que nos armateurs se mettent résolument à l'œuvre sans réclamer ni protection ni secours par anticipation et en se contentant des primes à la navigation dont ils jouissent. Qu'ils se fassent d'abord apprécier et attendent pour réclamer l'intervention des pouvoirs publics, d'avoir démontré la vitalité et l'utilité de leur entreprise. L'administration canadienne est toute disposée à protéger et à soutenir ceux qui mériteront ses faveurs et se montrera généreuse vis-à-vis de quiconque se consacrera à la tâche de faciliter les relations commer-

ciales entre l'ancienne et la Nouvelle France.

C'est aussi un peu notre avis, mais nous craignons fort que, laissée à l'initiative individuelle, la création de la nouvelle ligne ne soit pas assez longtemps retardée, pour que la convention ne produise pas tous ses effets utiles.

En effet, aux termes du nouveau traité, le bénéfice du droit minimum n'est acquis qu'aux marchandises partant d'un port canadien et se rendant directement en un port français sans aucunement toucher aux côtes d'une autre nationalité.

Cette prescription toute favorable à la création d'une nouvelle ligne doit encourager nos armateurs, mais si leur initiative fait défaut, il y aura lieu de pourvoir à son établissement avec le concours des gouvernements.

FROMAGERS ET EXPORTATEURS.

La question de la pesée du fromage ne paraît pas être sortie de la discussion depuis l'année dernière et l'on agite encore du côté des fromagers, le projet de réclamer que l'on tienne compte des fractions de livres dans la pesée de chaque meule.

Mais le principal grief des fromagers, du Haut et du Bas-Canada, paraît être celui-ci : Le fromage vendu à la campagne à un prix déterminé est sujet à l'inspection à Montréal. Or il arrive assez souvent (surtout lorsque le marché baisse, dit-on) qu'un certain nombre de fromages de chaque lot sont refusés et que pour ces fromages, l'exportateur fait la réduction qu'il juge convenable. Un de nos confrères reçoit à ce sujet, d'un fromager des Cantons de l'Est, une lettre que, en justice pour les fromagers, nous croyons devoir reproduire ici :

"Monsieur.

"Dans votre numéro du 18 courant, j'ai lu le rapport d'une assemblée de l'association du Beurre et du Fromage de Montréal, à laquelle a été adoptée une résolution demandant à M. McMillan, M. P. d'expliquer les remarques faites par lui le 8 courant, au parlement.

"Pour ma part, je crois que cette question mérite d'être minutieusement éclaircie, non seulement pour les exportateurs de fromage, mais aussi pour le gouvernement ; car elle est d'une importance vitale pour tous les intéressés. C'est pour quoi je vous prierais de publier quelques faits qui peuvent être utiles à ceux que cela concerne.

"Depuis neuf ans je pèse le fromage d'une fromagerie et parfois de plusieurs. Je balance toujours ma bascule de manière qu'il faut une demi-livre pour soulever la barre et donner le poids. Je donne ainsi une marge de $\frac{1}{2}$ livre sur chaque fromage et quelquefois de $1\frac{1}{4}$ livre. Ainsi, un fromage pesant $76\frac{1}{2}$ livre ne donnera que $75\frac{3}{4}$ livres sur la bascule, et il sera facturé à 75 lbs, ce qui fera une déduction de $1\frac{1}{4}$ lb, sur ce fromage ; tandis que pas un seul autre fromage du lot ne pèsera pas au moins une demi-livre de plus que le poids indiqué à la facture. Et cependant, j'ai dû me soumettre parfois à des réductions de poids, quoique pas très souvent.

"Je dois rendre aux acheteurs de la ville la justice de reconnaître qu'ils font toujours peser cinq meules sur chaque lot par le peseur public et qu'ils envoient au vendeur, le certificat de ce dernier, ce qui est ordinairement satisfaisant.

"Mais, à mon avis, ce n'est pas la partie la plus grave du différend entre les vendeurs et les acheteurs. La question de qualité est surtout celle qui mérite l'attention du gouvernement. Je crois que le gouvernement devrait nommer un homme parfaitement compétent comme juge du beurre et du fromage, qui serait arbitre dans tous les cas de divergences d'opinion sur la qualité, qui ne craindrait ni ne favoriserait personne ; un homme dont l'intégrité serait au dessus de tout reproche et dont le devoir serait de décider de toute question concernant la qualité du beurre et du fromage, comme aussi, si c'était nécessaire, de toute question de pesée ; et de plus, s'il y avait lieu à réduction dans le prix du fromage, qui fixerait le taux de de cette réduction.

Certains faits qui sont arrivés, à ma connaissance à quelques fromagers et à moi-même, depuis neuf ans, serviront, je crois, de preuve suffisante que je dois avoir raison. Les acheteurs à la campagne ont l'habitude d'acheter le fromage et de l'expédier à un exportateur de Montréal qui le fait inspecter. Neuf fois sur dix, si le marché a haussé d'un point ou à peu près pendant que le fromage est en route, ou même s'il est resté soutenu, et si l'acheteur n'a pas payé un peu plus qu'il ne fallait, le fromage subit l'inspection sans accident. Mais si, au contraire, le marché a baissé, ou si l'acheteur, pour battre un concurrent a payé de trop, le fromage ne passe pas aussi facilement l'inspection ; il est refusé et l'exportateur envoie au fromager le prix qu'il juge à propos.

sans seulement lui demander s'il veut accepter ce prix réduit. Le vendeur n'a aucun moyen de faire établir d'une manière certaine la qualité de ce fromage. Qu'il aille à Montréal; qu'il se rende au bureau d'un exportateur et lui demande d'aller avec lui dans le magasin d'un autre exportateur, pour y déterminer la valeur d'un lot de fromage refusé; la réponse sera: "Oh! je ne puis pas aller chez M. A. ou M. B. donner mon opinion sur du fromage. Si vous voulez mon opinion sur la qualité, faites transporter votre fromage chez un marchand à commission; je l'examinerai là et je vous dirai ce que je peux vous en donner." Tout le monde sait que, pour une marchandise refusée, on paiera dans les 7c ou 8c, de moins que le cours du marché. De sorte que l'on a autant de chances avec le premier acheteur qu'avec un autre.

"La seule fois que j'ai pu m'arranger différemment est celle-ci. En juillet 1885, je faisais du fromage. Un acheteur de la campagne acheta mon fromage à 7½c et l'expédia à un exportateur de Montréal, sur le lot de 212 meules, l'exportateur en refusa 165 dont il ne voulait donner que 6c. J'allai à Montréal et je trouvai le fromage, à mon idée, meilleur qu'on ne le représentait. J'allai chez un autre exportateur et lui demandai de venir avec moi voir mon fromage; mais il ne voulut pas venir. Mais, il arriva que, pendant que le premier exportateur et moi nous examinions notre fromage, un marchand à commission se trouvait là. Ce dernier ne dit pas grand chose du fromage dans le moment; mais j'allai le voir ensuite et il me dit franchement que mon fromage valait 8c. pour quiconque achetait du fromage et que, s'il l'avait dans son magasin, il pourrait en obtenir ce prix là. Je lui donnai mon fromage à vendre et il le vendit en effet 8c., c'est-à-dire le prix du beau fromage. Si le hasard n'avait pas placé là ce commissionnaire, j'aurais probablement perdu 1½c. par lb sur 165 meules de fromage.

"Pendant la dernière saison, (1893) un acheteur acheta le fromage d'une certaine fromagerie de Farnham-Est; ce fromage fut expédié à Montréal avant d'être payé, quoique l'acheteur eût accepté la qualité; quelques jours après, le vendeur recevait son argent moins \$46. La raison donnée était que le fromage était sûr, pauvre et pâteux.

Le fromager se rendit à Montréal le lendemain matin et se présenta au bureau de l'exportateur; là, à sa

surprise, on l'informa que le fromage n'était plus à Montréal et qu'il était en route pour l'Angleterre. Il n'a pu recouvrer un cent de ces \$46.

"Je citerai encore un cas: Un acheteur ayant fait la tournée de notre région et acheté le fromage de plusieurs fromageries, avait inspecté ce fromage et l'avait déclaré de bonne qualité: il s'était engagé à le payer 9½; mais lorsque, après l'avoir expédié, nous reçûmes notre argent, on nous payait à 9c au lieu de 9½c. Ce n'est qu'après une longue discussion et la menace d'une poursuite devant les tribunaux, que nous avons reçu ce qui nous revenait. Et ce n'était pas seulement notre fromagerie, mais toutes celles qui avaient vendu au même individu, à qui on avait ainsi déduit ½c, sous prétexte de défaut dans la qualité.

"Je pourrais raconter beaucoup d'autres faits de ce genre, mais je crois que ceux-là suffiront. Si j'étais un exportateur, je désirerais voir nommer un arbitre afin qu'il n'y ait plus de "remarques" à expliquer.

"FROMAGER"

N. de la R. Morale: Expédiez plutôt à des commissionnaires sérieux qui ne permettront pas de réductions arbitraires de ce genre.

LA GRÈVE DES MENUISIERS

La prétention des unions ouvrières au droit d'imposer à leurs patrons le paiement d'un salaire uniforme ou, au moins, d'un salaire *minimum* a donné naissance, une fois de plus à une grève dont les conséquences seront plus pénibles certainement pour les ouvriers de la construction et pour leurs fournisseurs, que pour les patrons.

Quoiqu'ils soient soutenus par des contributions venant de l'étranger, chose aussi dangereuse pour notre industrie qu'antipatriotique en elle-même, les menuisiers en grève n'ont obtenu jusqu'ici qu'un succès très relatif, pour deux raisons, d'abord parce que la grève a été déclarée à un moment où les travaux ne sont pas abondants et où peu d'entrepreneurs ont des contrats dont l'exécution soit très urgente; ensuite parce que le nombre des grévistes, en proportion de celui des ouvriers disponibles, n'est pas suffisant pour leur permettre d'imposer leurs volontés.

La fin approche; la plupart des entrepreneurs ont pu refaire leur complément d'ouvriers, quelques uns en acceptant les conditions des

grévistes, d'autres en engageant des ouvriers n'appartenant pas à l'union et pris, soit à la ville, soit à la campagne.

Ce n'est donc pas en vu d'influencer le résultat de la grève actuelle, mais pour poser un principe général que nous voulons présenter quelques observations.

Suivant la formule des économistes modernes, le travail serait une marchandise sujette, comme toute autre marchandise, aux fluctuations causées par la prépondérance relative de l'offre et de la demande. En prenant cette formule pour base de raisonnement, on ne conçoit pas bien que la valeur de ce travail puisse être fixée d'une manière absolue à un chiffre uniforme pour tous les états de l'industrie, qu'elle soit languissante ou prospère, qu'elle soit lucrative ou qu'elle ne rapporte que peu ou point de bénéfices. La seule base logique du salaire devrait être d'abord, la valeur relative du travail de l'individu, qui peut être plus ou moins habile en son métier, ensuite le besoin plus ou moins urgent qu'en a le patron.

Si l'on adopte la théorie socialiste d'après laquelle le salaire doit être basé, non pas seulement sur la valeur intrinsèque ou relative du travail, mais sur le montant nécessaire pour satisfaire aux besoins de l'ouvrier et de sa famille, le manque de logique d'un salaire fixe et uniforme pour tous les ouvriers est encore plus évident; car l'ouvrier célibataire n'a pas les mêmes besoins que l'ouvrier chargé de famille, l'ouvrier sobre et rangé a moins de besoins—réels ou factices que l'ouvrier dépensier et sans ordre.

Mais les ouvriers menuisiers en formulant leurs demandes, n'ont point allégué qu'ils sont chargés d'enfants et ne peuvent les nourrir avec leur salaire actuel. Ils ont posé en principe que, proportionnellement au prix payés aux autres ouvriers de la construction, leur travail valait au moins 20c de l'heure. C'est sur cette prétention, par conséquent, qu'il faut discuter avec eux.

L'union des menuisiers se porte ainsi garante que le travail de chacun de ses membres en particulier vaut 20c, de l'heure. Mais quelle garantie donne-t-elle aux patrons qui voudront les employer? A-t-elle exigé, avant d'admettre un candidat, un certificat de capacité, une épreuve de son savoir faire, ou même seulement une preuve qu'il a fait un apprentissage suffisant?

Les patrons reconnaissent bien

qu'un bon ouvrier peut leur fournir un travail valant 20c de l'heure et peut-être plus; et du moment qu'ils seront convaincus qu'un ouvrier leur vaut plus de 20c, leur propre intérêt sera de le payer plus de 20c de l'heure; mais, du moment qu'ils n'ont aucune garantie de la valeur réelle du travail que la propre expérience qu'ils peuvent en faire, ils demandent qu'on leur laisse le temps de juger de ce qu'il vaut et qu'on ne les oblige pas à payer des ouvriers médiocres sur le même pied que de bons ouvriers.

N'est-ce pas plus équitable pour le patron à qui il serait impossible autrement de calculer ce que lui coûtera sa main-d'œuvre dans telle ou telle entreprise; n'est-ce pas aussi plus équitable pour les bons ouvriers qui, sous la règle d'un salaire uniforme se trouvent à perdre tout le bénéfice de leur capacité supérieure? Car, il est bien évident que le patron, s'il est obligé de payer le mauvais ouvrier plus cher qu'il vaut, devra se chercher une compensation en abaissant d'autant le salaire qu'il aurait payé à un bon ouvrier. Le salaire uniforme produit un nivellement nécessaire, où le travail médiocre a tout à gagner, mais où le travail supérieur ne peut que perdre.

Si les unions ouvrières veulent que l'on admette leur prétention de fixer un minimum de salaire, la première condition qu'elles devraient s'imposer, ce serait d'imiter les corporations professionnelles qui jouissent, en vertu de la loi, d'un tarif fixe d'honoraires. On n'entre dans aucune de ces corporations sans avoir fait un certain temps d'étude et sans avoir passé un examen. Ce sont là des garanties qui justifient le droit à un minimum d'honoraires; la diversité des talents établit ensuite, entre chaque individu, une diversité de situation qui se reproduit dans la diversité des mémoires, retenues, etc.

Que les unions commencent donc par exiger sérieusement de leurs membres des garanties du même genre: un certificat d'apprentissage complet et un examen de capacité, et elles verront les patrons s'adresser de préférence à elles pour obtenir de bons ouvriers. Qu'elles fassent plus, qu'elles classent elles-mêmes leurs membres, après examen et qu'elles établissent même une échelle de salaires gradués suivant les classes et si les examens sont sérieux, elles auront moins de difficultés à faire accepter cette échelle de salaires, qu'elles n'en ont aujourd'hui à faire accepter un mini-

mum de salaire sans aucune garantie de capacité.

Car elles ne doivent pas oublier que si leurs droits sont respectables, les patrons ont aussi des droits qu'il faut respecter

SAINT-JEAN D'IBERVILLE

La ville de St Jean, paraît devoir continuer sa marche en avant dans la voie du progrès industriel. Nous trouvons en effet dans les journaux les projets de plusieurs nouvelles industries qui se proposent de s'établir sur son territoire.

Il y a d'abord la Canada Card and Paper Company, dont M. Burland, est le gérant général, qui propose de construire une manufacture de papier devant employer de 50 à 100 ouvriers. La compagnie demande à la ville une subvention de \$15,000 et une exemption de taxe pendant vingt ans.

Il est ensuite question d'une manufacture de tricot qui donnerait aussi de l'emploi à un bon nombre d'ouvriers, principalement d'ouvrières. C'est une industrie qui, avec la protection actuelle, ne peut manquer d'être lucrative.

On parle également d'agrandir la manufacture de chapeaux.

Et avec ses fabriques de poterie, et de ciment, en pleine activité, ses autres industries déjà établies, son commerce très actif avec les Etats-Unis, desservie par plusieurs lignes de chemin de fer, centre et marché d'une des plus riches régions agricoles de la province, la ville de St Jean est, sans contredit, une des villes du Canada qui ont le plus bel avenir devant elles.

LE PROJET BICKERDIKE ET BENDER

Le conseil de ville de Québec a devant lui une proposition, émanant de MM. Bickerdike et Bender, qui mérite une sérieuse considération. Ces Messieurs, dont l'un a été longtemps un des principaux exportateurs de bétail de Montréal, et le second est connu surtout pour ses projets d'abattoirs pour l'exportation, forment à eux deux une société substantielle, pourvue de toute l'expérience désirable et pouvant disposer de capitaux et d'un crédit considérables. Il n'y a donc aucune objection à faire de ce côté.

Ils proposent à la ville de Québec, de construire et d'exploiter dans ses limites, à proximité des quais, un grand établissement de réfrigération d'après le système Pictet, que nous

voyons fonctionner ici dans la glacière de la Montreal Cold Storage Co.

Cet établissement servirait à conserver à une basse température les produits de nature périssable destinés, soit à l'exportation, soit à la consommation locale. Il serait, avec l'élévateur du Pacifique Canadien, le compliment nécessaire de l'outillage qui doit faire de Québec le port le plus avantageux du Canada pour le commerce d'exportation. MM. Bickerdike et Bender estiment qu'il leur coûtera \$500,000 et que, avec les industries qu'il amènera à sa suite, il donnera de l'emploi à mille ouvriers dont les salaires atteindront un total de \$400,000 par année.

La part qu'ils demandent à la ville de Québec de prendre à cette entreprise, consiste en une garantie d'intérêt à 4 p.c. sur une somme de \$100,000, soit une garantie de \$4,000 par année, pendant 20 ans. Cette garantie servirait à placer sur le marché anglais \$100,000 d'obligations à vingt-ans de terme, dont le produit serait employé, avec le capital des promoteurs, aux frais d'exploitation de l'établissement. Du moment où l'entreprise rapportera assez, en sus des frais d'exploitation, pour payer l'intérêt des obligations, cet intérêt sera payé, avant tout dividende ou profit aux propriétaires, et la ville de Québec n'aura rien à déboursier.

Outre les avantages de l'emploi aux ouvriers de Québec, cette entreprise aura encore celui de créer, nécessairement, un commerce de viandes en carcasses, entre Québec et l'Angleterre, qui devra amener dans le port des vapeurs aménagés avec des compartiments frigorifiques. Par sa situation, son climat, son port splendide, Québec est tout désigné pour être l'entrepôt de ce commerce, entre les plaines de l'Ouest et les consommateurs anglais. Il en dépend donc absolument de la largeur de vues des membres de conseil de ville, que Québec assure à son port, à son commerce, à ses ouvriers, les nombreux avantages que promet le projet de MM. Bickerdike et Bender.

Nous espérons, non, nous sommes persuadé que le conseil de ville de Québec comprendra assez ses intérêts pour accepter, en prenant les garanties nécessaires, la proposition de MM. Bickerdike et Bender. qui peut, si elle est menée à bien, rendre à la cité de Champlain son ancien rang à la tête des villes commerciales du Canada.

LES BRIQUETTES-PÉTROLE

SYSTÈME DE VELNA

Nous extrayons de "La nouvelle Encyclopédie" les indications suivantes relatives à un combustible obtenu par un nouveau mode d'emploi du pétrole ; cette question est à l'ordre du jour, elle intéresse toutes les industries, nos lecteurs nous saurons gré de les renseigner sur les progrès qui se réalisent.

Le pétrole, tel qu'il est extrait des puits et gisements est dit : pétrole brut, on a souvent essayé de l'utiliser à cet état primitif comme combustible en raison de son très grand pouvoir calorifique, mais jusqu'ici les efforts étaient restés infructueux.

Les pétroles bruts et les résidus sont utilisés par divers chemins de fer russes et par la marine du Volga, mais des accidents graves ont résulté de l'emploi de ce combustible, et l'on n'a pas pu l'utiliser pratiquement pour le substituer au charbon dans les divers emplois de celui-ci, il a fallu modifier le matériel et recourir au pétrole raffiné.

Dans cette voie cependant, on a réalisé récemment certains progrès et à l'Exposition de Chicago on a pu voir fonctionner une batterie de chaudières à vapeur chauffées au pétrole liquide. Dans cet ordre d'idées, divers systèmes de brûleurs ont été mis en essais : tous fonctionnant à la vapeur, les comptes rendus accusent une économie de 24 p. c. réalisée sur le combustible par l'emploi du pétrole. Il est vrai qu'à Chicago on se trouvait dans les meilleures conditions possibles pour obtenir du pétrole à très bas prix, surtout pour des quantités importantes, mais comme d'un autre côté, on ne dit rien de l'usure des chaudières et du matériel chauffé par ce procédé, l'économie signalée plus haut est peut-être plus apparente que réelle, et on ne saurait être affirmatif à ce sujet.

En Europe, on n'a pu jusqu'ici construire un appareil pratique et économique pour la combustion réglée du pétrole liquide.

L'économie résultant de son emploi serait d'ailleurs difficile à réaliser en raison du prix élevé du pétrole dans nos contrées, et particulièrement en France, où il n'y a pas de production indigène, et où les droits de douane à l'entrée sont de 9 à 18 francs par 100 kilos, (90c à \$1.80 par 100 livres).

Enfin, les pétroles raffinés présentent des difficultés pour leur transport et des dangers assez graves en

raison des vapeurs qu'ils émettent et qui forment avec l'air des mélanges détonants.

Pour utiliser industriellement le pétrole, il fallait donc trouver le moyen d'employer ce corps à l'état solide et dans des conditions telles qu'il ne présentât aucun danger d'inflammation spontanée.

Plusieurs tentatives ont été faites dans cette voie, mais on a dû renoncer complètement à l'emploi du pétrole solidifié après les essais faits à Marseille sur plusieurs remorqueurs.

En 1883, M. Eiseman faisait breveter un procédé de solidification qui n'a jamais été exploité.

Plus tard, un Italien apporta à Marseille, un certain nombre de briquettes contenant 50 p. c. de leur poids de soude, et de sciure de bois.

Mais l'inventeur ne put arriver à une formule de solidification convenable, qui permit de brûler ses briquettes dont la combustion était très difficile à régler.

En 1889, M. Demaquin a pris un brevet pour un allume-feu, pouvant servir de combustible ; mais ces allume-feu sont inemployables industriellement pour le chauffage des machines et des fours.

On a donc abandonné d'une façon définitive l'emploi du pétrole dit *solidifié* et les inventeurs ont poussé leurs recherches dans une toute autre voie.

C'est ainsi qu'en 1890, MM. de Velna et Lagutte ont pris un brevet pour un principe nouveau qui, (de l'avis de M. Armengaud, l'éminent ingénieur-conseil) est maintenant le seul mode d'emploi qui puisse être exploité industriellement à tous les points de vue.

Depuis 1890, M. Lagutte a cédé sa part du brevet primitif, à M. de Velna, qui a seul obtenu les perfectionnements actuellement en usage et employés pour la fabrication des briquettes-pétrole.

Renonçant à l'idée d'employer le pétrole seul, soit solide, soit liquide en raison des inconvénients nombreux de cet emploi ; M. de Velna, ingénieur-chimiste, qui a beaucoup étudié cette question, a imaginé un procédé d'un principe tout autre que les précédents.

Son but, en effet, est de n'utiliser le pétrole que pour enrichir des combustibles pauvres inutilisables autrefois et d'en former des briquettes dont le pouvoir calorifique dépasse d'un tiers environ celui du bon charbon.

Le procédé de Velna consiste essentiellement dans la fabrication

d'une mixture formée de goudron de pétrole ou de schiste, d'oléine et de soude ; combinée en proportions convenables et dans des conditions particulières, cette mixture permet d'agglomérer les poussières infimes et de faire trois sortes de combustibles dits :

- 1o Briquettes industrielles ;
- 2o Briquettes à gaz ;
- 3o Coke métallurgique.

1.—Les briquettes industrielles donnent un combustible très économique et fournissent en même temps le maximum de calories que nos machines peuvent supporter 9 à 10,000. Avec ces briquettes la quantité de cendre fournie par le combustible est diminuée, parce que la proportion de houille est plus faible et que l'augmentation de puissance calorifique amène à la combustion certaines parties qui n'auraient pas été brûlées sans l'addition de pétrole. De plus, l'allumage est toujours facile et rapide, ce qui constitue une économie de temps et de combustible pour la mise en pression des machines. Enfin, ces briquettes sont d'une agglomération parfaite, se conservent indéfiniment, et ne présentent ni odeur, ni suintement anormal.

2.—Pour rendre pratique la fabrication du gaz, des goudrons de pétrole très riches en hydrocarbure gazeux, il fallait dès le principe la rendre maniable et inexplosible, M. de Velna a atteint complètement ce but dans la préparation de sa mixture.

Dans une expérience faite à l'usine à gaz de Bruxelles, 12 kil. de mixture ont été introduits dans une cornue, et bien que la température se soit élevée à 1,500 degrés, cent., la distillation s'est effectuée sans explosion ni accident d'aucun genre.

Les briquettes avec cette mixture laissent distiller un gaz qui, tout en étant d'un prix inférieur, possède un premier élément supérieur à celui du gaz employé jusqu'à ce jour. Le mélange de ses composés est intime et sa densité est la même que celle du gaz de houille ordinaire, il ne donne donc lieu à aucun changement, ni dans l'emploi, ni dans le système de distribution.

3.—*Coke métallurgique.* — Dans la fusion des divers métaux et particulièrement du fer en minerai, on recourt souvent à l'emploi du coke, mais il arrive que la charge placée sur ce coke est trop considérable et l'écrase ; d'autre part le coke provenant des charbons gras employés dans les usines à gaz contient une certaine quantité de soufre. Si petite que soit la proportion de ce corps, le

fer devient cassant; on doit donc chercher à l'éliminer des cokes dits métallurgiques, or, seules, les houilles maigres et les anthracites ne contiennent pas de soufre, associées à la mixture, fournissent un coke métallurgique excellent, résistant aux charges lourdes. Ce dernier combustible peut donc rendre de grands services.

Des expériences ont été faites sur les briquettes de M. de Velna, et on a pu constater que ce combustible donnait une somme de calories supérieure de 25 p. c. à celle de la houille ordinaire.

En 1892, à l'usine à gaz de Bruxelles, de nombreux essais ont été pratiqués tant sur les briquettes à gaz que sur la mixture, ces divers produits ont donné en moyenne par tonne 12,500 pieds cubes de gaz d'une qualité supérieure à celle du gaz normal de houille.

Pour la fabrication industrielle des briquettes on emploie les goudrons de pétrole d'Auvergne seuls et associés aux goudrons provenant de la distillation des schistes bitumineux. Les distilleries sont assez nombreuses et peuvent fournir des quantités de goudrons suffisantes pour de grandes industries et à des prix assez modérés pour en permettre l'emploi.

La fabrication des briquettes ne présente pas plus de difficultés que celles des autres agglomérés; il suffit d'adjoindre au malaxeur, un réservoir spécial pour l'introduction de la mixture dans le mélange.

Les briquettes peuvent affecter toutes les formes, suivant les matières employées, et l'on obtient de la même façon celles qui sont destinées aux locomotives et aux steamers, et les boulets ovoïdes pour l'usage domestique.

On peut associer la mixture même aux poussières de coke presque abandonnés et aux lignites dont l'exploitation est si restreinte en France.

Les prix de revient permettent une économie réelle sur le prix d'acquisition de la houille, et à poids égal de combustible, on possède une plus grande forme de calories, ceci est fort à considérer pour les navires.

MAX DURTAL.

Les journaux français signalent comme très avantageux l'emploi de la tourbe comme litière pour les animaux. Sa nature spongieuse lui permet d'absorber facilement les engrais liquides et sa propre composition chimique, sa richesse en azote, en potasse et en acide phosphorique, ajoutent à sa valeur comme engrais.

COMPTES-RENDUS.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

La chambre de commerce du District de Montréal a eu sa réunion ordinaire venant après-midi, dans les bureaux de M. Chs. Desmarieau. Membres présents: MM. J. D. Rolland, au fauteuil, D. Parizeau, M. P. P., J. X. Perrault, J. Haynes, J. Contant, Chs. Desmarieau, J. Fortier, F. D. Shallow, J. Aumond, Labrecque, C. P. Chagnon, etc.

Il n'y avait qu'une seule question sur l'ordre du jour, la question du musée commercial. M. D. Parizeau communiqua au conseil tous les renseignements qu'il avait recueillis à ce sujet, en Europe, lors de son dernier voyage. Il lut un prospectus du musée commercial de la chambre de commerce française de Bruxelles, le seul complet qu'il ait au monde. Les règlements qui régissent cette institution peuvent conduire les Canadiens dans l'étude de notre entreprise.

En conséquence un comité est nommé pour étudier ce prospectus, prendre ce qui convient à notre pays, et donner un aperçu de la dépense à encourir. Ce point est important, car il faudra s'adresser au gouvernement pour avoir les fonds nécessaires pour assurer l'exécution d'un tel projet.

Font partie du comité, MM. J. D. Rolland, J. X. Perrault, D. Parizeau, L. E. Morin, J. Haynes, H. Laporte et J. Contant.

Lors la séance est levée.

CHAMBRE DE COMMERCE.

A la séance du conseil de la chambre de commerce de Montréal, (Board of Trade,) de mardi dernier, étaient présents: MM. W. W. Ogilvie, président, James A. Coutlée, vice-président, Edgar Judge, trésorier, John Baird, D. L. Lockerby, David Roberts, J. D. Rolland, Chs. F. Smith et A. A. Thibodeau.

M. Judge fit rapport de son voyage à Ottawa, où il est allé avec M. Torrance représenter la chambre devant le comité des chemins de fer. Leur mission a rapporté des fruits, car ils ont obtenu que le choix de la route du chemin de fer Montréal Park au Island dans la ville de Montréal, fut laissé à la cité. Il restait encore une question à décider: si la compagnie serait responsable des dommages directs. Cette question a été remise à une séance ultérieure.

Le conseil remercia MM. Judge et Torrance des services rendus et les autorisa à suivre les discussions subséquentes du comité sur le bill.

Une lettre du sous-ministre de la marine est présentée, qui demande l'opinion de la chambre sur l'opportunité de soumettre à la juridiction du capitaine de port les bâtiments faisant le service de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Ecosse et des ports du golfe, ainsi que les barges qui transportent des marchandises entre Québec et Montréal. Référé à un comité spécial.

Après quelques remarques sur les retards éprouvés par le service des malles du vapeur Labrador à la Pointe au Père et à Rimouski, la résolution suivante fut proposée et adoptée.

"Le conseil de la chambre de commerce de Montréal a appris avec un profond regret le décès de M. Thomas Brodie, président de la chambre de commerce de Québec. La carrière de M. Brodie, comme citoyen de Québec et comme membre de la chambre de commerce de cette ville, lui a gagné

l'admiration et le respect non seulement de ses concitoyens et de ses collègues, mais aussi des centres commerciaux voisins. Ce conseil offre à la chambre de commerce de Québec ses sincères sympathies pour la double perte qu'elle a faite par le décès de M. Brodie, puisqu'elle perd en lui à la fois son président et l'un de ses membres les plus utiles et les plus influents.

"Copie de cette résolution sera transmise à la chambre de commerce de Québec."

Comme le temps des vacances d'été approche, le conseil résolut de s'assembler mardi prochain, pour dépêcher les affaires qui pourraient se présenter et ensuite de s'ajourner, au convocati on par le président, jusqu'au commencement de septembre.

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUEBEC.

A une séance extraordinaire du conseil de la chambre de commerce de Québec, tenue samedi, à 3 heures de l'après-midi, à la salle de la chambre, les résolutions de condoléances suivantes ont été passées à l'occasion de la mort de M. Thomas Brodie, président de la chambre:

"Résolu:—Que c'est avec un sentiment de profonde douleur que le conseil de la chambre de commerce de Québec a appris la mort de M. Thomas Brodie, président de la chambre, survenu à la suite de quelques jours de maladie;

"Que, par suite de cette mort prématurée, la chambre perd en M. Brodie non seulement son premier officier, mais aussi l'un de ses membres les plus utiles, les plus consciencieux et les plus laborieux, la ville de Québec l'un de ses citoyens les plus honorables et les plus estimés, et le commerce de Québec l'un de ses représentants les plus en vue et les plus influents;

"Qu", au nom de la chambre de commerce le conseil s'empresse d'exprimer sa sympathie sincère à sa famille dans le deuil qui vient de la frapper;

"Que, en témoignage de leurs regrets et sympathies, les membres de la chambre assistent en corps aux funérailles du regreté défunt, samedi, 26 mai courant, à 2.30 heures p. m.

"Que copies des susdites résolutions soient adressées à sa famille, enregistrées dans les minutes du conseil et publiées dans les journaux de la ville.

N. LEVASSEUR, Secrétaire. M. B. GARNEAU, Président.

NIDS COMESTIBLES D'HIRONDELLES

Le plus spirituel des gastronomes nous apprend que la récolte des fameux nids d'hirondelles, si chers aux gourmets, a été, cette année-ci, exceptionnellement abondante et qu'on pourra s'offrir un potage chinois dans les prix modestes de \$1.00 à \$1.20. J'avoue que je m'intéresse un peu plus au rendement parfumé de nos truffes du Périgord.

C'est pourtant une chose exquise que ces nids étranges.

On sait que la salangane est une hirondelle de Java dont le nid comestible atteint parfois un prix exorbitant. Ce n'est pas en Chine, mais à Bornéo, à Timor, aux îles de

la Sonde, et surtout à Java que se trouve cette précieuse et singulière hirondelle.

Vers l'époque de la ponte, la salangane rend par le bec une sorte d'humeur abondante et glutineuse dont elle compose le nid savoureux qu'elle attache aux flancs des falaises et des rochers.

C'est dans ces petits nids aériens, contournés en forme de cuillère, que la salangane couvre ses œufs mignonnes, délices des mandarins. Promptement durcis au grand air, ces nids charmants se trouvent commesoudés à des rochers abrupts, dominant la mer d'une hauteur vertigineuse de trois ou quatre cents pieds. Des berceaux sur un abîme.

Comme les salanganes se réunissent par bandes immenses, le nombre de ces nids est si grand qu'on recueille, chaque année, de quoi composer la cargaison d'une multitude de barques qui font voile vers le continent.

Saluez, gourmets ! Ce sont des potages qui passent...

A elles seules, les îles de la Sonde et Macassar exportent chaque année plus de 300,000 livres de nids d'hirondelles, soit pour une valeur approximative de 30 millions ! Certaines cavernes de Java donnent à leur propriétaire chacune un revenu de \$160,000. Cavernes, non de voleurs, mais de parfaits millionnaires.

Ces nids précieux sont récoltés au fond des hautes cavernes, à la cime troublante des roches escarpées, par de pauvres Javanais habitués dès l'enfance à ce rude métier, risquant pour un salaire infime leur misérable vie sans cesse menacée. C'est que l'entrée de ces cavernes ouvertes sur l'abîme est extrêmement dangereuse. Le moindre faux pas serait fatal pour un dénicheur qui, au-dessous de lui, n'a que la mer, gouffre éternellement grondant et courroucé.

Combien de ces hardis dénicheurs ont fait la culbute suprême au moment de décrocher le fameux potage.

Les Européens, aussi bien que les gourmets chinois, savent apprécier le savoureux potage de ces nids aristocratiques, autrement chers qu'une julienne ou qu'une purée croûton ?

Voulez-vous savoir comment il se prépare ?

On met les nids de salangane dans vingt-cinq fois le poids de bouillon à la température de cent degrés. C'est ainsi que l'on obtient une ébullition légère pendant trois heures. Peu à peu les nids se détachent, se désagrègent, se réduisent

en filaments mous, gonflés, translucides, disséminés au milieu d'un liquide mucilagineux, d'un aspect assez sympathique, surtout quand on songe aux voluptés gourmandes qu'il promet.

La qualité exceptionnelle des nids d'hirondelles rendus à Paris coûte environ \$70 la livre et se vend par nids séparés \$1.40 à \$1.60, ce qui porte le prix de la livre à \$100 environ et la valeur d'un potage pour chaque convive \$2.10 !

Il serait peut-être indiscret de revenir à la soupière.

C'est un régal, je le veux bien, mais ce n'est pas donné. A 20c la simple cuillerée, j'aime autant une joyeuse soupe aux choux, arrosée d'un vin clair et moussant dans le verre et riant aux yeux.

Je préfère surtout le bouillon succulent et doré de nos vieux pot-au-feu qui passe, au milieu des vapeurs odorantes, de la marmite sur un grand plat à fleurs bleues, tapissé d'écrevisses écarlates et de persil vert.

Le voici, ô mandarins du Céleste-Empire, notre cher pot-au-feu de France, tremblotant et fumant sur la porcelaine fleurie, composé d'une poularde jaune comme l'ambre et d'une tranche de jambon aux chairs rosées. Au centre se dresse un gîte magnifique escorté de légumes et de cornichons. Tout fume et tout embaume sur la nappe blanche, tandis qu'on savoure en silence la soupe exquise et veloutée, l'antique soupe française qui vaut cent fois tous les potages aux nids d'hirondelles. *Journal des Halles et Marchés.*

LA MONNAIE DE CARTE

(Suite.)

L'esprit d'aventure avait à cette époque envahi tout le monde au Canada. Sur les traces des missionnaires qui allaient partout répandre l'évangile, des laïques aventureux, comme les LaSalle et les Tonty, s'élançaient vers les régions inexplorées de l'ouest en quête de nouvelles colonies à fonder. Les autres, qui restaient au Canada, se livraient surtout à la traite des pelleteries avec les sauvages.

On avait beaucoup de peine à les décider à s'occuper d'agriculture. "En vain le gouvernement faisait distribuer des semences; en vain les Intendants haranguaient les cultivateurs et leur prodiguaient des conseils mal écoutés" (Parkman). Le goût du travail persévérant s'en allait. On espérait, par le commerce, arriver plus sûrement et plus

promptement à l'indépendance et à la fortune. Mais le mauvais état des finances du pays vint frustrer toutes les espérances des colons.

Après l'administration impartiale de la justice, la chose la plus importante pour un peuple, c'est une monnaie courante sûre et invariable. Ce principe, toutefois, n'était pas en honneur en France où l'on voyait, à cette époque, surgir toutes sortes de théories plus ou moins extravagantes sur la monnaie de circulation.

Les idées utopiques de Law, mises à exécution sous la régence du duc d'Orléans, n'aboutirent qu'à la ruine d'un grand nombre et jetèrent les finances publiques dans un désarroi complet.

Au Canada, le régime de la monnaie de carte prit fin, au moins, pour quelque temps; mais il n'y avait pas assez d'espèces monnayées dans la colonie pour la remplacer et pour pourvoir aux besoins du commerce. Aussi chercha-t-on divers moyens de faire face à la situation. Ainsi nous trouvons à ce sujet :

Un décret réduisant la valeur de la monnaie d'or, daté du 7 mai 1719.

Un décret augmentant la valeur de la monnaie d'or et d'argent et réduisant le prix des denrées, 24 octobre 1720.

Un décret suspendant le précédent, 26 décembre 1720.

Un décret concernant la monnaie de cuivre, du 20 avril 1724.

Un décret concernant la monnaie, 4 février 1724 ; 27 mars 1724 ; septembre 1724 et 22 septembre 1724.

Un décret en janvier 1726 ordonnant la fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent.

Un décret, du 26 mai 1726, augmentant la valeur des espèces, monnaie courante, etc.

Le commerce languissait et le retour au papier monnaie paraissait le seul remède. Des représentations dans ce sens furent faites aux autorités et le gouvernement, cédant aux désirs de la population, recommença à émettre la monnaie de carte, sans être beaucoup plus éclairé sur la théorie de la circulation fiduciaire qu'il ne l'était le siècle précédent. De sorte que la "carte" revit le jour le 2 mars 1729 ; sa résurrection fut annoncée par l'ordonnance suivante :

"Ordonnance du Roi au sujet de la Monnaie de Carte."

"DE PAR LE ROI

"Sa Majesté s'étant fait rendre compte de la situation où se trouve la colonie du Canada depuis l'extinction de la monnaie de carte, et étant informée que les espèces d'or et d'argent qu'elle y a fait passer de-

puis dix années pour les dépenses du pays ont repassé successivement chaque année en France, ce qui, en causant l'anéantissement du commerce intérieur de la colonie, empêche l'accroissement de ses établissements, rend plus difficile aux marchands le débit en détail de leurs marchandises et denrées ; et par une suite nécessaire fait tomber le commerce extérieur qui ne peut se soutenir que par les consommations que produit le détail ; Sa Majesté s'est fait proposer les moyens les plus propres pour remédier à des inconvénients qui ne sont moins intéressants pour le commerce du royaume que pour ses sujets de la Nouvelle-France ; dans la discussion de tous ces moyens aucun n'a paru plus convenable que celui de l'établissement d'une monnaie de carte qui sera reçue dans les magasins de Sa Majesté en payment de la poudre et autres munitions et marchandises qui y seront vendues et pour laquelle il sera délivré des lettres de change sur le trésorier-général de la marine en exercice ; elle s'y est d'autant plus volontiers déterminée qu'elle n'a fait en cela que répondre aux désirs des négociants du Canada, lesquels ont l'année dernière présenté à cet effet une requête au gouverneur et lieutenant général et au commissaire-ordonnateur en la Nouvelle-France, et aussi aux demandes des habitants en général qui ont fait les mêmes représentations, et que cette monnaie sera d'une grande utilité au commerce intérieur et extérieur, par la facilité qu'il y aura dans les achats et dans les ventes qui se feront dans la colonie dont elle augmentera les établissements, et Sa Majesté voulant appliquer sur ces intentions, elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

"Article I.—Il sera fabriqué pour la somme de quatre cent mille livres de monnaie de carte de vingt-quatre livres, de douze livres, de six livres, de trois livres, d'une livre dix sols ; de quinze sols, de sept sols six deniers, lesquelles cartes seront empreintes des armes de Sa Majesté, et écrites et signées par le contrôleur de la marine à Québec.

"II. Les cartes de vingt-quatre livres, de douze livres, de six livres et de trois livres seront aussi signées par le gouverneur, lieutenant-général, et par l'intendant ou commissaire-ordonnateur.

"III. Celles d'une livre dix sols, de quinze et de sept sols six deniers, seront seulement paraphées par le gouverneur, lieutenant-général et

l'intendant ou commissaire-ordonnateur.

"IV. La fabrication des dites quatre cent mille livres de monnaie de carte pourra être faite en plusieurs fois différentes, et il sera dressé pour chaque fabrication quatre procès-verbaux dont un sera remis au gouverneur, lieutenant-général, un autre à l'intendant ou commissaire-ordonnateur, le troisième sera déposé et enregistré au bureau du contrôle, et le quatrième envoyé au secrétaire d'état ayant le département de la marine.

"V. Défend Sa Majesté au dit gouverneur, lieutenant-général, intendant ou commissaire-ordonnateur et au contrôleur d'en écrire, signer et parapher pour une somme plus forte que celle de quatre cent mille livres, et à toutes personnes de la contrefaire, à peine d'être poursuivies comme faux monnayeurs et punies comme tels.

"VI. Veut Sa Majesté que la monnaie de carte faite en exécution de la présente ordonnance ait cours dans la colonie pour la valeur écrite sur icelle et qu'elle soit reçue par les gardes-magasins établis dans la colonie en payment de la poudre, munitions et marchandises qui seront vendues des magasins de Sa Majesté, par le trésorier pour le payment des lettres de change qu'il tirera sur les trésoriers-généraux de la marine, chacun dans l'année de son exercice et dans tous les payemens généralement quelconques qui se feront dans la colonie de quelque espèce et de quelque nature qu'ils puissent être.

"Mande et ordonne Sa Majesté au sieur marquis de Beauharnois, gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, et au sieur Hocquart, commissaire-ordonnateur, faisant les fonctions d'intendant au dit pays, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, laquelle sera enregistrée au contrôle de la marine à Québec.

"Fait à Marly le deuxième jour de mars, mil sept cent vingt-neuf.

Signé : LOUIS

"Et plus bas,

"Signé : PHELYPEAUX.

"Et scellée du petit sceau."

J'ai transcrit l'ordonnance *verbatim* parce qu'une étude de ce document donnera une meilleure idée de l'état des affaires à cette époque dans la colonie, que je ne pourrais le faire par mes propres commentaires. Les espèces manquant, une mesure de ce genre paraissait nécessaire. La population ne pouvait retourner à une circulation de peaux de castor et d'original, parce que ces

peaux étaient demandées par le commerce d'exportation, et le blé, qui était monnaie légale à 4 francs le minot, était requis pour la subsistance de la colonie. On réussit à donner à la monnaie de carte une grande puissance de circulation, d'abord en limitant l'émission, ensuite en assurant leur rachat par conversion en marchandises ou en lettres de change sur le trésor royal. On parvint ainsi à soulager temporairement la situation précaire que faisait aux colons la rareté ou même l'absence de monnaie, chose si indispensable dans un pays commerçant.

La nouvelle émission de monnaie de carte ne différait pas sensiblement en apparence de la précédente qui avait été rachetée au rabais. Mon ami, M. Cyrille Tessier, notaire et numismate distingué de Québec, en possède plusieurs exemplaires. Ce sont des morceaux carrés de cartes, aux coins tranchés, grands à peu près comme la moitié d'une carte à jouer ordinaire et de la même épaisseur. La monnaie de carte divisionnaire est faite des mêmes matériaux mais plus petite. La grande carte porte en tête les armes de France et de Navarre, entre la signature du commis du trésor Varin et la date de l'émission, 1742, puis vient l'énonciation de sa valeur : *Pour la somme de..... livres.* En dessous on lit la signature du gouverneur : Beauharnois, et celle de l'intendant : Hocquart.

La petite carte porte aussi l'impression des armes de France et de Navarre, avec la signature de Varin et la date de l'émission. Au bas, on voit une initiale : B. qui est celle de l'intendant Bigot.

Les quatre cent mille livres (ou francs) émis sous l'autorité de l'ordonnance du 2 mars, étaient une bien faible somme pour une population de trente à quarante mille âmes. Tout calculé, la population en aurait pu absorber trois ou quatre fois autant, sans que l'on violât aucun des principes de la circulation ; mais, quatre cent milles livres, ce n'était pas suffisant pour les transactions ordinaires d'échange. En conséquence, on en fit autoriser une seconde émission le 12 mai 1733. par l'ordonnance suivante :

(A suivre)

Les salaires des employés du Grand Tronc en 1892, se montaient à \$8,800,000; en 1893 ils se sont montés à \$8,700,000.

Il a été importé en 1893, à Londres. 2,074,000 balles de laines d'Australie et du Cap de Bonne Espérance, qui représentent une valeur de \$125,925,000.

BOURSE DE MONTREAL.

Cotes de MM. L. J. FORGET & CIE, Courtiers, 1715, rue Notre-Dame, à Montréal.

VALEURS. ACTIONS.	CAPITAL.				SEMAINE. DU 23 MAI AU 30 MAI		CLOTURE DU 30 MAI 1894		CLOTURE PRECEDENTE.	
	Capital versé.	Réserve.	Pair des Va- leurs.	Dernier divid.	Plus haut.	Plus bas.	Vendeurs.	Acheteurs.	Vendeurs.	Acheteurs.
BANQUES.										
Bank of Montreal..... x d.....	12,000,000	6,000,000	\$200	10	219½	219	223	218	223	219½
Ontario Bank..... x d.....	1,500,000	345,000	100	9					112½	93
Bank of British N. America.....	4,866,666	1,338,333	248	7½						
Banque du Peuple.....	1,200,000	600,000	50½	6	125	125			126½	
Molson's Bank.....	2,000,000	1,150,000	50	8			170			
Bank of Toronto..... x d.....	2,000,000	1,800,000	100	10			255		255	
Banque Jacques-Cartier..... x d.....	500,000	215,000	25	7	125	116½				
Merchant's Bank..... x d.....	6,000,000	2,900,000	100	7	161½	161½	162	160	162	160
Merchant's Bank of Halifax.....	1,100,000	510,000	100	6			152	147	152	147
Eastern Township Bank.....	1,499,905	650,000	50	7				125		
Quebec Bank..... x d.....	2,500,000	550,000	100	7						
Banque Nationale.....	1,200,000	30,000	30	6						
Union Bank.....	1,200,000	250,000	100	6						
Canadian Bank of Commerce..... x d.....	6,000,000	1,100,000	50	7	137½	137½			137½	
Banque Ville-Marie..... x d.....	479,500		100	6			138	125		
Banque d'Hochelaga..... x d.....	710,100	250,000	100	7	126½	126½			129	
Ottawa Bank.....										
CHEMINS DE FER.										
Canadian Pacific.....	65,000,000		100		66	65	65½	65	67	65
Duluth SS. & Atlantic.....	12,000,000		100				5	44	6	44
do do Preferred.....	10,000,000		100		13	13	18	12½	18	13
Montreal Street Railway.....	2,000,000		50	8	141½	139½	140½	139½	142	140½
TELEGRAPHES, Etc.										
Commercial Cable..... x-d.....	10,000,000		100	7	139½	138½	139	138½	140½	139
Montreal Telegraph..... x-d.....	2,000,000		40	8	149	148	149	148	148½	148
Bell Telephone Co..... x-d.....	2,500,000		100	8			150	146	150	147
DIVERS.										
Montreal Gas Co..... x-d.....	2,500,000		40	12	167	167	167	164	167½	167
Royal Electric.....	1,000,000		100	8			135	125	137½	
Intercolonial Coal Co.....	500,000		100				75		75	
do do pref.....	219,700		100				100	50	100	50
North West Land Co..... pref.....	7,000,000		25				56½		57	
Canada Shipping Co.....	1,400,000		100				30		30	
Canada Paper Co.....	500,000		100	6					115	
Montreal Loan & Mortgage Co.....	500,000		25	7			110	130	136	130
Guarantee Company of N. A.....	304,600		50	6						
Diamond Glass Co.....	500,000		100	10						
Richelieu & Ontario Nav. Co.....	1,350,000		100				76		76	72½
CIES DE COTON.										
Montreal Cotton Co.....	1,000,000		100	8	120	120	125	119½	130	120
Canadian Col. Cotton Mills.....	3,000,000		100				50	40	65	50
Merchant's Manfg Co.....	1,000,000		100				130		130	
Dominion Cotton Mills..... x-d.....	3,000,000		100		106	106	108	105	115	107
OBLIGATIONS.										
Bell Telephone Co. Bonds.....										
Canada Central Bonds.....									120	110
Champlain & St. Lawrence Bonds.....									100	
Pacific Land Grant Bonds.....								109		109
Colored Cotton Mills Bonds.....							99½		99½	98½
Dominion Cotton Mills Bonds.....										

BANQUE D'HOCHELAGA

AVIS public est donné par le présent qu'un dividende de trois pour cent pour les six mois courants et un bonus de un pour cent sur le capital payé de cette institution ont été déclarés, et seront payables au bureau principal ou à ses succursales, le ou après VENDREDI, LE 1ER JUIN PROCHAIN.

Le livre de transferts sera fermé depuis le 17 jusqu'au 31 mai inclusivement.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au bureau principal de la banque, VENDREDI, LE 15 JUIN PROCHAIN, A MIDI.

Par ordre du bureau,

M. J. A. PRENDERGAST,

Gérant.

Montréal, 24 Avril 1894.

LA BANQUE VILLE-MARIE.

AVIS est donné par le présent qu'un dividende de trois pour cent sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au bureau principal de la Banque, le et après VENDREDI, LE 1ER JUIN prochain.

Les livres de transferts seront fermés du 21 au 31 mai, ces deux jours inclusivement.

L'assemblée générale des actionnaires aura lieu au bureau principal de la Banque, MARDI, le 19 juin prochain, à midi.

Par ordre du Conseil de Direction,

WM. WEIR,

Président.

Montréal, 24 Avril 1894.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

DIVIDENDE No 57.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi (3½) pour cent sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable au bureau de la Banque à Montréal, le et après VENDREDI, LE 1ER JUIN prochain.

Les livres de transferts seront fermés du dix-sept au trente-un mai prochain inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Banque aura lieu au bureau de la Banque, à Montréal, MERCREDI, le vingt juin prochain, à une heure p.m.

Par ordre du Bureau de Direction,

A. DE MARTIGNY,

Directeur-Gérant

GRAINES, FOURRAGES et BLÉ DE SEMENCE !— AUSSI —
FARINES de toutes qualités.Essayez la célèbre marque "**COLUMBIA**," farine patentée de choix.
C'est la plus avantageuse pour le commerce.

S'adresser à

D. E. DROLET, 50 et 52 rue Dalhousie, Québec.**GRAINES de SEMENCES**Blé, Orge, Avoine, Sarrasin, Mil, Trèfle, Alsike, Lentilles, Pois,
Fèves, Blé d'Inde, Etc.**FARINES** en quarts et en poches de toute sorte.**Lard, Saindoux, Mess Pork, Short Cut****P. G. BUSSIERE & CIE, 6 et 7 Rue Dalhousie, Québec.**

Demandez le Tabac en Feuille

"VIRGIN," de WALKERLe plus beau et le meilleur dans toute la Puissance du Canada.
En ballots de 50 lbs et de 100 lbs.**Dattes, Fignes et Raisins de toutes sortes.** Demandez nos prix.

En vente en gros par

N. RIOUX & CIE, Québec.**PLAMONDON & CHASSÉ****MARCHANDS EN GROS****FARINE, GRAINS et PROVISIONS**, en lots, à la satisfaction des clients :
Blé, Trèfle, Farines par char, Lard, Saindoux, Poissons, Mil, Foin Pressé,
Fleur Préparée, etc.

VISITE ET CORRESPONDANCE SOLLICITEES.

Coin des rues **ST. ANDRE, DALHOUSIE** et **BELL'S LANE, Québec.****J. B. BÉDARD & FRÈRES**

MANUFACTURIERS DE

BROSSES, BALAIS, Etc.,

Importateurs d'Articles pour Epiciers, Marchands de Nouveautés

— ET —

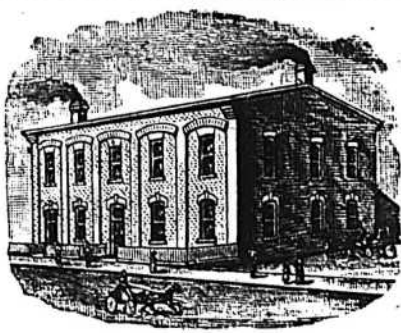
Marchands d'Articles Émaillés, Etc.

**44 ET 46 RUE ST. PIERRE
QUÉBEC.****MELASSES BARBADES DE CHOIX
A LA TONNE****SIROP RAFFINÉ** en Barils, **SIROP RAFFINÉ** en demi-barils,
MORUE VERTE No 1 en Quarts,**MORUE VERTE** No 2 en Quarts.**HARENGS DU LABRADOR** No 1 en Quarts.

— A VENDRE PAR —

WHITEHEAD & TURNER

Epiciers en Gros, Québec.

CHAUSSES
ET
CLAQUES77 RUE DALHOUSIE
— EN GROS —

BUREAUX ET MAGASINS

CAMPBELL & BÉDARD, Québec.**FARINE en GROS, GRAINS, LARD**Poisson, Huile, Saindoux, Jambons, Barley, Gruau, Gru, Son,
Moulée, Sel, Etc.

— PAR —

GEO. TANGUAY**ENTREPOTS—33 et 35, 34 et 36 rue St André et rue Bell.**
BUREAU—48 rue St Paul.**Tabac Canadien en Feuilles****UNE SPÉCIALITÉ**

CHEZ

DROUIN FRERES & CIE**QUÉBEC****MARCHANDS SOUCIEUX DE VOS INTÉRÊTS**

— N'ACHETEZ PAS VOS —

TAPISSERIES

AVANT D'AVOIR VU

Notre **ASSORTIMENT** et nos **PRIX****FORGUES & WISEMAN**

134 Rue St-Joseph,

68 Rue St-Pierre

QUÉBEC.**Les "POMPES DROLET" brevetées**Pour les Mines, les Tanneries, les Fabriques de Vinaigre :
pour les approvisionnements d'eau en général,
et pour tous autres usages.**POMPES D'ALIMENTATION POUR CHAUDIERES**Les pompes les plus économiques et les meilleures
dans le marché canadien.

DEMANDEZ LE CATALOGUE.

F. X. DROLET,

Manufacturier et porteur des brevets.

Nos 75 à 79 rue St-Joseph, à Québec, P.Q.

NOUS SOMMES ABSOLUMENTautorisés à solliciter vos commandes dans les lignes spéciales
que nous avons en mains, car nous avons un stock considérable
et nos prix sont aussi bas que ceux des manufacturiers.**À LA TÊTE**de la liste nous plaçons les Tuyaux en Fer et Accessoires de toutes sortes de
1 pouce à 4 pouces. Nous en avons des quantités de tonnes prêtes à être
immédiatement livrées. Nous tenons également les Fournitures pour Plombiers,
Poseurs d'Appareils à Gaz et à Vapeur, ainsi que les Outils pour
Machinistes, etc.

Écrivez pour avoir nos Prix et Catalogues.

MECHANICS SUPPLY CO.**96 RUE ST. PIERRE, QUÉBEC.**

Téléphone 456.

Chronique de Québec

Mercredi, 30 mai 1894.

Nombre de gens, que j'interroge sur le commerce de la semaine, me répondent avec un hochement de tête significatif.

On n'ose pas se plaindre, mais il y a du malaise, c'est sûr.

Et l'on appréhende l'avenir. Quelqu'un m'a dit sérieusement : "Je vois venir la crise." Comme j'essayais de lui remonter le courage, comptant sur une bonne récolte qui pourrait, selon moi, sauver la situation, il m'a répliqué : "Pas même cela, car les produits du sol fussent-ils à très bon marché, l'ouvrier des villes ne pourrait encore se les procurer puisqu'il manque de travail et que tantôt il manquera d'argent même pour les choses indispensables à la vie."

Je veux croire qu'il y a de l'exagération dans ce langage, mais il s'y trouve un fonds de vérité qu'il est inutile de se cacher plus longtemps.

L'année s'annonce mauvaise. Les banques font au commerce des conditions de plus en plus difficiles, refusent impitoyablement le papier des pratiques à moins qu'il ne soit signé de noms absolument indiscutables, et semblent vouloir fermer leur portes à la circulation des espèces entassées dans leurs voûtes. Après s'être montrées téméraires jusqu'à l'extravagance, elles se font prudentes jusqu'à la mesquinerie et déconcertent les hommes entreprenants à qui manquent les capitaux pour pousser les affaires.

On entend vaguement des rumeurs de faillites, et je ne serais pas étonné qu'il y en eût plusieurs à courte échéance.

Dans les nouveautés en gros, la plupart des voyageurs de commerce sont rentrés avec des commandes moyennes et vont repartir bientôt pour les assortiments d'automne.

La chaussure est stationnaire. La concurrence effrénée et le bon marché excessif, joint à des pertes considérables, ont porté un coup fatal à cette industrie. Il ne semble pas y avoir une grande activité, et la production est loin d'être ce qu'elle devrait être pour donner des bénéfices aux patrons et rémunérer suffisamment l'ouvrier. Les cuirs continuent également à subir une forte dépression, et les affaires sont craintives.

Dans le détail, on n'a pas encore senti l'affluence des acheteurs de la campagne. Les ventes ne sont pas nombreuses et l'on est obligé de couper beaucoup la marchandise.

Les prix sont à peu près les mêmes que la semaine dernière, avec une légère tendance à la baisse.

Voici les cotes :

EPICERIES

Semaine moyenne. On signale de forts arrivages de sirop, sans que le marché en soit affecté.

Sucres : Jaune, 3½ à 4½c ; Powdered, 5½c ; Cut Loaf, 6½c ; ¼ qt, 6½c ; boîtes, 6½c ; granulé, 4½c ; ext. ground, 6½c ; boîte, 6½c ; du pays, 7½ à 8c. pour les détails ; gros 7 à 8c.

Sirops : Barbades, tonne, No 1, 30c ; No 2, 27c.

Raisins : Valence, 5 à 5½c ; "Crown Layers" 5c ; récolte 1892, 4c ; Currants, 3½c.

Vermicelle : en boîte, 5c lb. en qt. 4½c lb.

Vermicelle de Québec : Boîte 5c. lb. Quart 4½c lb.

Riz \$3.40 à \$3.50 ; "Pot Barley" \$4.00.

Amandes : Tarragone, 13c, do Ecallees, 25c. lb.

Conserves : Saumon, \$1.35 à \$1.40 ; Homard, \$1.50 à \$1.75 ; Tomates, 90c à \$1.00 ; Blé d'Inde, 90 à \$1.00 ; Pois \$1.00 à \$1.05 ; Huitres, \$1.45 à \$1.50 ; Sardines Domestique, ¼ bte 5c ; Do importées ¼ bte 9 à 12c, ½ bte 14 à 18.

Sel : En magasin, 50 à 55c ; fin, ¼ de sac 30 à 35c ; gros sac, \$1.30 ; sel à flot commun, 48c.

Alcalis : Soda à laver, 90c à \$1.00 ; do à pâte \$2.40 à \$2.50 ; Empois, No. 1, 4½ ; do satin, 7½c ; caustique cassé, \$3.00 à \$3.50.

Allumettes : cartes, \$3.00 à \$3.25 ; Telegraph, \$3.75 ; Telephone, \$3.50 à \$3.70 ; Dominion, \$2.00 ; Lévis, \$2.00.

Tabac Canadien : 8 à 14c la livre selon qualité.

FRUITS

Oignons : "Can. Red" \$2.00 à \$2.50 ; Egyptien, 2½ à 3c la livre.

Oranges : Californie \$2.50 à \$3.00 ; Mes-sine boîtes \$3.50 à \$4.00, et ½ boîtes, \$2.00 à \$2.50 ; Blood, \$2.25 à \$2.50 ; Valence, \$7.50.

Citrons : \$1.25 à \$2.50 ; Pommes évaporées, 12c ; Cocos, \$5.00 le cent ; Pruneaux 7 à 9c ; Figs, 8 à 10c ; Dattes, 5½ à 6c.

Bananes : le régime, de \$1.50 à \$1.75 ; la caisse, de \$2.00 à \$2.25.

Ananas : pas de prix réguliers ; Bananes, de \$1.00 à \$1.25 la branche ; Pommes, \$6.00.

Choux : nouveaux, \$2.50 à \$3.00 le crate. Patates, de 45 à 50c.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Peu d'arrivages et pas de ventes considérables dans cette ligne d'affaires. La collection des comptes de la campagne ne se fera d'une manière sérieuse que dans la première quinzaine de juin. Les prix sont les mêmes que la semaine dernière.

Farines : Superfine, \$2.00 à \$2.00 ; Fine, \$2.40 à \$2.50 ; Extra, \$3.00 à \$3.20 ; Patent \$3.60 à \$4.75 ; Forte, \$3.70 à \$3.80 ; S. Roller, \$3.10 à \$3.25.

Grains : Avoine par 34 lbs 40 à 42c ; Ontario, 45c ; Son \$1.05c ; Orge 55c ; Gruau \$4.25 à \$4.50 ; fèves \$1.35 à \$1.50 ; Pois No. 1, 85 à 95c ; No. 2, 75 à 80c.

Graines : Mill Can., \$2.00 à \$2.50 ; de choix, \$3.25 ; Américain, \$2.25 à \$2.50 ; Trèfle blanc, 20 à 22c ; do Rouge, 10 à 12c ; Alsike, 12 à 16c. Blé 85 à 95c.

Lards : Short Cut, \$17.00 à \$18.00 ; Canadien, 6 à 7c ; Saindoux en caux, \$1.50 à \$1.60 ; chaudière, 9c.

Huiles : Loup-marin "straw" 32 à 35 ; de morue, 36 à 38c ; Pétrole, 11c.

On ne signale pas encore de consignations importantes de fromages. Le projet de syndicat pour centraliser à Québec de grandes quantités de beurre et de fromage pour expédition sur les marchés Européens, ne semble pas être encore passé dans le domaine du fait. Il en est toujours sérieusement question cependant. La cote du fromage est de 10½ à 11½c. Beurre de beurrerie de 22 à 25c ; ordinaire de 16 à 19c. Œufs stationnaires pour le gros de 10 à 12c, détail jusqu'à 15c.

Il est une grave question sur laquelle je désire attirer l'attention des intéressés. C'est celle des associations des marchands de gros pour établir entr'eux une échelle de prix uniformes de certaines marchandises. Il a été déjà dit dans ces chroniques que ces associations présentaient des dangers multiples. Outre qu'elles sont au détriment du consommateur qu'on force à payer plus cher la marchandise, elles ont le défaut capital d'opérer au préjudice des hommes droits qui tiennent à leur parole d'honneur et à l'avantage des coquins qui exploitent la bonne foi de leur confrères et en profitent pour les tromper indignement en fabriquant les factures au

prix du guild et faisant secrètement des remises importantes à leur clients.

Voilà un genre de fraude qui est de nature à déprécier le commerce et sur lequel nous attirons l'attention des hommes d'affaires.

J. T.

NOUVELLE FABRIQUE DE HARNAIS À ST-ROCH.

Le vaste faubourg St-Roch est décidé-ment aujourd'hui le boulevard industriel et commercial de Québec. Toutes les branches de l'industrie et du commerce s'y développent à l'aise, grâce à l'esprit d'initiative de ses hommes d'affaires et à l'encouragement de sa population qui augmente de jour en jour. Les résidences privées dans les rues St-Joseph, St-Valier et du Pont, ont fait place à d'immenses manufactures, fabriques de tout genre et à de superbes magasins. Et tout le monde admet que, pour se procurer un article quelconque à bon marché, il faut aller à St-Roch.

Preons l'art de la sellerie, par exemple, et permettez-moi de vous parler d'une nouvelle fabrique et d'un magasin de harnais que deux de nos jeunes et intelligents concitoyens, MM. J. D. Charest et F. X. Julien, viennent d'ouvrir à l'angle des rues du Pont et du Roi, porte voisine de "l'Hôtel Québec."

En homme qui aime à suivre le développement industriel et commercial de notre ville,—approuvant ce qui est bien et critiquant, sans me gêner, ce qui est mal,—je suis allé hier visiter cette nouvelle fabrique qui occupe, pour la fabrication et la vente des harnais, la meilleure place de la ville.

Disons d'abord que M. J. D. Charest connaît parfaitement l'art de la sellerie pour l'avoir appris chez son père et pratiqué durant plusieurs années. Il dirigeait seul depuis 4 ans, au coin des rues du Pont et de la Reine, un magasin de harnais très achalandé ; mais, en homme de progrès qu'il est, il a eu la légitime ambition d'agrandir le cadre de ses affaires et de doter en même temps sa paroisse d'un grand magasin de harnais où l'acheteur aura le choix tout en payant meilleur marché qu'ailleurs. Mais M. Charest pouvait difficilement, cela se conçoit, diriger seul sa vaste boutique qui donne déjà de l'emploi à 22 ouvriers et s'occuper aussi de la vente et des achats. C'est pourquoi il s'est associé à l'intelligent et populaire agent général de la compagnie d'assurance la "New York Life," M. F. X. Julien, lequel continuera à surveiller les intérêts de cette com-

CHAREST & JULIEN

FABRICANTS DE HARNAIS

Coin des rues du Pont et du Roi

ST. ROCH, QUÉBEC.

200 harnais de travail valant \$6.50 pour \$4.50.
200 harnais de travail valant \$10 pour \$8.50.
Harnais de fantaisie depuis \$3.00 à \$10.00.

Une visite est sollicitée.

CHAREST & JULIEN

A l'enseigne de la BRIDE D'OR.

pagnie d'assurance, dont le bureau vient d'être transféré dans une partie du magasin de harnais, ayant son entrée par la rue du Roi.

M. Julien donc, qui a d'excellents commis pour le représenter à son bureau d'assurance, pourra consacrer une partie notable de son temps aux affaires de la fabrique de harnais.

Je dis plus haut que j'ai visité la fabrique et le magasin de messieurs Charest et Julien, et je dois ajouter—pour l'information du public—que j'ai été charmé par la beauté et la quantité des articles de sellerie qu'ils renferment, et surpris de la modicité de leurs prix. Il est impossible d'acheter ailleurs à des prix plus modiques. Je voyais là, pour ne citer qu'un exemple, des harnais étiquetés \$4.50, que nous payons partout \$6.50, et il y en a depuis ce prix jusqu'à \$100.00.

— Comment pouvez-vous vendre ces articles à des prix aussi réduits ? ai-je demandé à ces messieurs.

— C'est bien simple, m'ont-ils répondu : c'est parce que nous nous procurons la matière première à des conditions exceptionnellement avantageuses chez trois riches fournisseurs qui désirent notre avancement, et ensuite parce que nous importons directement des Etats-Unis les garnitures et les harnais de fantaisie.

Quoi qu'il en puisse être, je suis obligé de dire qu'il me semble difficile, sinon impossible, de trouver à Québec et dans toute autre ville un magasin qui puisse vendre des harnais à des prix moindres que ceux de MM. J. D. Charest & Cie.; et je crois de mon devoir de conseiller aux acheteurs de visiter ce magasin avant d'aller ailleurs. Je suis convaincu que tous seront de mon opinion.

Je félicite MM. J. D. Charest & Cie de leur esprit d'entreprise et leur souhaite de recevoir des citadins et des gens de la campagne tout l'encouragement qu'ils méritent.

L. D. P.

NOTES SPECIALES.

La Goëlette "Beatrice McLean" avec une cargaison de 700 pnts. de Mélasse Barbades appartenant à Messrs L. Chaput, Fils & Cie, est arrivée dans notre port lundi, le 28 courant après une traversée très rapide étant parti de Barbades le 24 avril dernier. Les expéditeurs, Messrs S. P. Musson, Son & Co, sont très avantageusement connus.

Cette cargaison est de qualité supérieure et strictement première récolte. Les marchands qui désirent en avoir feront bien d'envoyer leur commande immédiatement vu que la plus grande partie est vendue à l'avance.

La Compagnie Electrique de St Jean-Baptiste, vient de renouveler le contrat pour son approvisionnement de charbon mou des provinces maritimes avec MM. J. O. Labrecque, Cousineau et Cie. L'accroissement considérable des affaires de la compagnie exige cette année la fourniture de 3,000 tonnes de charbon, et nous sommes heureux de constater qu'une maison canadienne soit en état de se charger d'une fourniture de cette importance, en compétition avec les plus fortes maisons anglaises.

M. L. Lefebvre, gérant de la manufacture d'allumettes "Dominion" à Montréal, nous prie de bien vouloir avertir nos lecteurs qui tiennent des allumettes en stock, de s'adresser à lui ou à MM. Hardy & Dubord, à Beauport, P.Q., pour toute demande d'informations.

Il se fera un plaisir de fournir aux marchands qui en feront la demande des listes de prix et échantillons, etc.

Il ne faut pas oublier que les allumettes "Dominion" sont au moins égales aux meilleures marques qu'il y a sur le marché et elles se vendent à meilleur marché.

Les épiciers devraient tenir en stock le SEL ACMÉ qui ne se prend pas en masse et ne durcit pas. Il est en vogue plus que jamais au Canada. Il s'expédie actuellement en grande quantité au Nouveau-Brunswick où le climat est humide, grâce justement à la propriété qu'il a de se bien comporter à l'humidité.

Nous donnons également aux fromagers et beurriers le conseil de l'employer de préférence aux gros sels qui font diminuer le prix du beurre et du fromage au moment de la vente. Le sel fin tel que le SEL ACMÉ, devrait être employé de préférence à tout autre.

Dans ces temps où la baisse continue désorganise tous les prix, la maison Plamondon et Chassé, coin des rues Dalhousie et St André, Basse Ville, Québec, ne se laisse devancer par aucune autre dans cette direction. Achetant au fur et à mesure de l'écoulement de son stock, elle est à même de faire profiter ses clients des dernières réductions du marché de gros. Elle tient, d'ailleurs, un stock supérieurement assorti des premières marques de farines, de grains et de provisions, pour la boulangerie, l'épicerie et le commerce de la campagne. Qu'on aille donc examiner le stock et demander les prix, les affaires se feront ensuite toutes seules.

La petite bière appelée Root Beer que l'on a placée sur le marché sous la forme d'un extrait, ce qui en rend la préparation très facile, est devenue un des articles les plus populaires du commerce de pharmacie et d'épicerie. Et l'un des plus populaires de ces extraits actuellement dans le marché, c'est celui de "Adams", préparé par la Compagnie Pharmaceutique de Toronto dont la Canadian Specialty Co, 38 Front Street East, Toronto, sont les agents pour le Canada. C'est à sa qualité qu'il doit sa popularité, et aussi à la manière dont il est paqueté pour la vente. On le vend en flacons de deux grandeurs, dont l'une se détaille à 10c et l'autre à 25c, la première contenant de l'extrait pour faire 2 gallons et l'autre pour faire 5 gallons, mesure impériale. C'est la troisième saison que cet extrait est sur le marché; ses ventes couvrent maintenant tout le Canada et celles du commencement de la saison ont déjà égalé celles de toute la saison précédente. Les épiciers qui n'en ont pas encore en stock feraient bien de se mettre en communication avec la Canadian Specialty Co, Toronto Ont.

Les célèbres aciéries Krupp, d'Essen, Allemagne, sont représentées au Canada par M. James W. Pyke, 35, rue St François Xavier, Montréal, qui tient à la

disposition du commerce et de l'industrie, les fers et aciers de toutes dimensions, les tuyaux à gaz et à vapeur en fer battu, les tubes de chaudières de cette maison; spécialités pour la carrosserie: bandages en acier et roues complètes bandées en acier, essieux et tourillons en acier, etc.

M. Pyke tient aussi en stock tous les articles pour machinistes, forgerons, etc., déchets de coton, peinture anti-rouille de Monn et Muller, etc.

Toutes ces marchandises étant tenues en premières mains, se vendent nécessairement à plus bas prix que dans les magasins qui les ont de deuxième ou troisième mains.

MM. N. F. et V. Guertin, imprimeurs et fabricants de livres blancs, 97 rue St-Jacques Montréal, ayant un matériel du meilleur goût et de la plus grande variété seront heureux d'exécuter pour le commerce toutes les impressions qu'on voudra bien leur confier: têtes de lettres, factures, memorandums, livres de comptabilité, catalogues, circulaires, etc. Le tout sous le plus court délai et à des prix tout à fait modérés.

Les machinistes, forgerons, plombiers, poseurs d'appareils à gaz et à vapeur, etc, trouveront au magasin de la Mechanics Supply Co., 96 rue St-Pierre, Québec, tout l'outillage et les fournitures dont ils peuvent avoir besoin; la maison a en stock quantité de tonnes de tuyaux en fer (1/4 de pouce à 4 pouces) et accessoires; fer en barre, cornières, pièces dégrossies, articles en cuivre etc. Les prix sont les plus bas que l'on puisse demander, aussi bas que ceux des manufacturiers. La maison sera heureuse d'expédier sa liste de prix et son catalogue sur demande.

Les entrepôts de M. Geo. Tanguay, rues St André et Bell, à Québec, après avoir épuisé à peu près tout leur stock pour exécuter les commandes du printemps, sont maintenant approvisionnés de nouveau de marchandises fraîches, achetées aux plus bas cours du marché de gros et, par conséquent, offertes au commerce aux meilleures conditions possibles. M. Geo. Tanguay tient toujours les meilleures marques de farines, de grains et de provisions. Son assortiment en lards, saindoux, jambons, poisson, huile, denrées alimentaires: barley, gruau, sel, etc; son, moulée, etc., n'est surpassé par aucun autre stock à Québec.

La maison Whitehead et Turner, de Québec, a reçu par les derniers steamers un approvisionnement complet de nouveaux fruits de la Méditerranée; elle offre en ce moment au commerce le choix le plus varié de marchandises d'importation nouvelles qu'elle vend comme d'ordinaire aux plus bas prix du marché. Les commerçants du district de Québec, et même de plus loin, auront tout avantage à envoyer leurs commandes à cette maison dont l'honorabilité et la libéralité sont bien connues.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

REVUE COMMERCIALE

ET FINANCIÈRE

Montréal 31 mai, 1894.

FINANCES.

Les taux d'escompte, la semaine dernière, à Londres, dit *Bradstreet's*, étaient de 1 p. c. pour 3 mois et $\frac{1}{2}$ p. c. pour 30 jours. Les arrivages d'or continuent, sans mouvement en sens contraire. La Chine demandant de l'argent et l'Amérique refusant d'en vendre, le métal blanc s'est un peu raffermi. Les affaires à la bourse se sont améliorées; les valeurs de tout repos ont été fermes et les valeurs de spéculation en ont bénéficié. Les consolidés ont haussé de $\frac{1}{2}$ p. c.

Le câble d'hier cote l'escompte, sur le marché libre, à Londres, à $\frac{1}{2}$ p. c. La banque d'Angleterre escompte à 2 p. c.

A New-York, les prêts à demande sont cotés à 1 p. c.

Sur notre place, les capitaux sont abondants et l'on peut emprunter des banques, sur garantie collatérale de valeurs de bourse, à $\frac{1}{2}$ p. c.; quelques institutions prêtent même à 4 p. c. Le taux de l'escompte commercial est de 7 p. c.

Le change sur Londres est ferme.

Les banques vendent leurs traites à vue à une prime de 9 $\frac{1}{2}$ à 9 $\frac{3}{4}$ et leurs traites à 60 jours à une prime de 10 $\frac{1}{2}$ à 10 $\frac{3}{4}$. Les transferts par le câble sont à 10 $\frac{1}{2}$ de prime. Le change à vue sur New-York est de $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$ de prime. Les francs valaient hier à New-York, 5.16 $\frac{1}{2}$ pour papier long et 5.15 $\frac{1}{2}$ pour papier court.

La bourse n'a siégé que depuis lundi, et pendant ces quelques jours, elle n'a été que peu active; même elle a pris congé un après-midi sur trois. Les cours ont été peu intéressants, ne variant que maintenant.

La banque de Montréal a fait 219 et 219 $\frac{1}{2}$ ex-dividende; la banque du Commerce, également ex-dividende, 137 $\frac{1}{2}$ et la banque des Marchands 161 $\frac{1}{2}$. La banque d'Hochelaga a été vendue mercredi 126 $\frac{1}{2}$, sans le coupon de dividende payable au 1er juin.

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit:

	Vend.	Ach.
Banque du Peuple.....	126 $\frac{1}{2}$	124
" Jacques-Cartier xd	115	115
" Hochelaga.xd.....	130	126
" Nationale.....	93	86
" Ville-Marie.....	90	

Les Chars Urbains ont eu seuls quelque activité, mais à des cours un peu plus bas. Ils ont fait 141 $\frac{1}{2}$ puis sont descendus à 139 $\frac{1}{2}$ et finalement ils clôturent à 140. Les droits aux nouvelles actions ont varié entre 133 $\frac{1}{2}$ et 132 $\frac{1}{2}$.

Le Télégraphe a été vendu 148 et 149; il clôture à 149 vendeurs et 147 $\frac{1}{2}$ acheteurs. Le Câble a fait 139 $\frac{1}{2}$ et 139; le Gaz 167, et le Pacifique Canadien 65.

Le Richelien, la Royale Electrique et le Téléphone n'ont donné lieu à aucune transaction.

La Compagnie de Coton de Montréal a été vendue à 120; \$2,000 d'obligations de la Colored Cotton Mills ont été placées à 99.

COMMERCE

La température pluvieuse dont nous avons été gratifiés depuis quelques

jours, n'est pas favorable au commerce, pas plus que le froid qui accompagne la pluie. Ni l'un ni l'autre ne font du bien aux récoltes en terre. On commence à trouver qu'il y a trop d'humidité, surtout dans les terres fortes; et et, si nous n'avons pas à nous plaindre d'inondations comme dans le Haut-Canada, les provinces maritimes et les Etats-Unis, l'excès d'humidité n'en est pas moins inquiétante pour notre agriculture.

Le commerce d'exportation est tout aussi calme qu'auparavant; on a à peine commencé à exporter une centaine de mille minots de pois, qui ont dû, à l'avilissement des frets, la faveur de prendre passage pour l'Europe, à bord d'un vapeur transatlantique. Le fromage fait exception. A la date de samedi dernier, on en avait exporté 60,000 meules, contre 17,000 seulement à la même date de l'année dernière. Ces 60,000 meules, à un poids moyen de 60 lbs. donnent 3,600,000 livres, soit, à une moyenne de 9 $\frac{1}{2}$ c, \$351,000 qu'ont rapportés les fromageries à leurs patrons depuis le commencement du printemps. Heureux donc les cultivateurs qui ont une fromagerie à leur proximité et y envoient le lait de leurs vaches. Heureux les marchands qui auront su encourager l'industrie laitière dans leur paroisse et qui pourront ainsi compter sur le paiement de leurs comptes en espèces par les patrons des fromageries.

A la ville, l'ouvrage chômant, même sur le port, et la température étant peu encourageante, le commerce de détail végète.

Les faillites ne sont pas encore au-dessus du nombre normal, mais il y a des signes de détresse dans plusieurs localités.

Dans l'épicerie en gros il semble qu'un vent pernicieux souffle sur certaines maisons anglaises, surtout sur celles *who do not care for French trade*. A peine l'une d'elles, dont nous avons déjà parlé sans la nommer, a-t-elle réussi ou à peu près à composer 50 cents dans la plastra, que déjà on parle d'une autre qui essaie de se reformer, avec un nouveau capital, pour ne pas avoir à demander un concordat à ses créanciers.

Le commerce de grains et de foin va probablement aussi voir quelques déconforts, avec de gros passifs, avant longtemps.

Alcalis.—Il a été expédié la semaine dernière 25 quarts de potasse pour Liverpool, 32 pour la France et quelques petits lots de perlasse. Les prix sont sans changement. On cote: potasses premières de \$4.10 à \$4.15; de secondes \$3.65; perlasse, \$5.30 à 5.35.

Bois de construction.—L'incertitude où reste le marché américain au sujet des droits sur le bois de sciage a complètement paralysé la demande des acheteurs américains; ces derniers ont même négligé de se faire expédier une partie considérable de leurs achats de l'année dernière. Le marché du bois, aux Etats-Unis, est d'ailleurs très faible et la construction y est sans vie; ceux de là bas qui ont besoin de notre bois, l'achètent en billots et le font scier de l'autre côté de la frontière.

Il en résulte que, pour les qualités employées ici et aux Etats-Unis, les prix aux scieries sont faibles; on pourrait peut-être acheter à une baisse de \$1.00 à \$1.50 par 1000 pieds.

Aux clos de la ville, la demande est bien tranquille; la demande de la cam-

pagne ne se développera guère que lorsque la perspective de la récolte sera assurée. Pas de changements dans les prix.

Charbons et bois de chauffage.—Le charbon anthracite est en hausse de 15 à 25c la tonne, à New-York; il est probable que cette hausse va se reproduire ici avant longtemps. Le charbon mou se raffermi, mais pour le moment nous ne changeons pas nos cotes. Bois toujours ferme.

Cuir et peaux.—Peu d'affaires dans les cuirs. La chaussure est calme; à Québec on dit que cette industrie est dans une mauvaise situation. Ici, les manufacturiers n'ont pas l'air très satisfaits, non plus. Ils n'achètent par conséquent que par miettes. Le bruit a couru ici qu'un grand tanneur de Québec était en difficultés.

Les peaux se tiennent assez faiblement aux anciens prix. Les commerçants font du stock, car la tannerie n'achète guère.

Draps et nouveautés.—Les manufacturiers de quelques lignes de cotonnades ont dû baisser leurs prix de 5 p. c. environ, pour faire face à la concurrence de marchandises américaines que l'on offre ici en dessous du prix coûtant. Le commerce de gros n'est pas actif, mais il conserve à peu près le même chiffre d'affaires qu'à la période correspondante de l'année dernière. Le détail ne vend guère, ni à la ville, ni à la campagne, et les paiements sont lents.

Epicerie.—Activité normale dans cette ligne et paiements assez réguliers. La demande en sucres et sirops est bonne; les prix sans changements.

Le seul changement à noter cette semaine, c'est une baisse de 10c sur les marinades de Morton.

Les conserves de légumes et de fruits sont négligées; les manufacturiers n'ont pas encore offert de contrats pour la prochaine fabrication.

Fers, ferronneries et métaux.—La ferronnerie est tranquille ainsi que la quincaillerie. Les métaux sont lourds. Les ferblancs et les tôles sont assez actifs, mais à des prix faibles.

L'on s'attend à plus d'activité dans quelques jours dans l'outillage agricole; fourches, râtaux, etc., pour les foins.

Huiles, peintures et vernis.—Les huiles de loup marin sont cotées un peu plus faibles; il n'y en a pas encore beaucoup de nouvelles dans le marché.

Rien de changé dans les peintures, les huiles de lin, l'essence de térébenthine etc., ni dans les huiles de pétrole.

Salaisons.—Les fabricants de salaisons paraissent tenir leurs prix un peu moins fermes sur les lards salés; les saindoux sont encore à bon marché et les jambons ainsi que le lard fumé sont en baisse.

La direction de quelques unes des grandes compagnies de chemins de fer, en France, a sous considération la substitution du téléphone au télégraphe pour la transmission des ordres, avis et instructions au personnel. La compagnie du Nord a établi des appareils téléphoniques entre les stations, d'où l'on peut demander du secours en cas d'accident. Sur quelques lignes, chaque train est muni d'un appareil mobile et chaque station d'un récepteur, de sorte que l'on peut communiquer en tout temps avec la station en accrochant l'appareil mobile au fil du télégraphe.

Revue des Marchés

Montréal, 31 mai 1894.

GRAINS ET FARINES

MARCHÉS DE GROS

Les froids intenses en Europe que signalaient les dépêches du câble, il y a huit jours, ne paraissent pas avoir encore ému le commerce de grains. Il est cependant confirmé qu'un abaissement considérable de la température a eu lieu en Angleterre, en Allemagne, en France et jusqu'en Espagne, où la neige au mois de mai est d'une occurrence tout à fait exceptionnelle. Il n'y a pas de doute pour nous que dans beaucoup de régions de ces pays les blés ont dû souffrir, et que bien des champs, brûlés par la gelée, ne rapporteront que de la mauvaise paille. Si le marché américain avait la sensibilité qu'il a déjà eue, il aurait répondu à cette gelée par une hausse de 5 à 10c. Mais il y a trop de blé, trop de blé!

Voici le dernier rapport télégraphique de Beerbohm ; il est daté du 30 mai : Chargeurs à la côte, blé, en demande pour le continent ; mais, rien. Chargeurs en route ou à expédier, blé très tranquille, mais plus faible. Sur Mark Lane, blés anglais et étrangers inactifs. Mais américain, plus faible. Température en Angleterre moins favorable aux récoltes sur pied. A Liverpool, blé disponible, tranquille mais soutenu ; mais do, ferme. Mais mêlé, 3s 7d, pois canadiens, 4s 10½d.

Mark Lane Express de lundi, dans sa revue hebdomadaire du commerce de grains, dit : Les blés anglais ont été ternes, quoique les cours à Londres soient en hausse de 5d. Sur les marchés de province, les ventes ont été peu nombreuses et à des prix sans changement. Les farines anglaises ont baissé de 1s et les blés étrangers, sous l'influence des arrivages considérables ont baissé de 6d. Les farines étrangères sont aussi en baisse de 6d et le maïs rond et plat, en baisse de 3d. L'orge a été tranquille. Le seigle a haussé de 1s ; l'avoine, les pois et les haricots sont soutenus. Aujourd'hui, le commerce est à plat, les échantillons exhibés étant humides. Les blés anglais ont baissé d'un shilling. Les blés de Russie, de l'Argentine et des Indes ont baissé de 6d et les blés américains de 3d. Le maïs, rond et plat a perdu 3d et l'orge 3d. L'avoine, les haricots et les pois sont fermes.

Nos dernières malles de France portent la date du 12 mai. A cette date, le *Marché Français* décrivait ainsi la situation :

"Depuis hier midi, une petite pluie fine n'a presque pas cessé de tomber sur Paris et ses environs. Nos correspondances et nos télégrammes nous signalent le même fait dans un assez grand nombre de départements. Dans certains rayons, on continue à considérer cette température comme favorable aux récoltes ; dans d'autres, au contraire, on se plaint au contraire, de l'excès d'humidité, notamment dans la Vendée, où l'on fauche actuellement les trèfles incarnats, mais, en résumé, la situation agricole dans l'ensemble est toujours excellente et les quelques appréhensions qui se manifestent en ce moment, n'ont rien de redoutable si les récoltes sont toujours belles, les affaires en céréales ne sont pas de même ; au contraire : Le plus grand calme do-

mine partout et malgré que les détenteurs de blé, seigle, orge et avoine se montrent disposés à faire des concessions, les acheteurs restent tout aussi réservés.

A la Bourse de Paris, aujourd'hui, le ton du marché des farines douze marques a été cependant un peu meilleur, quoique les prix aient peu varié ; c'est la pluie, bien entendu, qui a produit cette fermeté relative. Le marché est comme une sensitive. Le blé a été soutenu, le seigle nominal et l'avoine a haussé de 10 à 15 centimes.

"Londres, Berlin, Vienne et Budapesth n'ont pas sensiblement varié aujourd'hui. A la même date, l'*Economiste Français* écrit :

"Les inquiétudes causées par la continuation des pluies tendent à disparaître avec le relèvement de la température et rarement la situation agricole n'a été aussi satisfaisante. Les affaires se ressentent toutefois de la belle apparence des récoltes et la baisse domine sur tous les marchés d'Europe comme sur ceux des États-Unis. Les offres en blés trouvent difficilement leur contre partie ; la spéculation est assez vivement impressionnée, et les farines de commerce, quoique tombées à des prix exceptionnellement faibles, tendent encore à faiblir par suite de l'extrême rareté des acheteurs."

Une lettre d'Odessa du 13 mars, contient ce qui suit : "Il y a certainement surproduction de blé en Russie, et, aux prix actuels, non seulement le blé, mais l'orge et probablement aussi l'avoine, sont vendus à des prix qui laissent le producteur en perte. A Kieff, aux prix actuels, les cultivateurs ont perdu sur la dernière récolte sur le pied de 15s 8½d, par acre cultivé en blé. La dernière récolte a été la plus considérable que la Russie ait produite depuis bien des années ; les greniers, les gares des chemins de fer sont bondés de grains, dont il ne s'exporte qu'une quantité comparative-ment petite, et c'est principalement de l'orge à moulée qui s'exporte. Les stocks en existence sont si forts et l'argent si rare que je doute qu'une hausse puisse s'établir en Russie, à moins que ce ne soit par le fait du manque des récoltes, dans d'autres pays."

Voici maintenant un aperçu de la situation aux États-Unis.

Prime, de Chicago, dit : La condition générale du pays est encore descendu à une température très basse mais sans toucher tout à fait à la ligne de la gelée ; le froid se modère aujourd'hui. Les ravages des insectes augmentent.

On télégraphie de St-Louis : Il paraît se confirmer dans toutes les directions que l'épiage du blé se fait d'une manière peu satisfaisante. Les épis sont petits et, dans bien des cas, partout les marques de dommages, étant noircis et quelques uns ne contenant pas de grains. Ces choses se passent principalement dans des régions du Kansas, du Missouri, de l'Illinois et du Tennessee."

A Chicago, il y a eu de l'animation à la hausse sur les avoines ; quelques uns attribuent cela à la spéculation ; d'autres disent que la hausse est justifiée par la rareté de ce grain.

Les cours du blé en spéculation à Chicago ont varié souvent mais peu à la fois ; la hausse et la baisse n'ont jamais atteint une différence de 1c. dans une journée. En clôture mardi (mercredi étant fête) on cotait : Blé sur mai, 54½c, sur juillet, 55½c, sur septembre, 57½c. A New-York, les cours de clôture ont

été : Blé sur mai, 56½c ; sur juin, 56½c ; sur juillet, 58c ; sur août, 59½c ; sur septembre, 60½c.

A Winnipeg, dit le *Commercial*, la situation est affectée par la faiblesse des marchés étrangers. Il ne se fait aucune affaire. Le blé des éleveurs de l'intérieur, qui se monte à environ 2,000,000 de minots, n'a pas un mouvement bien actif, malgré l'ouverture de la navigation ; mais les prix ne tentent guère. Ce que l'on a expédié de Fort William, ce sont surtout des lots vendus précédemment. La semaine a été plus favorable aux semailles, et les régions qui avaient été retardées par l'humidité, ont pu faire du progrès. Avis a été donné d'une diminution de 1c. ; de 8c. à 7c. dans le taux du transport, rail et lac, de Fort William à Toronto, et à l'ouest pour les expéditions par chargements complets. Les prix ici sont nominaux ; on peut coter de 60 à 60½c. pour le No. 1 dur à flot à Fort William.

Dans le Haut Canada, les affaires en grains sont tranquilles avec tendance à la baisse pour le blé. Le blé blanc s'est vendu à 57 et le blé roux le même prix. L'avoine est ferme et plus active ; l'orge est tranquille avec quelque demande pour l'orge à moulée. Il ne se fait rien en pois. Le son est terne à \$13.00 et \$13.50 ; dans l'ouest on en demande \$14.00. Pas de demande en sarrasin.

A Toronto on cote : blé blanc 56 à 57c, blé du printemps 59 à 60c ; blé roux, 56 à 57c ; pois No 2, 52 à 54c ; orge No 2, 39 à 40 ; avoine No 2, 33½ à 34c.

Notre marché local est à peu près aussi tranquille qu'auparavant ; quelques lots de pois, cependant, ont pu être exportés, grâce aux bas prix du fret MM. Crane et Baird, ont expédié par l'Escalona, pour Anvers, 42,000 minots de pois ; M. H. McLennan, par le Canadian, pour Glasgow, 17,000 minots de pois ; A. McFee, 8425 minots pour Ayonmouth ; 38,507 pour Londres, soit en chiffres ronds, 143,000 minots.

La conséquence est que les détenteurs de ce qui reste de pois en stock se tiennent plus fermes. On leur offre aujourd'hui près de 68 à 69c par 66 lbs en magasin, mais ils espèrent avoir mieux.

L'avoine a eu aussi un peu de demande pour l'exportation et quelques lots ont été payés de 39½ à 40c. Aujourd'hui, on cote pour le marché local, 40c par 34 lbs, en lots de char ; pour l'exportation on peut coter de 39½ à 39¾ le tout pris en entrepôt.

L'orge à moulée s'est relevée et s'est vendue de 45 à 47c par 48 lbs.

On nous signale la vente d'un lot de 5,000 minots de sarrasin à 46c.

Le marché des farines n'a pas varié ; c'est toujours le même marasme ; les achats sont morcelés ; impossible de vendre aux boulangers plus que leur provision de la semaine. L'exportation a soulagé un peu le marché en enlevant quelques milliers de sacs ; mais le mouvement n'est pas suffisant pour affecter les prix.

Les farines d'avoine sont fermes. Le son, le grue et la moulée sont toujours recherchés et rares.

Nous cotons en gros :

Blé roux d'hiver, Can. No 2.	\$0 00 à 0 60
Blé blanc d'hiver " No 2.	0 00 à 0 00
Blé du printemps " No 2.	0 58 à 0 60
Blé du Manitoba No 1 dur...	0 77 à 0 78
" No 2 dur...	0 75 à 0 76
" No 3 dur...	0 00 à 0 00
Blé du Nord No 2.....	0 00 à 0 00
Avoine.....	0 39 à 0 40
Blé d'Inde, en douane.....	0 00 à 0 00

Blé d'inde, droits payés	0 52 à 0 53
Pois, No 1	0 82 à 0 83
Pois, No 2 (ordinaire)	0 68 à 0 69
Orge, par minot	0 45 à 0 47
Sarrasin, par 50 lbs	0 46 à 0 48
Seigle, par 56 lbs	0 00 à 0 00

FARINES

Patente d'hiver	\$3 60 à 3 80
Patente du printemps	3 65 à 3 85
Patente Américaine	5 00 à 5 10
Straight roller	3 00 à 3 15
Extra	2 60 à 2 80
Superfine	2 50 à 2 60
Forte de boulanger (cité)	3 45 à 3 50
Forte du Manitoba	3 40 à 3 50

EN SACS D'ONTARIO

Medium	\$1 45 à 1 50
Superfine	1 15 à 1 25

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard, en barils	4 25 à 0 00
Farine d'avoine granulée, en barils	4 30 à 0 00
Avoine roulée en barils	4 30 à 0 00

MARCHÉ DE DÉTAIL

Mauvais temps, mardi et peu de monde au marché, de la place Jacques Cartier. L'avoine s'est vendue à 80c. à la charge et de 90c à \$1,00 à la poche.

En magasin, les commerçants vendent l'avoine de 97½c. à \$1,00 par 80 livres.

Le blé d'inde jaune des Etats-Unis fait 60c par minot, et le blanc 65c.

Les pois No. 2 valent 60 à 65 c et les pois cuisants de 80 à 85c par 60 lbs.

La graine de lin par minot, de 60 lbs vaut \$1 à \$1,10.

L'orge No. 2 de la province vaut de \$1,00 à \$1,05 par 96 lbs.

La farine de seigle vaut \$2 par 100 lbs.

La farine d'avoine vaut \$2,25 à \$2,30 par 100 lbs.

BEURRE

MARCHÉ DE LIVERPOOL

On écrit de Liverpool à la date du 12 mai:

Le marché se ressent des fêtes; et comme le beurre du pays a baissé de nouveau, les prix des beurres importés sont faibles avec peu de demande sauf pour les qualités de choix. Les beurres du Danemark, extra choix, valent de 96 à 98c, les beurres d'Irlande, premier choix, de 86 à 88c.

MARCHÉ DE LONDRES

On écrit de Londres à la date du 12 mai: "Le beurre est maintenant à un prix populaire, et comme il a de la qualité, il se fait un bon courant d'affaires à des prix soutenus. Les beurres français se vendent de 10s à 13s 6d. la douzaine; les meilleures qualités de 96 à 100s le quintal. Les beurres danois sont en bonne demande aux prix de 98s à 100s. Les beurres de crémeries d'Irlande valent de 92s à 94s. Les meilleures beurres d'Australie sont cotés à 90s et les qualités secondaires à 70s.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

On n'a pas encore vu sur le marché le visage d'un exportateur de beurre; le marché anglais qui ne paie les meilleurs beurres, ses beurres favoris, que 100s par 112 livres n'a pas de place pour nos beurres de crémeries qui, même à 18c la livre, devraient se vendre 95s, le quintal en Angleterre pour réaliser un petit profit.

Autrefois nous exportions du beurre de ferme à Terre-neuve; aujourd'hui, Terre-neuve achète à New-York, pour 9 à 10c la livre la même qualité de beurre

qui s'offre ici à 16c, le beurre de beurre-rie que nous cotons ici 18 à 19c vaut 16c à New-York.

Réduit à la seule demande de la consommation locale, notre production de beurre est bien vite arrivée à dépasser les besoins du marché aussi la baisse continue, et ce n'est pas la mauvaise politique de garder le beurre à la beur-rie qui mettra le marché en meilleure situation.

Les commerçants achètent aujourd'hui le beurre à 18c livré à Montréal et ils en trouvent autant qu'il ne leur en faut à ce prix; quelques uns ne veulent payer que 17½c; mais par contre, certaines beurries connues peuvent vendre leur produit à 18½c. On détaille aux épiciers à la tinette entre 18½ et 19½c. Le beurre de ferme s'achète à la campagne à 16c et se vend ici de 17 à 18c. Le beurre de l'ouest vaut de 15 à 16c sur notre marché.

FROMAGE

MARCHÉ DE LIVERPOOL

On écrit de Liverpool à la date du 12 mai:

"Le fromage fancy d'automne est très rare; il est tenu à des prix extrêmes. Aussi la demande se porte-t-elle plus libéralement sur les fromages nouveaux de choix et comme les arrivages ont augmenté avec une amélioration dans la qualité, le marché a été plus actif. On cote: Fromage nouveau extra, de 56 à 57s.; do très fin, 52 à 54s.; do bon, 44 à 48 s.; fromage de septembre extra fancy, de 61 à 63s."

MARCHÉ DE LONDRES

On écrit de Londres à la date du 12 mai:

"Le fromage canadien de l'année dernière est virtuellement épuisé, le nouveau des Etats-Unis se vend de 57½ à 58s, et quelques lots de fromage, de vaches à l'étable, de 52 à 54s, avec des arrivages considérables. Le fromage de la Nouvelle-Zélande est à la mode, et se vend à des prix splendides; le fromage fin se vendant de 54 à 56s et le fancy jusqu'à 60s."

MARCHÉS DES ETATS-UNIS.

Ogdensburg, N. Y., 26 mai.—Au marché d'aujourd'hui on a mis en vente 1991 fromages. Ventes: 82 à 9½c; 593 à 9½c, 527 à 9,9/16c et 459 à 9½c.

Canton, N. Y., 26 mai.—En vente, 2,300 meules; le tout vendu à 9½c.

Little Falls, N. Y., 28 mai.—Ventes de fromage: 60 meules à 8c; 178 à 8½c 590 à 8½c 612 à 8½c; 3927 à 9. 132 à prix secret et 330 à commission.

Utica, N. Y., 28 mai.—Ventes du jour: 97 meules à 9½c; 4,770 à 9½c; 2960 à 9½c 200 à 9½c 495 à commission.

MARCHÉS D'ONTARIO

London, 26 mai.—Vingt-sept fromageries ont mis en vente 3,475 meules de mai. Ventes, 50 à 9½c, 260 à 9½c, 148 à 9 5/10c, 1559 à 9½c. Marché actif.

Ingersoll, 29 mai.—En vente aujourd'hui, 2,550 meules, de la fin de mai; tout a été vendu à 9½c.

Belleville, 29 mai.—Cinquante-quatre fromageries ont mis en vente 2,145 fromages blancs et 1,385 colorés, en tout 3,530. Vente de blanc: 85 à 9½c, 1,310 à 9 3/16c. et 105 à 9½c; coloré; 310 à 9½c, 625 à 9 3/16c. et 90 à 9½c.

Campbellford, 29 mai.—En vente, aujourd'hui, 554 meules de fromage blanc et 211 de coloré; le tout a été vendu à 9½c.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Le câble continue à baisser, sous le poids des arrivages; il est maintenant à 530.

Au qual, lundi, il y avait 1500 meules de fromage des régions de Trois-Rivières, Sorel, Berthier et La Bale. Comme nous le prévoyions, les acheteurs n'étaient pas disposés à payer le même prix que la semaine précédente, quoiqu'ils eussent bien envie d'acheter le fromage; il y avait cette semaine, en plus des départs réguliers, deux bateaux pour Londres et un pour Bristol, et il fallait bien en profiter pour expédier. Après avoir offert 9½c, prix qui a été refusé, ils ont fini par conclure avec M. Duguay pour son *Blue Star* à 9½. Quelques autres lots ont obtenu le même prix, d'autres ont été payés 9½c et d'autres enfin, 9½c.

Douze à quinze cents meules de fromage de la province ont été mis sur le marché depuis lundi, et presque tout s'est vendu de 9½c à 9½c. Quelques acheteurs donnaient ½c de plus pour le coloré, mais ce n'était pas général.

Les exportateurs se plaignent encore qu'on leur livre du fromage trop vert, qui, généralement s'écroule en route. Ce sont surtout les gens d'Ontario qui se hâtent de profiter des prix relativement élevés pour livrer tout ce qu'ils ont qui puisse se tenir debout; mais ils n'ont pas le monopole de ce genre de fraude.

On remarquera que nous venons de coter le fromage de la Nouvelle Zélande à 60s. Il faut tenir compte du fait que notre fromage d'automne est complètement épuisé et que, pour la Nouvelle Zélande, placée aux Antipodes, c'est, son fromage d'automne qu'elle expédie actuellement en Angleterre. Il n'y a donc pas lieu de conclure tout de suite à la supériorité du fromage des Antipodes sur le nôtre.

Les exportations de fromage de la semaine dernière ont été:

Par	Pour	Fromages
Mongolian	Liverpool	4,147
Oregon	"	993
Lake Superior	"	5,028
Baltimore	"	65
Canadian	Glasgow	768
Tritonia	"	50
Brasillian	Londres	14,567
Memphis	Bristol	4,815
Concordia	"	3,699

Total 34,132

Semaine corresp. 1893..... 7,556

Total à date:

1894 60,896

1893 17,704

CEUFS

Les œufs sont aujourd'hui cotés de 9 à 9½c; on vend encore quelquefois une boîte à 10c., mais aussi on peut acheter des lots à 9½c.

FRUITS

La cargaison de bananes de la Jamaïque, du vapeur *Premier*, n'a pas été vendue à l'enchère. Celle de l'*Avlona*, consistant en 12,000 caisses d'oranges et de citrons, a été vendue à l'enchère, au Board of Trade, hier après-midi, avec un auditoire nombreux, mais les prix réalisés n'ont pas haussé.

Pour les détailliers, les bananes, les oranges, les citrons sont à très bon marché; la place est encombrée d'ananas et de fraises; les cerises de Californie qui commencent à arriver se vendent bien.

POMMES DE TERRE.

Le marché des pommes de terre se maintient dans les cours de 60 à 65c la poche de 90 lbs. en gare, par lots de char, et de 70 à 75c par plus petits lots.

FOIN PRESSE ET FOURRAGES

A Boston on cote :

Choix à fancy en grosses balles.....	\$17 00 à \$20 00
Choix à fancy en petites balles.....	15 50 à 16 00
Beau à bon.....	15 00 à 15 50
Pauvre à ordinaire.....	13 00 à 14 00
Mêlé.....	11 00 à 13 00
Paille de seigle.....	14 00 à 14 50
" d'avoine.....	8 50 à 9 00

Arrivages de la semaine 254 chars de foin et 15 chars de paille ; semaine précédente 287 chars de foin et 18 chars de paille.

Sur les arrivages de la semaine 15 chars sont pour l'exportation, ce qui en laisse 239 pour le marché local.

Le marché est sans changement et menace d'être plus encombré, les exportateurs mettant sur notre marché nombre de chars tenus en transit pour exportation et que l'état du marché en Europe ne permet pas d'expédier.

A Montréal, le marché local est tout à fait tombé ; le foin en bottes abonde et se vend très bon marché ce qui ne laisse que peu de demande au foin pressé.

L'exportation n'a plus de raison d'être avec le marché à Liverpool cote à 50s (\$12.00) la tonne, même avec des frets de 15 à 20s. (\$3.75 à \$5.00). Aussi il n'y a d'exportateurs qu'une couple de commerçants qui ont du fret et du foin sur les bras et qui choisissent de la moindre perte à subir.

Les achats à la campagne sont lents, l'on n'offre plus que \$6.00 pour le No 2 et de \$6.75 à \$7.00 pour le No 1 et l'on n'achète ferme que lorsque l'on a des commandes à remplir. Nous cotons au détail :

Foin pressé No 1, la tonne.....	9 00 à 10 00
do do No 2 do.....	8 50 à 9 00
do do No 3, do.....	0 00 à 00 00
Paille vieille do.....	3 50 à 4 00
Moulée, extra la tonne.....	22 00 à 23 00
do No 1 do.....	21 00 à 22 00
do No 2, do.....	00 00 à 19 00
Gru blanc do.....	20 00 à 21 00
do No 2, do.....	00 00 à 19 00
do No 3, do.....	00 00 à 18 00
Son (Manitoba) do.....	00 00 à 00 60
do (Ontario) do.....	21 00 à 00 00
do au char.....	18 50 à 19 00
Blé-d'inde jaune moulu.....	00 00 à 23 00
Farine de blé-d'inde, 100 lbs.....	1 75 à 00 00
Blé-d'inde broyé, la tonne.....	00 00 à 24 00

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Il y avait lundi, aux abattoirs de l'est.

Bêtes à cornes..... 350

Moutons et Agneaux..... 150

Veaux..... 350

Nous pouvons donner les prix suivants comme prix moyens :

Bétail pour exportation la lb. 4 1/4 à 4 1/2

Bêtes à cornes, 1ère qualité la lb. 4 à 4 1/2

" 2e " " 3 1/2 à 4 c

" 3e " " 1 1/2 à 2 c

Moutons..... " 3 à 4 c

Agneaux..... " 4 à 4 1/2 c

Veaux..... la tête \$2.00 à \$8.00

Porcs sur pied, les 100 lbs. \$5.25 à \$5.40

MM. E. DUROCHER ET CIE, 97 rue des Commissaires, Montréal, ayant obtenu l'agence des principaux moulins à farine du Manitoba et du Haut-Canada, pourront satisfaire toutes les demandes, soit de la ville ou de la campagne pour la farine, le son, le gru, la moulée, les pois à soupe, etc., etc.

PETITES NOTES.

Sous les rues de Londres circule le chemin de fer souterrain ; sous le chemin de fer passe l'égout inférieur et par dessous l'égout, on vient d'installer un chemin de fer électrique.

La production agricole de l'Allemagne consiste, par degrés d'importance, 1o en pommes de terre ; 2o en foin ; 3o en betteraves.

La glace artificielle en France est fabriquée de telle sorte que, en la frappant d'un coup sec, on la sépare en petits cubes réguliers.

Une loi nouvelle, à Cuba, impose une taxe de \$500 par année sur tous ceux qui spéculent sur le sucre ou autres denrées ou sur les valeurs de bourse.

Chaque soir, au moment où le soleil se couche, deux des feuilles du trèfle commun se replient l'une sur l'autre et la troisième se ferme sur les deux premières.

Sur les fils de téléphone aérien, la transmission du courant se fait au taux de 16,000 milles par seconde ; sur les câbles sous-marins la vitesse de la transmission n'est pas de plus de 6,000 milles par seconde.

Le gouvernement de la République Française poursuit la compagnie de l'Exposition de Chicago pour un million de piastres, en compensation des dommages causés aux produits français exposés, par l'incendie du palais des manufactures.

Un mouvement se produit à Toronto dans le but d'organiser une assurance municipale contre l'incendie. Savoir si le parlement fédéral donnera aux corporations municipales le droit de faire le commerce d'assurance.

La disette de charbon cause de l'anxiété à Toronto. L'établissement de laminage "Ontario Rolling Mills" est fermé ; celui de la fabrique de boulons d'Ontario va être fermé incessamment. Le laminoir Macdonald a eu, la semaine dernière, deux chars de charbon, mais il n'en a pas pour longtemps.

Les citoyens de la ville de Granby doivent donner un banquet, le 20 juin, en l'honneur de M. S. H. C. Miner, président de la Granby Rubber Company et qui est en même temps maire de la ville. Un grand nombre d'amis de M. Miner, de toutes les parties de la province, se feront un devoir d'assister à ce banquet.

La crise ministérielle en France est d'autant plus regrettable, au point de vue de la stabilité de la paix en Europe, que l'ex-premier ministre, M. Casimir Périer, avait réussi à aplanir bien des difficultés internationales. Le vrai sens du vote qui l'a renversé ne paraît pas encore avoir été saisi de ce côté de l'Atlantique ; ce sont les députés catholiques qui, en fournissant l'appoint nécessaire pour donner la majorité aux radicaux, ont pris leur revanche de l'attitude du gouvernement sur la loi des Fabriques.

Les tramways électriques sont une source de bénéfices considérables pour les horlogers. Tous ceux qui prennent les tramways sont étonnés de voir leurs

montres se conduire capricieusement, lorsque, auparavant, elles avaient une conduite absolument réglée et invariable. C'est l'électricité de la trolley qui les magnétise et pour leur rendre leur exactitude habituelle, il faut les démagnétiser.

Sur une évaluation totale de \$3,500,000,000 de propriétés foncières dans l'état de New York, il y a des propriétés exemptes de taxes pour une valeur de \$750,000,000, soit près de 20 p. c. Les exemptions sont à peu près de même nature que chez nous ; propriétés du gouvernement fédéral, de l'état, églises, presbytères, propriétés employées à des fins de charité et propriétés de la Young Men Christian Association.

Lorsqu'un circuit électrique est fermé par un fil de platine et qu'on y fait passer un courant d'intensité suffisante, l'effet calorifique bien connu se manifeste aussitôt ; le fil rougit et devient incandescent. Néanmoins, il ne paraît pas que l'on ait eu l'idée d'employer ce fil chauffé au rouge pour désintégrer les matières organiques.

D'après le *Chemical News*, M. Warren a imaginé un appareil des plus commodes ainsi disposé :

Deux fortes tringles en cuivre ou en laiton sont montées verticalement sur un support en matière isolante ; entre leurs extrémités supérieures est tendu un fil de platine qui ne doit pas être d'un diamètre trop faible. L'appareil étant relié aux deux pôles d'une batterie de quatre éléments de Bunsen, et le circuit fermé, le fil porté au rouge cerise fend très facilement les bois les plus durs.

Le fil de platine a le défaut de rompre fréquemment en raison de la haute température à laquelle il se trouve porté, et de la faible résistance mécanique qu'il oppose dans ces conditions. Pour remédier à cet inconvénient, M. Warren remplace le fil de platine par un fil d'acier revêtu à la surface d'une couche de platine métallique. Ce fil est préparé en soumettant le fil d'acier à l'action d'un faible courant électrique, tandis qu'il est plongé dans une solution de chlorure de platine dans l'éther. Il se produit alors un dépôt faible et très adhérent de platine. Cette disposition dépense une plus grande quantité d'énergie électrique, mais oppose également une résistance qui lui permet de vaincre de plus grands efforts.

MARCHÉ DE CHICAGO

	Plus bas.	Plus haut.	Clôture.	Clôture précédente.
BLÉ—				
Comptant.....				
Mai.....	54 1/2	55 1/2	54 1/2	54 1/2
Juillet.....	55 1/2	56 1/2	55 1/2	56 1/2
Septembre.....	56 1/2	58	57 1/2	58 1/2
MAÏS—				
Comptant.....				
Mai.....	37	37 1/2	37 1/2	37 1/2
Juillet.....	38	38 1/2	38 1/2	38 1/2
Septembre.....	39	39 1/2	39	39 1/2
AVOINE—				
Comptant.....				
Mai.....	33 1/2	34 1/2	34 1/2	34
Juillet.....	30 1/2	31 1/2	31 1/2	31 1/2
Septembre.....	26	27	26 1/2	26 1/2
LARD—				
Comptant.....				
Mai.....	11 70	11 90	11 80	11 82 1/2
Juillet.....	11 70	11 90	11 85	11 87
Septembre.....	11 80	11 92	11 92	11 87
SAINDOUX—				
Comptant.....				
Mai.....	6 70	6 80	6 80	6 92 1/2
Juillet.....	6 70	6 75	6 75	6 80
Septembre.....	6 75	6 82	6 82	6 85
FLANCS—				
Comptant.....				
Mai.....	6 10	6 20	6 17 1/2	6 22 1/2
Juillet.....	6 10	6 20	6 17 1/2	6 05
Septembre.....	6 12	6 20	6 17 1/2	6 07

LE PIQUE-NIQUE DES ÉPICIERIERS.

L'Association des Épicieriers de Montréal a tenu une assemblée spéciale, mercredi soir, au Mechanic's Hall, pour faire les arrangements nécessaires pour le prochain pique-nique. M. S. D. Vallières présidait l'assemblée.

Le site choisi pour le pique-nique a été le joli village de Ste-Rose et la date, le mercredi, le 18 juillet prochain.

Les comités d'organisation furent nommés, composés des messieurs suivants :

JEUX.—MM. Walter Wilson, président; B. Taylor, J. E. Manning, C. Leclerc, T. Gauthier, M. Lemieux, J. Robertson, A. Beauchamp et J. B. White.

MUSIQUE ET DANSE.—MM. L. Marchand, président; A. Dionne, J. Hodge, Wm. Duckworth, J. B. V. Daoust, O. Lapointe, J. C. Cusson et J. Massicotte.

IMPRESSIONS ET ANNONCES.—MM. J. O. Lévesque, président; Edward Elliott, S. Demers, John Scanlan et A. E. Cardinal.

RAFRACHISSEMENTS.—MM. B. Connaughton, président; T. Gauthier, J. O. Lévesque, J. E. Manning, V. Raby, B. Taylor et M. P. Lafferty.

RECEPTIONS.—MM. A. D. Fraser et S. Demers, présidents conjoints; John Robertson, Ans. Labrecque et John Johnson.

CHEMINS DE FER.—MM. S. D. Vallières, président; J. O. Lévesque, B. Connaughton, A. D. Fraser, V. Raby, S. Demers, J. E. Manning, John Johnson, John Scanlan, N. Lapointe et James O. Shagnhnessy.

FINANCES.—MM. John Johnson, président, et les présidents des autres comités.

Les juges seront choisis à une assemblée spéciale qui sera tenue mercredi prochain.

VENTES PAR LE SHÉRIF

Pour la semaine prochaine

DISTRICT DE MONTRÉAL

Chaplin vs Mocock

Côte St Paul.—P. du lot 3409 du cadastre, terrain de 60 pieds de front par la profondeur qu'il y a entre le Canal de Lachine et l'aqueduc avec bâtisses.

Vente au bureau du shérif le 2 juin à 11 h. a. m.

Lacoste vs Peloquin

Rue des Carrières.—Lot 287, quartier St Denis, terrain de 32 x 125, maison Nos 163 et 165 rue des Carrières.

Vente au bureau du shérif le 2 juin à 2 h. p. m.

Orkney vs. Davis

Rue Dorchester.—Côte St-Antoine: Lots 382-1 et 2 du cadastre, terrain vacant.

Vente au bureau du shérif, le 9 juin, à 10 heures a.m.

Riley vs. Wilson

Rue Cuivillier.—Lots 31-2, 3, 4 et 5, du cadastre, quartier Hochelaga: mesurant, les 3 premiers, 30 x 100 chacun, et le dernier 24 x 100, vacants; évaluation civique, \$700 chacun.

Rue Ste-Catherine.—Lots 31-7, 8, 9 et 10, quartier Hochelaga: terrains de 22.6

x 100 chacun, vacants: évaluation civique, \$500 chacun.

Rue Ste Catherine.—Lots 31-12 et 13, quartier Hochelaga, terrains de 22.6 x 100 chacun, vacants; évaluation civique \$650 chacun.

Rue Cuivillier.—Lots 31-184, 185, 186 et 187, quartier Hochelaga, terrains vacants de 22 x 92 chacun; évaluation civique \$500 chacun.

Rue Notre-Dame.—Lots 31-192 et 193, quartier Hochelaga, terrain mesurant 5,900 p. en superficie, vacant; évaluation civique \$2,000.

Vente au bureau du shérif, le 9 juin à 11 a. m.

Mallette vs. Barré

Rue St-Christophe.—P. des lots 849-58 et 59, quartier St-Jacques, terrain de 891.8 en superficie, maison No. 200 rue St-Christophe; évaluation civique \$1700.

Avenue Chambly.—Lots 1084-2, 3, 4, 5, et 6, quartier St-Jacques, terrain de 11,974 p. en superficie; maisons No. 1 à 17, avenue Chambly; 513 à 517 rue Beaudry et 300 et 302 rue Visitation; évaluation civique, \$27,000.

Rue Notre-Dame.—P. du lot 45, quartier Est, terrain de 4651 p. en superficie; maison No. 1430 à 1434 rue Notre-Dame; évaluation civique \$14,000.

Rue du Havre.—Lots 168-244, 245, 246 et 247 quartier Hochelaga; terrains de 20 x 80 chacun, sauf le dernier qui mesure 1900 pieds, maisons No 350 à 362 rue du Havre; évaluation civique \$4,500.

Rue Cuivillier.—Lots 31-176-177 et 178, quartier Hochelaga; terrains de 22 x 92 chacun, vacants; évaluation civique \$500 chacun.

Vente au bureau du shérif le 8 juin à 10 h. a. m.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Montréal.—Brosseau et Comte, entrepreneurs; Morin et Julien, nouveautés; Auerbach & Weill, bijoutiers; T. Naud & Cie, chaussures; Loughman & Wall, épicier.

St-Jean d'Orléans.—P. C. Blouin et frère, magasin général.

Pointe-Claire, Q.—Bonin et Lalonde, bouchers.

Magog, Q.—Ayer, Russell & Co., scierie.

St-Henri de Montréal.—Noisieux et frère, épicier.

Port Hope, Ont.—Jones & Sing, meubles.

Halifax, N. E.—R. Martin et Cie, seliers.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Montréal.—Dansereau & Frère, hôtel; Albert et Félix Dansereau.

Myers Bros.—marchands; Simon P. et Abraham W. Myers.

The Dumaesq Co., nouveautés en demi-gros; Samuel Coulson, seul.

A Corriveau & Cie, confectons; Mme Adolphe Corriveau, seule.

German Nerve Grain Co., médecines brevetées; Wm. S. Brown, seul.

International Advertising and Publishing Co., Redmond Keys et Ruben A. Oakley.

Lamoureux & Cie, bouchers; Jean Lamoureux, gérant, et Joseph Lamoureux, commanditaire.

Montreal Weaving Co., Louis Goullioud et Mme Julie Leblond.

T. Naud & Cie, chaussures; Théodule Naud et Onésime Lépine, épouse de A. Casavant.

Red Lion Manufacturing Co., médecines brevetées; Chas. Roddeley et Frederick W. Sargeant.

Citizens Co; Mark E. Moorman et John Wallace Canniff.

L. P. Forest & Cie, épicier; Louis Philippe Forest et Joseph Laporte.

Cantara et Racette, entrepreneurs; Edouard Cantara et Octave Racette.

E. J. Maxwell et Cie, bois de sciage; Edward J. Maxwell et Wm. K. Grafftey.

The Montreal Ice Exchange; Henri Louis Hénault, Wilbrod Leroux, Orille L. Hénault, Napoléon Archambault, R. A. Buket, John W. Smith et Alex R. Smith.

Québec.—Migner et Goulet, manufacture de chaussures; Thomas Migner et Onésime Goulet.

Lévis.—J. C. Dussault et Cie, ferblantiers et couvreurs; Amanda Labrecque, épouse de Jos C. Dussault, seule.

Granby.—Chaput et Madore, plombiers, etc.; Arthur Chaput et Charles Madore.

Québec.—E. Talbot, confiseur; Jos. Octave Roberge, seul.

Goulette et Lachance, commerçants; Alfred Goulette et Pierre Lachance.

Côte Visitation.—Montreal Waven Wire Fence Co., Euchariste Hammond, seul.

St-Hyacinthe.—F. Charland et frère, épicerie; François et Téléphore Charland.

St-Louis de Mile End.—J. B. Corriveau et Cie, entrepreneurs; Jean-Bte Corriveau et Louis Carpentier.

Québec.—J. A. Lynch & Co, commerçants; Julie Mélanie Dufresne, épouse de Arthur Antoine Lynch.

Trois-Rivières.—Three Rivers Iron Works, Jos. Antoine Gagnon et Aimé Charlebois.

St-Apollinaire.—Bergeron, Côté & Cie, fromagerie et beurrerie; Alphonse Bergeron, Jean-Bte Côté, David Côté et Barthélemi Dumas.

VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Calgary, Terr.—E. Carroll et Cie, liqueurs, vendu à Lucas et Feeham.

Winnipeg, Man.—Hughes & Horn, pompes funèbres; Horn et Son, successeurs.

Souris, Man.—J. J. Bryan, instruments aratoires; vendu à David Gibson.

London, Ont.—Wm. McNeill, épicer; vendu à Wm. A. Garrat.

Narwood, Ont.—Oliver Buck, jr; maj. général; Shields et Rutherford, successeurs.

Minnedosa, Man.—F. W. Vickers, bijoutier; St John Bros, successeur.

Winnipeg, Man.—John Crawford, hôtel; James Fogg, successeur.

Queenston.—Annie Palmer, hôtel; Margaret J. Hudson, successeurs.

Montréal.—La Cie de Maisonneuve, épicerie, vendu à Moïse Séguin.

INCENDIES.

Joyceville, Ont.—M. J. Joyce, forgeron, incendié; assurance partielle.

Bic, Q.—St-Pierre & Gamache, fondrie; incendiés.

Montréal.—Dominion Roll Plate Co., dommages au stock.

Kerr & Morgan, machinistes; dommages, assurés.

Montreal Silk Mills Co., incendiée; assurée.

Montreal Watch Case Co., dommages; assurée.

Ovide Moreau, poisson; dommages, assuré.

Hartland, N.B.—Geo. R. Burt, bois de sciage; résidence incendiée, assurée.

Belliveau, N. E.—Urbain Belliveau, magasin général; incendié.

Amherst, N. E.—Rhodes, Curry & Co., entrepreneurs, dommages, assurés.

Maddington, Q.—Dominion Paper Co, moulin à pulpe; incendié, assuré.

Coaticook, Q.—A. l'Heureux, scierie; incendié, assurance partielle.

Doon, Ont.—J. T. Huber & Co., manufacturiers; incendie partiel.

DEMANDES DE SÉPARATION DE BIENS

Mme. Annie Elizabeth Gallagher, épouse de M. Gilles Arthur Biron, de Saint-Télesphore.

Mme. Sophranie Giroux épouse de M. Edouard Lancy dit Delorme, de Montréal.

Mme. Marie Agnès Lessard, épouse de M. Pierre Paquin, des Trois-Rivières.

DIVIDENDES DE FAILLITES.

Dans l'affaire de Hippolyte Dufour, de St-Etienne de la Malbaie; premier et dernier dividende payable à partir du 8 juin. Lefavre et Taschereau, curateurs.

Dans l'affaire de Wm. Lunan et fils, de Sorel; deuxième et dernier dividende payable à partir du 11 juin. John Hyde, curateur.

Dans l'affaire de J. F. Belleau, de Québec; premier et dernier dividende payable à partir du 12 juin. V. W. LaRue, curateur.

Dans l'affaire de Plante et Vézina, de

CHS. DESMARTEAU

Comptable, Auditeur et Commissaire

No 1598 rue Notre-Dame.

SPÉCIALITÉ :

RÈGLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

BILODEAU & RENAUD

COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES,
No. 15 rue St-Jacques, Montréal.

Spécialité :

Règlement des Affaires de Faillites.

Téléphone 2003.

F. VALENTINE

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR DE FAILLITES

TROIS-RIVIERES.

Renseignements confidentiels donnés au commerce.

NAP. MATTE,

Comptable, Auditeur et Liquidateur.

BUREAU :

Bâtisse de la Banque Nationale,

75 RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE QUÉBEC.

Tél. Bell, bureau, 731.

Tél. Bell, résid., 972.

Spécialité:—RÈGLEMENTS DE FAILLITES.

Québec; dividende payable à partir du 13 juin. Geo. Darveau, curateur.

Dans l'affaire de The Standard Steam Laundry Co; premier et dernier dividende payable à partir du 13 juin. Chas. Desmarteau, curateur.

Dans l'affaire de F. H. Parsons, de Coleraine; dividende payable à partir du 15 juin. J. P. Royer, curateur.

Dans l'affaire de Jos. Galipeau, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 13 juin. Chas. Desmarteau, curateur.

CURATEURS

Lévis.—Elzéar Bédard, failli; Alfred Lemieux, curateur.

Québec.—Bowen Bros, bijoutiers; W. Alex. Caldwell, curateur.

Milan.—D. I. McLeod, failli; C. Miller et J. J. Griffith, curateurs.

Stanstead.—M. A. Chamberland, failli; C. Millier et J. J. Griffith, curateurs.

Montréal.—D. L. Dwinnell, failli, John Mc. D. Hains, curateur.

Edmond-Beauvais, failli, Geo. Paré, curateur.

FAILLITES

Montréal.—M. J. Napoléon Ricard, hôtel, a reçu une demande de cession.

M. Téléphore Martel, manufacturier, a fait cession; passif \$3,500. Assemblée des créanciers le 6 juin.

Robert Beckham, entrepreneur, a fait cession.

The New-York Mantel and Decorating Co., (Mme Wm. H. Bell) a reçu une demande de cession qu'elle conteste.

M. J. B. Nadeau, sellier, a fait cession; passif \$5 000. Assemblée le 4 juin.

Mme. D. Crébassa, hôtel, a fait cession; passif \$2,800. Assemblée des créanciers le 4 juin.

Ste Monique.—Eusèbe Camirand, magasin général, cession.

Ste Foye.—Louis Bédard, entrepreneur, demande de cession.

St Gabriel de Brandon.—Ecrement et Cie, magasin général, cession. Assemblée des créanciers le 13 juin.

ONTARIO

Creemore.—Wm. Cauthers, meubles; cession à John Martin.

Goderich.—G. A. Fear, droguerie; cession à U. B. Armstrong.

Peterboro.—Wm. Clancey, hôtel; cession à R. R. Hall.

St. Catharine.—J. A. Griffith & Co., nouveautés; cession à W. K. Doherty.

Whitefish.—Drury Nickel Mining Co.; en liquidation.

Kingston.—Geo. Carruthers, épicerie; cession à Robert Hendry, jr.

Toronto.—Robert Gore, fleuriste; cession à E. R. C. Clarkson.

A. J. Weston, boulanger; cession à J. B. Boustead.

MANITOBA ET TERRITOIRES.

Calgary.—Shaw, Maltman et Cie, lainages, cession.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

St Jean.—J. A. et W. A. Chesley, charpentiers de navires, cession. E. Lantalum et Cie, bric-à-brac, cession.

NOUVELLE-ECOSSE

Halifax.—W. W. Sutherland, buanderie, cession.

River John.—W. C. Sutherland, droguerie, cession.

EN DIFFICULTÉS

Montréal.—Jos. Jutras, épicier; vente par huissier annoncée.

International Publishing Co; vente par huissier annoncée.

Wm Richmond, hôtel; vente par huissier annoncée.

Mme. A. Poudrier, modiste; sous saisie.

Québec.—Bowen Bros, bijoutiers; demandent un concordat.

Bilodeau Lamontagne et Cie, corroyeurs; assemblée des créanciers.

St-Gabriel de Brandon.—Ecrement et Cie, magasin général; demandent un concordat.

Calgary.—Terr. Briscoe et Watson, tannerie; vendus par créancier hypothécaire.

Nelson.—C. A. J. McDonald et Cie, meubles; demandent un concordat.

Toronto.—Fletcher et Bond, hôtel; vente par huissier annoncée.

Peterboro, Ont.—Sarah J. Armstrong, mercerie; demande un concordat.

Montréal.—O. H. Dubois, épicier; vente par huissier annoncée.

Marsan et Brosseau, foin, grains etc., paiements suspendus.

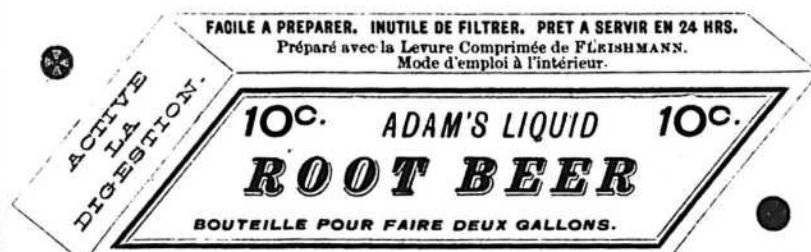
CONCORDATS

Laprairie, Q.—R. et A. Bauvais, carrossiers; concordat à 25 p.c., comptant.

Ste-Martine.—Boursier et Cie, magasin général; concordat à 40 p. c. comptant.

NOTE

MM. Marsan & Brosseau, commerçants de foin, sont sous le coup de capias et ont dû être arrêtés aujourd'hui. On prétend qu'ils auraient acheté pour \$100,000 de foin des commerçants de Berthier, Louiseville etc, qu'ils se sont fait livrés ce foin, le payant par des acceptations de traites qui ne sont pas encore échues; qu'ils ont expédié ce foin pour l'Europe, et escompté les connaissances. La banque Ontario, la banque Ville-Marie et d'autres banques ont de ce genre de papier. On promet des détails intéressants à bref délai.



Bouteilles de 10c. et 25c.

THE CANADIAN SPECIALTY CO.,

AGENT POUR LA PUISSANCE,

38 FRONT E., TORONTO, ONT.

Envoyez...

votre...

Ordre...

maintenant.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 MAI 1891.

Allumettes.		Pr. x eu gros		Prix en gros		Prix en gros	
Télégraphe, la caisse.	\$3 70	Ficelles 6 fils, 30 "	0 75	Maple Leaf, 2 c'des, m. émaillé	1 75	Hoegg Baked Beans.....	1 35
Tiger " "	3 40	" 40 "	1 00	bout peluche	2 00	Haricots de Boston.....	2 10 2 25
Telephone " "	3 50	" 60 "	1 40	Barbers' own, 3 c'des, m. wisk	1 95	Pois canadiens 2 lbs.....	0 85 0 95
Star No. 2 " "	2 50	" 72 "	1 60	C. P. R. 2 "	1 30	" fins.....	0 10 0 15
Carnaval " "	2 80	" 100 "	2 10	1 Hearth 2 "	1 40	Pois très fins.....	0 15 0 17
Parlor " "	1 75	Vernis à harnais, gal.....	0 00 1 80	2 " 2 "	1 30	" extra fins.....	0 17 0 09
Louisville " "	\$2 50 à 2 65	" doz.....	1 10 1 20	3 " 1 "	0 95	Tomates.....	0 80 1 10
Dominion " "	2 25	" à tuyaux, gal.....	0 00 0 90	A manche long pour plafond.....	2 00	Haricots verts.....	0 85 1 11
Allumettes Nelson.		Parisien, doz.....	0 70 0 75	Pour évier.....	0 45	Champignons la boîte	0 16 0 30
Steamship..... la caisse.	2 65	Royal polish, doz.....	0 00 1 25	Cafés.		Truffes la douz.....	2 25 2 50
Railroad.....	2 75	Seaux, 2 cercles, doz.....	1 60 1 70	Cafés.		Olives.....	2 25 2 50
Articles divers.		3 " ".....	1 80 1 90	Standard Java.....	36c	Poissons:	
Briques à couteaux, doz.	\$0 37 1 40	Pipes, en boîtes.....	0 65 0 90	Old Gov.....	31½c	Clams, 1 lb.....	1 40 1 50
Bouchons communs gr.....	0 20 0 30	Laveuse Nelson favorite	1 20 0 00	Imperial.....	31½c	Homards.....	1 75 1 90
Bleu Parisien.....	0 11 0 13	" Planet, doz.....	1 60 1 80	Arabian Mocha.....	36c	Huitres, 1 lb.....	1 40 1 50
Brûleurs pour lampes		Graine de lin, lb.....	0 00 0 03½	Pure.....	33c	" 2 ".....	0 00 2 00
No 1, doz.....	0 90 1 00	" moulue, lb.....	0 00 0 04	Standard Java et Mocha.....	37c	Maquereau.....	0 95 1 00
No 2, " ".....	0 00 0 80	" canari, lb.....	0 05 0 05½	Old Gov. Java et Mocha.....	35½c	Sardines canad.....	0 00 0 05
No 3, " ".....	0 00 0 70	" chanvre, lb.....	0 00 0 05	Java Siftings.....	31½c	" 2 am.....	0 00 0 09
Bougie Paraffine, lb.....	0 12 0 13	" Rapé, lb.....	0 00 0 07	Jamaïque.....	37c	" 1 frs.....	0 08 0 11
" London Sperm.....	0 00 0 11½	" canari paq., lb.....	0 00 0 07	Maracaibo.....	30c	" 2 frs.....	0 13 0 18
" Fournier.....	0 16 0 19	Balais.		Rio.....	24 à 27c	Smelts (Eperlans).....	0 00 0 55
" trouées.....	0 00 0 21	Balais H. A. Nelson & Sons. doz.	\$3 00	Confitures et Gelées		Saumon.....	1 30 1 40
" couleur.....	0 00 0 23	Rose 4 cordes, manche vernis	\$3 00	Confitures:		Hareng mariné.....	0 00 0 00
Chandelles, lb.....	0 12 0 16	Parsy 4 " ".....	2 70	Crosse et Blackwell, doz.....	2 40 à 2 50	Anchois.....	3 25 0 00
Cartes à jouer, doz.....	0 40 2 50	Thistle 4 " ".....	2 40	De Michel Lefebvre et Cie:		Fruits:	
Camomille, lb.....	0 25 0 35	Maple Leaf A 1 c. " ".....	3 00	Canistres de 1 et 2 lbs..... la lb.	0 13	Ananas, 3 lbs.....	2 25 3 00
Epingles à linge, bt. 5 gr	0 60 0 00	Shamrock A 4 " vernis	2 40	do 3, 4 et 5 lbs.....	0 12	Blquets, 2 lbs.....	0 00 0 00
Lessiv concentré, com.....	0 35 0 40	" B 4 " stained	2 40	do 6, 7 et 10 lbs.....	0 11	" 3 lbs.....	0 00 1 00
" pur.....	0 00 0 70	Daisy A 3 " vernis	2 20	Seaux de 7 lbs..... la lb.	0 12	Fraises.....	1 75 2 00
Mine Royal Dome g.....	1 70 0 00	" B 3 " stained	1 90	do 14 ".....	0 11½	Pêches, 2 lbs.....	2 25 2 35
" James.....	2 40 0 00	Tulip No. 1 3 " ".....	1 75	do 28 ".....	0 11	" 3 lbs.....	3 10 3 25
" Rising Sun large doz	0 70 0 00	" No. 2 3 " ".....	1 45	Tumblers de 8 onces..... la douz.	\$1 25	Poires, 2 lbs.....	1 60 1 70
" small doz.....	0 40 0 00	Wisks H. A. Nelson & Sons.		do de 1 lb.....	2 25	" 3 lbs.....	2 50 2 60
" Sumbeam large doz.	0 70 0 00	No 2, 1 corde, manche uni.....	\$0 85	Gelées:		Pommes, gal.....	0 00 2 00
" small doz.....	0 00 0 35	No 2, 1 " " émaillé.....	0 95	Michel Lefebvre et Cie:		" 3 lbs.....	1 00 1 05
Silverine grande, doz.....	0 75 0 00	No 2, de poche, 1 corde, manche	0 85	Canistres de 1 et 2 lbs..... la lb.	0 11	Prunes, 2 lbs.....	1 50 2 00
Mèches à lampe No. 1.....	0 18 0 22	uni.....	0 85	do 3, 4 et 5 lbs.....	0 10	Viandes:	
" No. 2.....	0 00 0 15	Léger, de poche, 1 corde, manche	0 85	do 6, 7 et 10 lbs.....	0 09½	Beef, 1 lb.....	0 00 1 55
" No. 3.....	0 12 0 13	émaillé.....	0 85	Seaux de 7 lbs..... la lb.	0 10	" 2 lbs.....	0 00 2 65
Savons, boîte.....	1 00 3 45	A, 1 c'de, m'che émail.....	1 30	do 14 ".....	0 09½	" 14 lbs.....	0 00 18 00
Savon de Marseille [Castille] lb.....	0 08 0 10	B, 2 " ".....	1 45	do 28 ".....	0 09	Corn Beef, 1 lb.....	1 30 1 55
Cable coton ½ pce., lb.....	0 18 0 22	C, 3 " ".....	1 60	Tumblers de 8 onces..... la douz.	\$1 25	" 2 lbs.....	2 20 2 65
" Manila, lb.....	0 13 0 14	X Velvet, 1 c'de, m'che wisk.....	1 10	do de 1 lb.....	2 25	Dinde rôtie, 1 lb.....	0 00 2 30
" Sisal, lb.....	0 09½ 0 09	XX " 2 " ".....	1 25	Divers:		Langue, 1 lb.....	0 00 3 25
" Jute, lb.....	0 08½ 0 104	XXX " 3 " ".....	1 35	Citrouilles.....	\$0 80 0 90	" 2 lbs.....	0 00 7 00
Ficelles 3 fils, 30 pieds.....	0 45	1, de poche, 1 " " émaillé.....	1 25	Marmelades.....	2 10 2 15	Langue de bœuf, 1 lb.....	5 50 5 75
" 40 ".....	0 60	IN " 1 " " nickelé.....	1 80	Conserves alimentaires.		" 2 lb.....	7 00 7 25
" 48 ".....	0 70	INR " 1 " " avec ann.....	2 00	Légumes:		English Brawn.....	0 00 2 25
" 60 ".....	0 85	2 N " 2 " ".....	2 40	Blé d'Inde.....	doz. 0 87½ 1 05	Bœuf émiellé sec.....	0 00 2 50
" 72 ".....	1 00	2 NR " 2 " ".....	2 60	" Yarmouth 2lbs.....	0 00 0 00	Pâtés de foie gras.....	6 00 8 00
" 100 ".....	1 25	2 PT, 2 c'des, m'che émaillé, bout	1 60	" Windsor ".....	0 85 0 95		
		peluche.....	1 60				

Eeremeuses Centrifuges

"L'ALEXANDRA," LA "DANOISE"

AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANADA,

J. DE L. TACHE,

(La Cie de Matériel de Laiterie)

115 Côte de la Montagne,
QUEBEC.

TACHE & DESAUTELS,
ST-HYACINTHE.

Demandez nos Circulaires et Catalogue.

Demandez nos Prix avant d'acheter ailleurs

✻ J. A. VAILLANCOURT ✻

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE DE PROVISIONS

333 RUE DES COMMISSAIRES, MONTREAL

BEURRE, FROMAGE ET ŒUFS

PLACÉS AUX PRIX
LES PLUS AVANTAGEUX.

Attention spéciale donnée aux Consignations de Beurre et de Fromage.

AVANCES LIBÉRALES SUR CONSIGNATIONS.

Tinettes en belle épinette blanche, 30, 50, 70 lbs.

Fournitures pour Fromageries,

Spécialité de Tinettes pour Beurreries.

Les Meilleurs Sels Anglais "HIGGINS" et "ASHTON" pour Beurreries.

SOLICITE LA CONSIGNATION DE TOUTES SORTES DE PRODUITS AGRICOLES

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 MAI 1894

Prix en gros	
Fèves au lard Windsor.	doz. 0 00 1 35
Pieds de cochon, 1 lb.	" 0 00 2 30
Poulets rôtis, 1 lb.	" 0 00 2 30
Soupes assorties, 1 lb.	" 0 00 1 70

Marinades :	
Marinades Morton	doz. 0 00 2 30
" Crose & Blackwell,	doz. 0 00 3 25
" Suffolk, 20 oz.	doz. 0 00 2 10
" Suffolk, 16 oz.	doz. 0 00 1 80
Cornichons arom., A. C.	doz. 0 00 2 50
Monno.	doz. 0 00 2 50

Sauces :	
Sauce Worcester, 1 chop.	3 50 3 75
" chop.	6 00 6 50
" Harvy,	1 chop. 3 00 3 25
Catsup de tomates	3 00 3 25
" de champignons.	2 00 2 25
Sauce aux anchois.	3 00 3 25
Sauce Chili.	3 75 4 00
Chow-Chow.	0 00 0 00

Empois et Féculs.	
Canada Laundry lb, esc. 3 p.c.	44
Canada White Laundry la lb.	44
Benson's No. 1 White la lb.	51
" " Blue la lb.	51
1st quality White Laundry la lb	51
Lily White Gloss en livres	62
Benson's en lbs la lb.	71
" on 1 lb	71
St. Lawrence en lbs la lb	71
Brantford Rice St'ch en lbs la lb	71
Berger en 1 lb la lb	104
" en lbs la lb	111
Glucose en bte de 1/2 grosse la gr.	2 50
Canada Corn Starch la lb.	63
Durham	63
Challenge	63
British America Corn St'ch la lb	71
Benson's No. 1	71

Epices pures.	
Poivre blanc, lb.	0 20 0 00
" noir, lb.	0 15 0 00
Cannelle, lb.	0 18 0 00
Clous de girofle, lb.	0 25 0 30
" ronds, lb.	0 13 0 00
Cassia en nattes	0 10 0 12

Prix en gros	
Gingembre Jam. moulu.	0 25 0 35
" racines.	0 00 0 20
" Afrique moulu.	0 03 0 00
" racines.	0 00 0 00
Muscade blanche.	0 00 0 65
" non blanche.	0 00 0 90
Macis	0 62 0 70
Piment.	0 10 0 00
Anis.	0 08 0 10

Fruits Secs.	
Raisins nouv. Valence lb.	0 04 0 05
" Elome.	0 00 0 00
" Loose Muscatels, bte	1 65 1 80
" London Layers.	0 00 2 10
" Black Basket.	0 00 3 00
" Imperial Cabinet.	0 00 2 35
" Connaisseurs Clus.	2 75 3 00
" Black Crown.	0 00 3 50
" Fine Dehesa.	3 25 3 70
" Sultana.	0 06 0 07
" Corinthe nouv.	0 03 0 04
Prunes Atlas.	0 05 0 05
Amandes 1/2 molles.	0 10 0 11
" molles.	0 11 0 12
Noisettes.	0 08 0 09
Noix Marbot.	0 10 0 12
" Grenoble.	0 11 0 13
" Bréal.	0 00 0 00
Peanuts rôtis.	0 08 0 09
Pecan.	0 08 0 08
" do polles.	0 08 0 09
Figues, layers.	0 10 0 11
" en pailions.	0 05 0 07
Dattes, en boîtes.	0 05 0 06
" en pailions.	0 04 0 05
Pommes séchées.	0 00 0 07
Pommes évaporées.	0 11 0 11

Fruits Verts.	
Citrons de Messine, bte.	\$2 00 à \$2 25
" do do bte.	1 25 1 75
Oranges, Jamaïque, bar.	0 00 à 0 00
" bte.	0 00 à 0 00
" do Floride.	0 00 à 0 00
" " "	0 00 à 0 00
Ananas, la pièce.	0 10 à 0 15
Bananes, le régime.	1 25 à 2 00
Cocos, le cent.	4 00 à 4 50
Oignons d'Egypte lb.	0 02 à 0 00

Fruits de Californie.	
Prix en gros	
Poires, la boîte	0 00 à 0 00
Prunes,	0 00 à 0 00
Pêches,	0 00 à 0 00
Oranges,	2 00 à 2 50
Cerises	1 50 à 2 00

Raisins.	
Malaga, le quart.	0 00 à 0 00
Raisin bleu, la livre	0 00 0 00
" vert,	0 00 0 00
" Catawba,	0 00 0 00
" Delaware,	0 00 0 00
" Niagara,	0 00 0 00
" Californie,	0 00 0 00

Fruits du pays.	
Poires, le quart.	0 00 à 0 00
Prunes, le panier.	0 00 à 0 00
Pêches,	0 00 à 0 00
Bleuts, la boîte	0 00 à 0 00
Atocas, la boîte.	0 00 à 3 00

Pommes.	
Pommes hâtives, le qrt.	0 00 à 0 00
" d'automne,	0 00 à 0 00
" Fâmeuses,	0 00 à 0 00
" St. Laurent,	0 00 à 0 00
" d'hiver,	6 50 à 7 00

Grains et Farines	
GRAINS	
Blé roux d'hiver Can. No 2	0 00 0 00
Blé blanc	0 00 0 00
Blé du printemps	0 58 0 60
Blé du Manitoba No 1 dur.	0 76 0 77
" No 2 dur.	0 74 0 75
" No 3 dur.	0 00 0 00
Blé du Nord No 2.	0 00 0 00
Avoine.	0 39 0 40
Blé d'Inde, en douane.	0 00 0 00
Blé d'Inde, droits payés.	0 50 0 52
Pois, No 1.	0 82 0 83
Pois No 2, ordinaire.	0 68 0 69
Orge, par minot.	0 45 0 47
Sarrasin, par 50 lbs.	0 46 0 48
Seigle, par 56 lbs.	0 00 0 00

FARINES	
Prix en gros	
Patente d'hiver.	3 60 3 8
Patente du printemps.	3 65 3 8
Patente Américaine.	5 00 5 10
Straight roller.	3 00 3 15
Extra.	2 60 2 80
Superfine.	2 50 2 60
Forté de boulanger, cité.	3 45 3 50
Forté du Manitoba.	3 40 3 50

EN SACS D'ONTARIO	
Medium.	1 45 1 60
Superfine.	1 15 1 30

FARINES D'AVOINE	
Farine d'avoine standard,	
en barils.	4 25 0 50
do en sacs.	2 05 2 25
Farine d'avoine granulée,	
en barils.	1 30 0 00
do en sacs.	2 10 0 00
Avoine roulée en barils.	4 35 0 00
do do en sacs.	2 15 0 00

ISSUES DE BLE	
Son d'Ontario au char, t.	19 00 0 00
" de Manitoba	00 00 0 00
Grue	20 00 21 00
Moulée	22 00 23 00

Huiles et graisses.	
HUILES.	
Huile d. morue T.N. gal.	\$0 40 à \$0 15
" loup-marin raffi.	0 45 0 47
" palile	0 40 0 45
" de lard, extra	0 70 0 80
" " No. 1	0 65 0 70
" d'olive p. mach.	0 90 1 00
" à salade,	0 75 0 90
" d'olive à lampion	1 20 1 40
" de spermaceti	1 53 1 75
" de marsouin	0 50 0 60
" de pétrole, par char.	0 00 0 00
" " p. 10 qrt.	0 00 0 00
" de 1 à 5 qrt.	0 12 0 12
" Américaine, par char.	0 00 0 00
" par 10 qrt.	0 15 0 15
" par 5 qrt.	0 15 0 15
" par qrt.	0 16 0 16

MANUFACTURE D'ACIER FONDU

— DE —
FRIED. KRUPP,
A ESSEN, (Allemagne.)

Représentant en Canada :

JAS. W. PYKE,
35 Rue St. François-Xavier, Montréal.

Bandages de Roues en Acier et Roues bandées
en Acier. Essieux et Tourillons
d'Essieux, etc.

AVIS DE FAILLITE

In re

JEAN-BAPTISTE CORRIVEAU,

Contracteur, de St. Louis du Mile-End, failli.

Les soussignés vendront par encan public, aux
salles d'encan de Marcotte Frères, No 69 rue St
Jacques, en la cité de Montréal,

Mardi, le 26 Juin 1894, à 11 hrs a.m.,

les meubles et immeubles suivants, cédés par le
failli, savoir : les meubles consistent en une voi-
ture d'hiver et dettes de livres au montant de \$150.00.
IMMEUBLE.

1er.—Un lopin de terre situé en la municipalité
de St. Louis du Mile-End, connu et désigné aux
plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la
Côte St. Louis sous le numéro 187, subdivision 305,
306 et 307, mesurant 90 pieds sur la rue Stewart par
75 pieds sur la rue St. Joseph, avec magnifique
maison neuve et autres dépendances dessus con-
struites.

2ème.—Une créance hypothécaire de \$325 étant
le prix et valeur de partie du lot No 137, subdivi-
sion No 305, 306 et 307, vendue par le dit failli sui-
vant acte de vente devant Maître St. Denis, notaire
public, le dit acte dûment enregistré.

La vente aura lieu, sujet à tout ce dont le dit
immeuble pourra être grevé, le jour de la vente.

Pour toutes autres informations, s'adresser à

BILODEAU & RENAUD, Curateurs,
15 rue St. Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

DECORATION

d'Eglises,
de Chapelles,
Edifices
Publics,
Résidences
Privées,
Etc.

FABRICANT
DE
VITRAUX PEINTS
et en Mosaïque.

IMPORTATEUR
DE
TAPISSERIES.
1886, rue Ste-Catherine, Montréal

D. A. BEAULIEU, ARTISTE-PEINTRE DECORATEUR.

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires

Chambre 402 Bâtisse "New
York Life."
Administration. Téléphone No 2547.
Boîte de Poste No 1417.
Redaction. 25 rue St-Gabriel.
Téléphone 2602.

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payable d'avance.)

Montréal et Banlieue un an \$2 00
" " 6 mois 1 00
" " 3 mois 0 50
Canada et Etats-Unis, un an 1 50
" " 6 mois 0 75
France et Union Postale un an 3 00

LE NUMERO 10 CENTIMS.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

BRODIE & HARVIE

Marchands de Farine

Manufacturiers de la

Farine Préparée de Brodie & Harvie

Nos 10 et 12 Rue BLEURY, Montreal.

Farine d'avoine, Farine Graham, Blé Cassé, Fa-
rine de Seigle, Mais pilé, Farine de Blé d'Inde, Son
Grains d'alimentation.

" Expédiez immédiatement 25
caisses de **SEL ACME.**"

Quantité d'ordres comme celui-ci, venus du
Nouveau-Brunswick, montrent combien le
SEL ACME est apprécié.

Il ne Duroit pas.

— EN AVEZ-VOUS EN STOCK !

— VOUS DEVRIEZ EN AVOIR.

Demandez-le à votre Épicier en gros.

— PRÉPARÉ PAR —

TORONTO SALT WORKS, 128 Adelaide, E.,

TORONTO.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 MAI 1894.

Prix en gros	
Huile olive, Barton & Co.	0 00 8 30
" " " " " " " "	0 00 9 20
" " " " " " " "	0 00 2 75
" " " " " " " "	0 00 3 50
" " " " " " " "	0 00 3 75
" " " " " " " "	0 70 0 75
" " " " " " " "	6 00 9 50

Laveuses, etc.

Cuves No 0, la douz.	\$9 50
" " " " " " " "	8 00
" " " " " " " "	7 00
" " " " " " " "	6 00
Laveuses Waterwich (3 p.c.)	1 15
" " " " " " " "	1 20
" " " " " " " "	1 25
" " " " " " " "	1 50
" " " " " " " "	1 60
" " " " " " " "	2 25
" " " " " " " "	2 25
Plat'x à b'rre, 1 lb., le mille net	1 65
" " " " " " " "	1 80
" " " " " " " "	2 10
" " " " " " " "	2 40
" " " " " " " "	3 00

Liqueurs et spiritueux.

Brandies. (droits payés.)	
Hennessy * caisse	12 00 à 12 50
" " " " " " " "	16 00 0 00
" " " " " " " "	6 75 0 00
Martel * caisse	12 25 0 00
" " " " " " " "	0 00 6 50
Jules Rizat caisse	10 50 0 00
" " " " " " " "	3 90 0 00
Marceau caisse	9 50 0 00
Baudet et Brisset caisse	10 75 0 00
Jockey Club * * * caisse	7 50 0 00
" " " " " " " "	8 75 0 00
" " " " " " " "	10 00 0 00
" " " " " " " "	12 00 0 00
" " " " " " " "	17 00 0 00
P. Richard carte blanche	12 qrts 8 50
" " " " " " " "	24 pts 9 50
" " " " " " " "	48 pts 10 50
" " " " " " " "	12 qrts 12 00
" " " " " " " "	24 pts 13 00
" " " " " " " "	48 pts 14 01
" " " " " " " "	Imp. flasks 16 à la c. 10 00

Prix en gros.	
Derby, caisse	7 00 0 00
Bisquit Dubouché, caisse	8 75 0 00
" " " " " " " "	4 00 4 25
Renault & Cie, caisse	15 00 0 00
" " " " " " " "	3 95 4 15
Quantin & Cie, gall.	3 95 4 15
Barnett & Fils, caisse	9 25 10 00
" " " " " " " "	14 00 15 00
" " " " " " " "	15 00 16 00

Rhums.

Jamaïque gallon	4 75 à 6 00
Hurard (Martinique) caisse	0 00 10 50
" " " " " " " "	0 00 3 90
St. Georges " 12 lit.	0 00 12 00
" " " " " " " "	24 1/2 pts imp. 14 00
Diamant " 12 bout	7 50
White Ball " 12 "	7 50
de l'Ecu " 12 "	11 50
" " " " " " " "	12 lit. 13 75

Gins

Caisse verte, rouge.	
Jno. De Kuyper 1 c. à 24.	5 75 11 00
" " " " " " " "	25 à 49 c. 5 70 10 95
" " " " " " " "	50 c. et plus 5 65 10 90
Melchers et Eagle 1 c. à 24.	4 95 9 95
" " " " " " " "	25 à 49 c. 4 90 9 85
" " " " " " " "	50 c. et plus 4 85 9 75
Méens, gallon	5 50 0 00
Jno. De Kuyper caisse bl.	3 50
" " " " " " " "	gallon 2 90 3 00
Vaughan, Jones D.G. caisse	pts. 7 50
" " " " " " " "	qts. 8 50
Nicholson, Old Tom	pts. 7 25
" " " " " " " "	qts. 8 25
Sir Rob. Burnett	pts. 7 50
" " " " " " " "	qts. 8 50

Whiskeys Importés.

H. Fairman & Co.	" 7 25 8 25
" " " " " " " "	gallon 3 75 3 85
Royal Eagle	" caisse 9 00 9 25
" " " " " " " "	" 9 25 9 75
Sheriff's	" gallon 3 90 4 00

Prix en gros	
Mackie's R.O. Scotch c'se	10 00 10 50
" " " " " " " "	8 00 8 25
Glentalloch " " "	8 50 8 55
" " " " " " " "	gallon 3 40 3 55
Glentlivet " " " "	8 75 9 00
" " " " " " " "	9 75 10 00
" " " " " " " "	old gall. 4 00 6 00
Watson old Scotch, caisse	qts. 7 00 8 00
" " " " " " " "	pts. 8 00 9 00
J. Jameson & Sons * Ir.	8 50 10 00
" " " " " " " "	0 00 0 00
" " " " " " " "	11 25 12 50
Geo Rae & Co " " "	8 75 0 00
" " " " " " " "	9 50 10 25
Banagher " " " "	9 50 10 00
" " " " " " " "	gal. 3 75 4 00
Dunville & Co " " "	c'se 7 50 7 75
Watson old Irish, caisse	qts 7 00 8 00
" " " " " " " "	pts 8 00 9 00

Spiritueux Canadiens, gal. imp.

Esprit de vin, 65 O. P.	3 85 4 00
" " " " " " " "	50 O. P. 3 50 3 60
" " " " " " " "	25 U. P. 1 90 2 00
Rye " " " "	1 90 2 00
Toddy " " " "	1 85 2 00
Malt " " " "	1 90 2 00
Vieux Rye, 4 ans	2 05 0 00
" " " " " " " "	5 ans 2 25 0 00
" " " " " " " "	6 ans 2 35 0 00
" " " " " " " "	7 ans 2 55 0 00
Caisse.	
Corby I. X. C.	8 25 0 00
" " " " " " " "	6 25 0 00
Imperial 1886 qts.	7 25 0 00
" " " " " " " "	1886 flasks 7 75 0 00
" " " " " " " "	1886 1/2 flasks 8 25 0 00
Club, 1886 qts.	8 75 0 00
" " " " " " " "	1886 flasks 9 25 0 00
" " " " " " " "	1886 1/2 flasks 9 75 0 00

Apéritifs.

Angostura, caisse 2 doz.	14 00 15 00
Orange Bernard, ca sse.	5 50 0 00
Vermouth Noilly Prat c.	0 00 0 00
Vermouth Italien, caisse.	0 00 6 25

Liqueurs Cusenier.

Prix en gros	
Crème de Menthe glaciale	10 50 13 09
Curacao	00 00 10 50
Prunelle	00 00 13 00
Kummel	00 00 12 00
Crème de Cacao	00 00 14 25
Anisette, caisse	00 00 13 00
Cherry Brandy, caisse	00 00 11 25
Crème de Noyau, Moka,	
Genièvre, etc., caisse	00 00 10 50
Abanthe super, caisse	00 00 10 50
Vermouth, caisse	6 00 6 25
Kirsch de com. caisse	9 50 10 00
Kirsch fin.	10 50 11 00

Liqueurs Saint-John Frères.

Curacao triple sec. c'se	\$17 50 0 00
Curacao vert.	14 00 0 00
Marasquin de Zara.	13 50 0 00

Liqueurs Marspott & Cie.

Menthe glaciale c'se	\$12 50 0 00
Pippermint	12 50 0 00
Kirsch vieux	12 50 0 00
Maro vieux	12 50 0 00

Chartreuses.

12 lit. 24 1/2 lit.	
Du Couvent de la G'de	
Chartreuse Jaune, c'se	\$22 00 23 00
Verte	20 00 27 00
de l'Abbaye de la Chaise	
Dieu, jaune	00 00 15 50
La Gauloise, jaune, c'se	16 00 17 00
Verte, caisse	20 00 21 00

Liqueurs Rouvière Fils.

12 b'l. 24 1/2 btl.	
Crème de Cassia, caisse	\$10 50 0 00
Fleur de Cassia,	12 00 0 00
Cassis Rouvière Sec	13 50 0 00
Cassis Savary	11 00 0 00
Kirsch Côte d'Or, 1er ch.	10 00 13 00
Kirsch Côte d'Or *** c.	12 50 15 50
Kirsch Savary	11 00 0 00
Crème de Framboise	15 00 0 00
Prunelle Superfine	15 50 0 00
Gulnolet	10 50 0 00
Dijonnaise jaune	16 00 17 50
Sirop de Framboise	8 00 0 00
Sirop de Groseille	8 00 0 00
Sirop d'Orgat	8 00 8 00

PROVIDENT SAVINGS LIFE ASSURANCE SOCIETY OF NEW-YORK.

SHEPPARD HOMANS, Président.

Nouvelles affaires conclues en 1893. \$23,669,308.60. Revenu en 1893, \$2,149,859.61. Payé pour réclama-tions de décès, \$938,373.71.

Age plus près de nais.ce.	Taux pour \$1,000.	Age plus près de nais.ce.	Taux pour \$1,000.	Age plus près de nais.ce.	Taux pour \$1,000.	Age plus près de nais.ce.	Taux pour \$1,000.
25	\$13 75	34	\$15 83	43	\$18 16	52	\$24 84
26	14 00	35	16 04	44	18 60	53	26 12
27	14 25	36	16 24	45	19 04	54	27 60
28	14 50	37	16 44	46	19 50	55	29 24
29	14 75	38	16 68	47	20 20	56	31 00
30	15 00	39	16 92	48	20 88	57	33 25
31	15 25	40	17 20	49	21 72	58	35 75
32	15 50	41	17 48	50	22 64	59	38 50
33	15 70	42	17 80	51	23 68	60	41 50

On demande des agents actifs et sûrs.

R. H. MATSON, Gérant général pour le Canada, 37 rue Yonge, Toronto

R. J. LOGAN, Agent, Imperial Building, Montréal.

M. ARTHUR HÉBERT, Gérant du département français.

JOS. QUEVILLON & CIE

Les plus grands Manufacturiers et Mar-chands de la province de

SAUCISSES Française, Allemande, Italienne,
Et SAUCISSONS AUX POULETS.

Nos voitures délivrent nos marchandises dans toutes les parties de la ville.
Une attention spéciale portée aux commandes de la campagne.

JOS. QUEVILLON & CIE,

17, 19, 21 Ruelle Josephat, Montreal, Canada.

ESTABLISHED 1855

Taylor's Safes

145 & 147 FRONT ST. EAST TORONTO

Coffres-Forts. Coffres-Forts.



CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, \$2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 MAI 1894

Mélasse.

	Prix en gros
Barbades tonne gal.	0 29 0 30
" tierce	0 33 0 00
" quart	0 00 0 33
Antigua	0 00 0 00
Trinidad	0 26 0 28
St Kitts	0 00 0 00

Montardes.

Moutarde Keens, 1 lb.	0 43 0 41
" " 1 lb.	0 40 0 42
" " 1 lb.	0 39 0 40
" " 4 lbs.	0 72 0 75
Coleman, 1 lb.	0 43 0 44
" " 1 lb.	0 40 0 42
" " 1 lb.	0 39 0 40
Moutarde Coleman, jars.	0 72 0 75
" Durham, jars.	0 00 0 65
" Poney, jars.	0 70 0 75
" Imperial, doz.	0 95 1 00

Pâtes et denrées alimentaires

Macaroni importé, lb.	0 11 0 00
Vermicelle " "	0 11 0 00
Macaroni du Canada.	0 04 0 05
Vermicelle " "	0 04 0 05
" en boîte de 5 lbs	0 22 0 25
" 10 lbs	0 45 0 50
Lait concentré, doz.	1 90 0 00
Nestlé's food, doz, 5 p.c.	4 50 4 65
Rollé oats, le sac.	2 20 0 00
Dessiccaté wheat, le sac	2 25 2 40
Pois fondus, qrt. 196 lbs.	4 00 4 25
Chocolat des gourmets	
fin la livre.	0 00 0 31
Farine préparée, Brodie	
" XXX, 6 lbs.	2 40
" " 3 " "	1 25
" " superb 6 " "	2 20
" " 3 " "	1 15
Farine d'orge, doz.	2 00
" de seigle, doz.	2 00
" de gluten lot, doz.	3 00
Biscuits Gluten. lb.	0 12 0 13
Poudre à boulanger, Cook's Friend	
Paquets en papier	
No. 1.—4 doz. à la caisse.	2 40
" 2.—6 " "	0 80
" 3.—4 " "	0 45
" 10.—4 " "	2 10
" 12.—1 " "	0 70

Poissons.

	Prix en gros
Harengs Shore 1 brl.	0 00 0 00
" " brl.	0 00 0 00
" Labrador brl.	0 00 0 00
" " brl.	0 00 0 00
Harengs Cap Breton brl.	0 00 0 00
" " brl.	0 00 0 00
Morue sèche cwt.	0 10 0 00
" No 1 en quart lb.	0 00 0 00
" No 1 large quart qt.	0 00 0 00
" No 1 Draft lb.	0 00 0 00
Morue désossée lb.	0 00 0 00
Poisson blanc lac Sup. brl.	0 00 0 00
Truite des lacs qt.	0 00 0 00
Saumon Labrador brl.	0 00 0 00
Saumon do brl.	0 00 0 00
Maquereau No 1 brl.	0 00 0 00
" No 2 brl.	0 00 0 00
" No 3 brl.	0 00 0 00
Saumon Colombie A brl.	0 00 0 00
do do baril	0 00 0 00
Anguille lb.	0 00 0 00

Produits de la ferme.

(Prix payés par les épiciers.)

Beurre.	
Townships frais	0 17 0 18
" 2de qual.	0 00 0 00
De l'Ouest	0 15 0 16
Rouleaux	0 00 0 00
Beurre de beurrieres	
frais	0 19 0 20
Fromage.	
De l'Ouest, coloré lb.	0 10 0 11
" blanc	0 10 0 11
De Québec, coloré	0 10 0 11
" blanc	0 10 0 11
Petites meules	0 00 0 11
Œufs.	
Mirés à la caisse	0 00 0 00
Non mirés à la caisse	0 00 0 00
Œufs fra's	0 09 0 10
" d'automne	0 00 0 00
Sirup et sucre d'érable.	
Sirup d'érable en qrts la lb.	0 04 0 05
" en canistre.	0 60 0 65
Sucre nouveau la lb.	0 05 0 08

Miel et cire.

Miel coulé la lb.	0 06 0 07
Miel en gateaux	0 08 0 14
Cire vierge	0 25 0 27

Riz.

	sacs	sacs	poches	p.
J. 1 à 4 sacs.	3 85	3 90	3 95	4 00
5 9	3 80	3 85	3 90	3 95
10 24	3 75	3 80	3 85	3 90
25 et plus.	3 70	3 75	3 80	3 85
B. 1 à 4 sacs.	3 60	3 65	3 70	3 75
5 9	3 55	3 60	3 65	3 70
10 24	3 50	3 55	3 60	3 65
25 et plus.	3 45	3 50	3 55	3 60

English style.

En sacs de 250 lbs.

	Prix en gros
1 à 4 sacs	3 40
5 9	3 35
10 24	3 30
25 et plus	3 25
Riz " Crystal "	
En sacs de 25 lbs	1 35
50 "	2 60

Salaisons, Saindoux, etc.

Lard Canada Short Cut Mess	
le quart	18 50
le quart	19 00
" " le 1/4 quart	9 50
" " Short Cut Clear	
" " le qt.	17 00
" " le 1/4	9 00
Saindoux :	
Pur de panne en saux	\$2 10
Canistres de 10 lbs.	10 1/2c
" " 5 "	10 1/2c
" " 3 "	10 1/2c
Composé, 'Anchor' en saux	1 40 1 50
Canistro de 10 lbs.	7 1/2c
" " 5 "	7 1/2c
" " 3 "	7 1/2c
Jambons, la lb.	10 11c
Saindoux	
Standard, en saux.	1 65
Globe,	1 40
Divers :	
Lard fumé, la lb.	0 08 0 11
Lard salé de l'Ouest le qrt	21 00 22 00
Spécialité de Jos. Quevillon & Cie.	
Saucisses au porc frais lb.	0 07 0 08
" de Bologne lb.	0 06 0 07
" au poulet doz.	0 00 1 00

Sel.

	Prix en gros
Sel fin, quart, 3 lbs.	\$2 90 à \$3 00
" 5 lbs.	2 75 2 80
" 7 lbs.	2 40 2 60
Sel gros livré, sac	0 00 0 50

Sirops.

Sirup américain gal.	0 19 0 24
Amber " qts	0 30 0 00
Extra V.B.	0 35 0 38
Sirup canadien tins	0 00 0 08
" 8 lbs	0 00 0 34

Sucres.

Jaunes raffinés	0 (3) 0 04
Boucauts et quarts.	
Extra ground.	qts 0 06 0 00
Cut loaf	qts 0 06 0 00
" "	qts 0 06 0 00
" "	bte 0 06 0 00
" "	qts 0 06 0 00
Powdered	qts 0 05 0 00
" "	bte 0 06 0 00
Extra granulé	qts 0 04 0 00
" "	qts 0 04 0 00

Tabacs.

Navy	3s, 4s et 12s la lb.	48
Solace	7s et 12s	48
Butt's No 1	12s	48
British consols	4s	50
Laurel	3s	49
Briar	7s	47
Honey suckle	7s	56
Napoleon	8s	50
Victoria	12s	47
Index	7s	44
Brunette	12s	41

Thés.

Japon commun à bon	0 14 0 20
" bon à choix	0 18 0 14
Nagasaki commun à bon	0 15 0 53
Congou	0 15 0 08
Oolong, bon à fin	0 45 0 50
" Formosa	0 00 0 00
Y. Hyson commun à bon	0 14 0 20
" moyen à choix	0 25 0 34
" choix extra	0 60 0 66
Poud. à canon, com. à bon	0 15 0 30
" moyen à fin	0 24 0 46
" fin à extra	0 57 0 65
Impérial, moyen à bon	0 25 0 30
" fin à extra	0 35 0 50
Souchong	0 25 0 60

Fondée en 1867.

L. W. TELMOSSE & CIE

(Successors de Gaucher et Telmosse)

Importateurs d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Conserves Alimentaires, Etc

87 et 89 rue des Commissaires, 242, 244 et 246 rue St-Paul, Montréal.

N. B.—Nous faisons une spécialité des Vins de Messe, Stille, Tarragonne, et nous tenons constamment en mains les vins de Sauterne et Clarets.

Moteurs de Tous Genres !

ELEVATEURS

MILLER BROS & TOMS

110-RUE KING-110

MONTREAL

LES MEILLEURS CIGARES

SONT SANS CONTREDIT

Aberdeen, - - -

Paul Jones, - - -

Melrose, - - -

Blackstone,

Little Buck

BLACKSTONE CIGAR FACTORY

VILLENUEVE & CO.

DUCKETT, HODGE & CIE

Exportateurs de

Beurre et Fromage

Et Marchands de Provisions en Général.

104 Rue des Sœurs Grises.

Coin de la rue William.

MONTREAL



G. G. GAUCHER

Farines, Provisions, Produits de la ferme

SEUL AGENT EN CANADA DE LA
POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE
pour les Chevaux et bêtes à corne.TONIQUE, STOMACHIQUE, DEPURA-
TIVE et VERMIFUGE.

91 et 93 Rue des COMMISSAIRES

MONTREAL

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 Mai 1894

Suif.

	Prix en gros
Suif raffiné, la livre.....	0 06 à 0 06½
Suif brut, ".....	0 03½ à 0 04½

Sapolo.

En caisses de ½ à ½ grosse, la gr. 11.30

Vinaigres.

Vinaigre Bordeaux.....	0 62½	0 65
" M. Lefebvre & Cie, en cruche	1 50	0 00
Malt, gallon.....	0 55	0 00
La Bruyère.....	1 60	0 00

Eau de Javelle.

	Doz.
Eau de Javelle de F. Cormond & Cie.....	0 70
do paq. et étiquetée à 10c.....	0 75

Vins.

Non Mousseux:		
Bordeaux ord., caisse.....	3 00	3 50
" gall.....	1 10	1 25
Bordeaux Médoc caisse.....	5 65	6 65
" St Julien, ".....	6 65	7 65
" Châteaux, ".....	20 00	25 00
Bourgogne, caisse.....	8 00	12 00
" gallon.....	06 00	00 00
Sicille, gallon.....	1 40	1 60
Sherry, caisse.....	6 60	11 00
" gallon.....	00 00	00 00
Porto, caisse.....	6 00	15 00
" gallon.....	00 00	00 00
Moselle, caisse.....	00 00	00 00
Sauternes, caisse.....	6 65	7 65
Graves, caisse.....	6 50	7 50

Champagnes.

	qrts.	pcs.
J. Mumm, caisse.....	\$26 00	28 00
G. H. Mumm, caisse.....	31 00	33 00
Arthur Röderer, caisse.....	25 00	27 00
Vve Cliquot, caisse.....	31 00	33 00
Pommery, caisse.....	31 00	33 00
Fréminet, caisse.....	26 00	27 00
Morizet, caisse.....	25 00	27 00
Louis Röderer, caisse.....	29 00	31 00
Gold Lack Sec, caisse.....	30 00	32 00
Piper Heidsieck, caisse.....	28 00	30 00
Perrier Jouet, caisse.....	31 00	33 00

Prix en gros

E. Mercier & Cie., carte or, caisse.....	31 00	33 00
Gd vin des Ambassades, c.....	14 00	15 25
Vin des Princes, caisse.....	24 00	25 00
Vin d'été, caisse.....	18 00	19 00

Mousseux.

Bourgogne Mousseux, c.....	00 00	00 00
Moselle Mousseux, c.....	00 00	00 00
Hock Mousseux, caisse.....	00 00	00 00
Saumur, Tessier & Co., c.....	14 00	15 50
" Nerea Raphael, c.....	14 00	15 00

Vins toniques.

Vin de Chevrier, la douz.....	0 00	9 50
Stimulant au vin de Ranclo, la douz.....	0 00	9 00

Root Beer.

	Dpz. grosse
Adam's Root Beer (b. 10c).....	0 90 10 00
" (b. 25c).....	1 75 20 00

Chocolats.**Menier.**

Par caisse Par botte de 120 lbs. de 12 lbs.

	lb. \$0 34	\$0 36
Papier Jaune.....	0 43	0 48
" Chamols.....	0 50	0 56
" Rose.....	0 58	0 66
" Bleu.....	0 50	0 56
" Vert.....	0 58	0 66
" Lilas.....	0 65	0 74
" Bronze.....	0 73	0 83
" Blanc glacé.....	0 38	0 42
" Premium.....		
Chocolat hygiénique de Cowan en tins de 1 lb., la douz.....	\$7 25	
Chocolat hygiénique de Cowan en tins de ½ lb., la douz.....	3 75	
Chocolat hygiénique de Cowan en tins de ¼ lb., la douz.....	2 25	
Chocolat hygiénique de Cowan en tins de 5 lbs., la lb.....	0 55	

Essence de chocolat de Cowan non sucré, en paquets, la dz.....	1 40
Essence de chocolat de Cowan sucré, en tins de ½ lb., la dz.....	2 25

Drogues et Produits Chimiques

Acide tartrique..... la lb.	0 33	0 35
" carbollique.....	0 35	0 40
" oxalique.....	0 10	0 12
" citrique.....	0 55	0 60
Alun..... lb.	0 01½	0 21
Aloès du Cap.....	0 14	0 15
Borax raffiné.....	0 07	0 10
Bleu (carré).....	0 12	0 16
Bromure de Potasse.....	0 55	0 60
Bicarbonate de Soude, bri.....	2 70	2 75
Bichrom. de Potasse..... lb.	0 12	0 15
Pearline, boîte.....	5 00	0 00
Camphre anglais..... lb.	0 70	0 75
Camphre américain.....	0 58	0 60
Chlor. de Potasse.....	0 23	0 25
Chlorure de chaux.....	0 03	0 05
Crème de tartre.....	0 20	0 22
Cendres de soude.....	0 01½	0 02
Couperose, 100 lbs.....	0 80	1 00
Garance..... lb.	0 00	0 00
Glycérine..... lb.	0 16	0 20
Gomme arabique..... lb.	0 50	1 25
Gomme épinette..... lb.	0 25	0 60
Indigo Madras..... lb.	0 70	0 80
Indigo Bengal..... lb.	1 50	1 75
Soda à laver par 100 lbs.....	0 75	0 90
Soda à pâte par baril.....	0 00	2 50
Soufre poudre.....	2 50	3 00
Soufre bâtons.....	2 50	3 00
Soufre en sac (rock) par 100 lbs.....	2 00	2 50
Soda caustique 60° 100 lbs.....	2 25	2 51
Soda caustique 70° 100 lbs.....	2 50	2 75
Sels d'Epsom.....	1 75	3 00
Sel de soude..... 100 lbs	0 90	0 95
Extrait de Campêche lb.....	0 10	0 11
Extrait de en paquets lb.....	0 12	0 14
Sulfate de morphine lb.....	1 90	2 00
Sulfate de cuivre..... lb.	0 15	0 06
Strychnine..... oz.	0 90	1 00
Sumac..... la tonne	70 00	75 00
Optum..... lb.	4 50	4 75
Phosphore..... lb.	0 60	0 75
Iodure de potasse..... lb.	4 00	4 25
Sulphate de Quinine..... oz.	0 37	0 42
Salpêtre..... lb.	0 06	0 74
Vert de Paris.....	0 00	0 00
Vitriol.....	0 05	0 08

Produits Pharmaceutiques.

Prix en gros

Huile de ricin (castor), la lb.	0 10 à 0 11
" " " 1 oz. p. doz	0 35
" " " 2 " " "	0 60
Huile de ricin (castor), 1 oz. p. doz	0 75
" " " 4 " " "	0 00
" " " 6 " " "	1 00
" de foie de morue, demiards par doz	1 00
" " " Wyeth's demiards par doz	6 50
" " " par gal.	1 20 à 1 50

Tésor des nourrices, par doz	1
Sirof Dr Coderre (5 p.c.)	" 1
Hop Bitters, " "	7
Radway Ready Relief, " "	1
Pain Killer, par doz	1 75 à 2
Eau de Cologne, " "	1 50
" Hoyt's, " "	1 85

Eau de Floride, Murray & Lanman.....	4 75
Essences..... 55c, \$1, 1 50	1 75
" café..... \$2, 3 50	6 75

Spécialités de L. Robitaille, Joliette.

Doz. Gros.

Elixir Résineux Pectoral	\$1 75	\$18 00
Restaurateur de Robson	3 50	38 00
Pilul. antibill. du Dr Ney	1 50	15 00
Spec. antiasthm. gr.	6 25	65 00
" " petite	3 25	33 00
Anticholériq. du Dr Ney	3 50	40 00
Salsepareille grande	7 00	90 00
" " p. tite	3 75	40 00
Onguent antihémor.	1 75	18 00
" antidart.	1 75	18 00
Onguent magique gr.	1 75	18 00
" magique pet.	1 00	10 00
Pommade " c. les cors	1 75	18 00
Baume Catarrhal gr.	7 00	75 00
" " petite	3 50	36 00
Tue-douleur dentaire	1 75	18 00
Poudre dépurative, Vink	1 75	18 00
Spécifique du prof. Vink	6 00	65 00
Vermifuge	1 00	42 00

COURROIES EN CUIR

ROBIN & SADLER

2518, 2520 ET 2522 RUE NOTRE-DAME
Manufacturiers.

H. C. LeTOURNEUX, prés.

C. LeTOURNEUX, vice-prés.

J. LeTOURNEUX, sec.-tr.

LeTOURNEUX, FILS & CIE

MARCHANDS-FERRONNIERS

Nos 261, 263 et 265, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

A l'enseigne de l'Enclume.

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Bureau Principal, 107 Rue Saint-Jacques, Montréal,

EDIFICE IMPÉRIAL, BUREAUX 80 et 81.

Président, Hon. J. G. LAVIOLETTE, M.C.L.; Vice-Président, F. X. MOISAN;
Gérant et Secrétaire, P. GARON.

Situations vacantes pour agents et collecteurs.

S'adresser personnellement ou par lettre à

P. GARON, Gérant.

N. B.—En faisant votre demande, mentionnez LE PRIX COURANT.

LITERIE

DE LA

MAISON LA PLUS RENOMMÉE, ÉTABLIE
DEPUIS 25 ANS.

Prix absolument les PLUS BAS.

J. E. TOWNSEND1 Petite Rue St-Antoine, coin Rue
St-Jacques seulement.

Téléphone 1906

GROS et DÉTAIL

ANDRE DESJARDINS

— Importateur de —

FRUITS ÉTRANGERS ET DOMESTIQUES

142-143 MARCHE BONSECOURS

MONTREAL.

Ci-devant occupé par O. & E. HART.

Toute commande promptement exécutée

Téléphone Bell 1742.

PICAULT & CONTANT**PHARMACIENS ET CHIMISTES**

1475 rue Notre-Dame, Montréal

MANUFACTURIERS et MARCHANDS EN GROS

D'Essences Culinaires, Huiles à Cheveux.
Parfumeries, Vernis à Chaussures, Lessive
en caisses, Caustique en canistres, Huile
d'Olive en bouteilles, Huile de Castor, etc.Prix modérés et commandes exécutées
avec diligence.**AND. BRISET & FILS**

IMPORTATEURS EN GROS DE

VINS, LIQUEURS ET PRODUITS FRANÇAIS**EAU DE CONTREXEVILLE**

— SOURCE DU PAVILLON —

Bue comme eau de table, prévient et guérit la gravelle, la goutte, le diabète et les maladies des
voies urinaires.

21, 23 et 25 rue Gosford et rue du Champ de Mars, Montréal.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 MAI 1894.

Prix en gros	
Spavin-Cure grande	7 00 80 00
" petite	3 50 38 00
Colic-Cure	3 00 33 00
Pastilles Vermif. français.	1 40 15 00

Spécialités de Picault & Contant.

Doz. Gros.	
Ellixir Pulmon. Balsami.	\$1 75 \$18 00
Biscuit Purgat. Parisien	1 20 12 00
Pastille à vers.	1 50 15 00
Poudre de condition 1 lb.	0 80 7 20
" 1 lb.	1 25 13 00
" 1 lb.	1 80 18 00
Huile d. foied. morue 8 oz.	18 00
" 6 oz.	15 00
Emulsion	4 00
Huile Vétérinaire.	1 50
Essence d'épinette.	0 80

Spécialité du Dr. J. G. Lavolette

Doz. Gros.	
Sirup de Térébenthine.	2 00 21 00
Petite flacons.	4 00 12 00
Grands flacons.	5 p. c., 30 jours.

Spécialité de A. C. Dionne.

Sirup de merisier compos.	\$1 00 0 00
---------------------------	-------------

Spécialités de la Anchor Medicine Co

Doz. Gros.	
Anchor Weakness Cure.	8 00 78 00
Pilules du Dr Nelson (tonique du sang).	3 50 38 00
Vermicure Français au chocola.	1 25 12 00
Castorol (huile de castor préparée (2 oz).	1 20 12 96
" (4 oz)	2 40 25 92

Cuirs et peaux.

Cuirs à semelles.	
Spanish No 1 18 lbs en moy.	0 20 0 22
" 25 " et au-des.	0 19 0 20
" léger.	0 17 0 18
" No 2	0 16 0 16 1/2
" 18 lbs en moy.	0 18 0 20
Zanzibar.	0 16 0 00
Slaughter sole No 1 steers.	0 18 0 20
" " " " " "	0 17 0 20
" " No 2	0 16 0 17
" " sans acide.	0 00 0 17
" union crop No 1.	0 28 0 00
" " No 2.	0 20 0 00

Prix en gros	
Harnais finis à la main p. lb.	0 25 0 26
" No. 2	0 23 0 24
" finis à la roue p. lb.	0 22 0 24
" No. 2	0 21 0 23
" taureau.	0 19 0 20
Vache cirée mince.	0 25 0 26
" forte No. 1 p. lb.	0 21 0 23
Vache grain. pesante p. lb.	0 23 0 25
" Hm. M. Lin lep.	0 10 1/2 0 11 1/2
" écossais.	0 16 0 24
Taure français.	0 60 0 85
" anglaise.	0 00 0 70
" canadienne.	0 50 0 60
Veau can. 25 à 30 lbs p. lb.	0 60 0 70
" 36 à 45 " p. lb.	0 57 1/2 0 62 1/2
" 45 et plus " p. lb.	0 55 1/2 0 57 1/2
Vachefendu moy. Ont. p. lb.	0 15 0 17
" forte de Q. p. lb.	0 14 1/2 0 16
" mince.	0 17 0 00
Vache vernie.	0 16 0 18
" d'Ontario	0 18 0 19
Cuir verni uni, grainé	0 09 0 16
Mouton mince.	0 09 0 16
" épais.	0 16 0 45
Dongola glacé, ord. le pied.	0 11 0 19
Kid Chevrete.	0 20 0 38
Chèvre des Indes glacée	0 15 0 00
Kangourou	0 38 0 45
Dongola dull.	0 11 0 19
Buff d'Ontario H.	0 13 HM. 0 12
Buff d'Ontario No 2.	0 00 0 09 1/2
Buff de Québec H.	0 11 HM. 0 11
" M.	0 10 1/2 L. 0 09 1/2
Buff de Québec No 2.	0 00 0 09
Glove Grain Ontario.	0 00 0 11
" Québec.	0 00 0 09
Pebble " Ontario.	0 10 1/2 0 11
" Québec.	0 09 1/2 0 10
Cuir à bourrure No 1.	0 22 No 2 0 20

Prix en gros

Cuirs à Reliure.	
Maroquin large.	doz. \$24 00 \$38 00
" petit.	18 00 22 00
" persan.	12 00 20 00
Veau de loi, im.	\$48 00 S. Royal \$40 00
" Royal	38 00
Veau de loi M.	\$30 00 D. \$20 00
Vache Russie en peau la pièce.	18 00
" imitation le pied.	0 30
" seal	0 20
Veau de Russie.	doz. 72 00

Cuirs à Reliure.

Cuirs à Reliure.	
Maroquin large.	doz. \$24 00 \$38 00
" petit.	18 00 22 00
" persan.	12 00 20 00
Veau de loi, im.	\$48 00 S. Royal \$40 00
" Royal	38 00
Veau de loi M.	\$30 00 D. \$20 00
Vache Russie en peau la pièce.	18 00
" imitation le pied.	0 30
" seal	0 20
Veau de Russie.	doz. 72 00

Prix en gros. Peaux.. Prix payés aux bouchers.

Peaux vertes, par 100 lbs.	
No. 1	\$3 50
do No. 2	2 50
do No. 3	1 50
do	0 05
Veaux, la livre.	0 15 à 0 20
Agneaux, la pièce.	0 75 à 0 80
Moutons, laine.	0 00 à 0 00
Moutons, tondus.	0 00 à 0 00
Les tanneurs paient 50 cts de plus pour les peaux assorties et inspectées.	
Peaux de l'Ouest.	No. 1 0 00
do do	No. 2 0 00

Laines.

Toison du Canada, la lb.	0 17 à 0 19
Arrachée, non assort.	0 19 à 0 20

Chaussures.

Hommes.	
Brogans.	\$0 75 à 1 00
Cobourgs.	0 90 1 10
Split Balmorals.	0 85 1 10
Kip	1 15 1 40
Buff	1 10 1 90
Veau	1 95 3 85
Buff Congress	1 10 1 70
Veau	2 10 3 40
Split boots.	1 40 2 15
Kip	2 00 2 90
Veau	2 75 3 90
Bottes en feutre.	1 50 2 00
Wigwams.	1 70 2 50
Mocassins.	0 65 0 90
	1 50 2 15

A CHEVILLE.

Femmes.	
Split Boots.	\$0 60 à 0 70
Split Balmorals.	0 75 1 05
Kip	1 00 1 10
Buff	0 80 1 25
Pebble	1 00 1 25
Buff Bals clous en cuir.	1 00 1 15

A COUTURE.

Femmes.	
Pebbles Boutonnées.	1 05 1 30
Buff lustré	1 10 1 20
Pebble	1 10 1 50
Lustré	1 25 1 50
Chèvre	1 30 1 90
Veau poli.	1 30 1 60
Chevreau français.	1 80 3 50
" canadien.	1 40 2 75

Prix en gros.	
A, extra supérieure.	0 20 à 0 22
B, supérieure.	0 00 à 0 00
Noire.	0 17 à 0 18
Cap de B. E. en suint.	0 13 à 0 16
Australie, lavée.	0 00 à 0 00
Buenos Ayres.	0 31 à 0 31
Natal, en suint.	0 00 à 0 00

Fourrures.

Prix payés à Montréal.

Vison, la pièce.	\$1 00 à \$1 50
Rat musqué (printemps)	0 10 0 12
Marte, No. 1.	0 80 1 00
Renard roux.	1 00 1 25
Loup-cervier.	1 00 2 00
Bête puante.	0 25 1 00
Ours.	10 00 15 00
Loutre.	8 00 12 00
Castor, la livre.	3 00 3 50
Chat sauvage.	0 25 0 75

Prix en gros.

Hommes.	
Garçons.	\$0 70 à 0 80
Enfants.	\$0 65 à 0 75
	0 70 0 75
	0 80 1 05
	0 90 1 15
	1 00 1 40
	1 25 1 60
	1 60 1 90
	1 25 1

Femmes.	
Garçons.	\$0 50 à 0 60
Enfants.	\$0 40 à 0 50
	0 50 0 85
	0 85 1 00
	0 80 1 00
	0 90 1 00
	0 50 0 65
	0 90 1 00

LESSARD & HARRIS

Ci-devant de BRODEUR & LESSARD.

Contracteurs-Plombiers, Couvreur et Poseurs d'Appareils de Chauffage

421 1/2 RUE CRAIG, MONTREAL.

Téléphone Bell, 2194.

MAISON

LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU

Fondée en 1860.

No 1637 Rue Notre-Dame, Montréal.

Téléphone Bell 1297.

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS

HARDMAN, de New York, MARSHALL & WENDELL, d'Albany, N. Y., IVERS & POND, de Boston,

Et des meilleurs PIANOS et ORGUES fabriqués au Canada.

Cette maison, si avantageusement connue par l'excellence es Instruments qu'elle offre en vente, et par la satisfaction générale qu'elle a toujours donnée pendant plus de trente années d'existence, mérite à juste titre la confiance illimitée dont elle a toujours joui.

REPARATIONS ET ECHANGES à des conditions très acceptables, et toutes sortes de PIANOS D'OCCASION en mains.

UNE CHOSE QUE LES MARCHANDS DE LA CAMPAGNE NE SAVENT PAS ENCORE.



Ils peuvent faire plus d'argent en achetant un petit lot de buggies de Latimer au prix du gros et en les vendant en détail, qu'ils n'en peuvent faire sur un char de fleur, de grain, de plâtre, de sel, de clous, ou sur les cotons, et ils n'auront pas le quart du montant à déboursier. Ça vous paiera d'essayer. Adressez-vous à

R. J. LATIMER

592 rue St Paul, Montréal.

PRODUITS FRANÇAIS.

Quincaillerie pour Batisses et Meubles

OUTILLAGE.

Ustensiles de Ménage en ferblanc, émaillé, cuivre et bois, Articles de chasse.

Lampes, Jouets, Bimbeloterie, Lunettes, Instruments d'Optique et tous Articles de Paris.

ROYER & ROUGIER Freres

Maison fondée en 1827.

9 PLACE DES VOSGES | 73 RUE ST-JACQUES

PARIS.

MONTREAL.

Téléphone 1516

A. DEMERS.

Tél. 589.

C. BRUNET.

Faisant affaire sous les noms de

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 Grande Rue St-Laurent, Montreal

FERBLANTIER. PLOMBIER, COUVREUR,

Et Poseurs d'Appareils de Chauffage

Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutellerie, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très modérés.

Ils se chargent de tout ouvrage, tel que Couverture en Ardoise, en Ferblanc, en Tôle galvanisée, et toutes espèces de réparations à des prix très modérés.

Spécialité pour la pose et les réparations de Fournaises à eau chaude, à vapeur, haute et basse pression, et Fournaises à l'air chaud.

Fournaises à l'eau chaude et à l'air chaud combinés.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 MAI 1894.

Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros		Prix en gros	
Fers et Métaux.		Clous à river par 100 lbs :		Fontes.		BRICKS	
FERRONNERIE ET QUINCALLERIE.		1 1/2 pouces.....		Siemens..... par tonne		De Montréal.....	
Fers à cheval :		1 1/2 ".....		Coltness.....		Du bord de l'eau.....	
Ordinaires, au baril.....		1 1/2 ".....		Calder.....		Réfractaires.....	
do par 25 barils.....		2 ".....		Langlois.....		Brique pressée.....	
En acier.....		2 ".....		Summerlee.....		PEINTURES	
Fers à repasser..... par lb		2 1/2 ".....		Gartsherrie.....		Blanc de plomb "Crown"	
Fiches : Coupées, toutes		2 1/2 ".....		Glengarnock.....		Diamond "par 100 lbs..	
dimensions..... par 100 lbs		2 1/2 ".....		Carnbroo.....		Blanc de plomb pur, 100 lbs.	
Pressées, do..... Esc. 20 p.c.		2 1/2 ".....		Eglinton.....		No 1.....	
7-16.....		2 1/2 ".....		Shotts.....		2.....	
5-16.....		2 1/2 ".....		Canadienne.....		3.....	
.....		2 1/2 ".....		Fer en barres.		sec.....	
Fils de fer :		Clous de broche :		Canadien..... par 100 lbs		Rouge de Paris, Red Lead	
Poli, de No 0 à No 8, par		1 pouce.....		Anglais.....		Rouge de Venise, Anglais	
100 lbs Esc. 20 p.c.....		1 1/2 ".....		Affiné.....		Ocre jaune.....	
Galvanisé.....		1 1/2 ".....		De Suède.....		Ocre rouge.....	
Huile et brûlé.....		1 1/2 ".....		De Norvège.....		Blanc de Céruse.....	
Esc. 20 p.c.....		1 1/2 ".....		Lowmoor.....		Peintures préparées, gal..	
Brûlé pour tuyau, la lb..		1 1/2 ".....		" en verge.		Hulle de lin crue.....	
Barbelé pour clôtures.....		1 1/2 ".....		Feuillard.		bouillie.....	
Fils de laiton, à collets		1 1/2 ".....		A cercler..... par 100 lbs		Ess. de Térébenthine.....	
par lb 0 35 0 40.		1 1/2 ".....		Double.....		Mastic par 100 lbs.....	
Fontes Malléables.....		1 1/2 ".....		Tôles.		Papier goudronné, la lb..	
Enclumes.....		1 1/2 ".....		Noire, Nos 10 à 20, p. 100 lbs		Papier feutre, le rouleau	
Charnières :		1 1/2 ".....		" 22 à 24.....		VERRES A VITRES	
T et "Strap"..... par lb		1 1/2 ".....		" 26 par 100 lbs.....		United 14 à 25.....	
Strap et Gonds filetés		1 1/2 ".....		" 28 par 100 lbs.....		" 28 40.....	
CLOUS, ETC.		1 1/2 ".....		Galvanisée Morewood.....		" 41 50.....	
Clous coupés à chaud :		1 1/2 ".....		Queen's head.....		" 51 60.....	
De 5/4 à 6 pcs, par 100 lbs		1 1/2 ".....		No. 21, 72x30.....		" 61 70.....	
5 pcs.....		1 1/2 ".....		" No. 26.....		" 71 80.....	
4 à 4 1/2.....		1 1/2 ".....		" No. 28, 84x36 p. 100 lbs.		" 81 85.....	
3 1/2 à 4.....		1 1/2 ".....		Russie, Nos 8, 9 et 10, par lb		" 86 90.....	
3 pcs.....		1 1/2 ".....		Canada, par botte.....		" 91 95.....	
2 1/2 à 2 1/2.....		1 1/2 ".....		Ferblanc.		(Escompte 50 p. c.)	
2 1/2 à 2 1/2.....		1 1/2 ".....		Coke I C par botte.....		TUYAUX ET CONDUITS.	
1 1/2 à 1 1/2.....		1 1/2 ".....		Charbon de bois I C par botte.		Tuyaux en fer—liste :	
1 1/2 pouce.....		1 1/2 ".....		Pour chaq. X additionnel extra		1 pouce de diamètre.....	
Clous coupés à froid :		1 1/2 ".....		Charbon de bois D C.....		1 1/2 ".....	
De 1 1/2 à 1 1/2 pcs, par 100 lbs		1 1/2 ".....		I C Bradley 5 50 à 5 75		2 ".....	
1 pouce.....		1 1/2 ".....		Ferblanc terne.....		2 1/2 ".....	
Clous à finir par 100 lbs :		1 1/2 ".....		Matériaux de Construction		3 ".....	
1 pouce.....		1 1/2 ".....		CIMENTES		3 1/2 ".....	
1 1/2 ".....		1 1/2 ".....		Ciment de Portland.....		4 ".....	
1 1/2 à 1 1/2.....		1 1/2 ".....		Plâtre calciné.....		4 1/2 ".....	
1 1/2 à 1 1/2.....		1 1/2 ".....		Chaux, maçonnerie p. 100 lbs		5 ".....	
2 1/2 à 2 1/2.....		1 1/2 ".....		PLATRE POUR LA TERRE		6 ".....	
2 1/2 à 2 1/2.....		1 1/2 ".....		Le sac.....		Escompte 65 à 67 1/2 p.c.	
3 à 6.....		1 1/2 ".....		Au char.....		Gros tuyau pour égouts, eau,	
Clous à quarts par 100 lbs		1 1/2 ".....				etc. la tonne net.....	
1 pouce.....		1 1/2 ".....					
1 ".....		1 1/2 ".....					
1 1/2 ".....		1 1/2 ".....					

Nous Attendons sous peu une Cargaison de

MELASSE des BARBADES

RÉCOLTE NOUVELLE.—QUALITÉ SUPÉRIEURE ET GARANTIE.

Que nous vendrons (à arriver) à des prix excessivement bas.

DEMANDEZ NOS PRIX :

LAPORTE, MARTIN & CIE

ÉPICIERS EN GROS, MONTREAL.

The JAMES ROBERTSON Co., limitée

Marchands de METAUX et Fabri-
cants de TUYAUX en
PLOMB

Coude en plomb comprimé, PLOMB DE CHASSE,
Mastic, BLANC DE PLOMB. Spécialité de l'en-
veloppe des FILS ELECTRIQUES recouverts
de Plomb; aussi SCIES RONDES, SCIES A MOU-
LINS, GODENDARDS et autres scies.

Bureaux : 144 RUE WILLIAM

Usines : coin des rues William et Dalhousie
MONTREAL.



Clotures! Balustrades!

Toutes sortes de Tra-
vaux en fer.

Toronto Fence & Ornamental
IRON WORKS
73 Adelaide O., Toronto, Ont.

COUR SUPÉRIEURE, Montréal.

No 105.

Dame Geneviève Desève, de la cité et du district
de Montréal, épouse de Albert Barré, commis du
même lieu, a intenté ce jour une action en sépara-
tion de biens contre son mari. Montréal, 27 avril
1894.
LAMOTHE & TRUDEL, avocats de la demande-
resse.

PEINTURES PREPAREES

Marque de "ISLAND CITY" Commerce

Les peintures sont préparées avec de l'Hulle de
Lin pure, sans mélange chimique.

Peinture à Plancher "ISLAND CITY" sèche
en 12 hrs. Peintures à Couvertures, etc.

P. D. DODS & CIE,

180 Rue McGill

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 31 MAI 1894.

Tuyaux en gres—liste :	
4 pcs. par longueur de 3 pd.	\$0 45
6 " " " "	0 60
9 " " " "	0 90
12 " " " "	1 26
15 " " " "	2 10
18 " " " "	2 70

Coudes ronds :	
4 pouces chacun	0 75
6 " " " "	1 00
9 " " " "	1 75
12 " " " "	2 50

Tuyaux de réduction :	
6 x 4 pouces chacun	1 40
9 x 6 " " " "	1 90
12 x 9 " " " "	2 75

Connection carrée ou fausse équerre :	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Syphon :	
4 pouces	1 40
6 " " " "	1 90
9 " " " "	2 75
12 " " " "	4 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple doub.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Prix en gros simple.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Tuyaux à cheminée :	
9 pouces, par pied	0 25
12 " " " "	0 40

Escompte 50 p.c.	
4 x 4 pouces chacun	0 90
6 x 6 " " " "	1 50
9 x 9 " " " "	2 10
12 x 12 " " " "	3 00

Charbons.

PRIX DE DETAIL.	
par tonne de 2000 lbs.	\$5 75
Grate	do 5 75
Furnace	do 5 75
Egg	do 6 00
Stove	do 6 00
Chestnut	do 4 75
Peanut	do 1 50
Screenings	do 2210 lbs. 1 50
Scotch Grate	do 2000 " 0 00 6 00
Scotch Steam	do 2240 " 4 50 5 00
Vale Grate	do 2000 " 5 25
Welsch Anthracite	do 2000 " 5 75
Pictou	do 2240 " 3 60
Cape Breton	do " " 4 00
Glance Bay	do " " 4 00
Sydney	do " " 4 00
Reserve	do " " 5 50 6 00
Charbon de forge	do 2000 " 6 50 6 75
Lehigh pour fond.	do " " 6 75 7 00
Coke	do " par chaldron 3 00
" usage domestique	do " concassé. 3 50

Bois de chauffage.

Prix payé par marchands, aux chars, gare Hochelaga.	
Erable la corde	\$0 00 à \$5 00
Merisier	do 0 00 à 4 75
Bouleau, &c.	do 0 00 à 0 00
Epinette	do 0 00 à 4 25
Stabs par chars	28 00 à 31 00
" en barge. Corde	2 30 à 3 00
Rognures, le voyage	2 25 à 0 00

Bois durs.

Prix de détail.	
Acajou de 1 à 3 pouces	le pied 22 à 24
Cèdre rouge 1 pouce	do 10 à 12
Noyer noir 1 à 4 pouces	do 10 à 14
Noyer noir 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8	do 12 à 13
Cerisier 1 à 4 pouces	do 9 à 11
Frêne 1 à 3 pouces	le M. 21 00 à 25 00
Merisier 1 à 1 pouce	do 20 00 à 25 00
Merisier 5 x 5, 6 x 6, 7 x 7, 8 x 8	do 26 00 à 25 00
Erable 1 à 2 pouces	do 20 00 à 36 00
Orme 1 à 2 pouces	do 18 00 à 25 00
Noyer tendre 1 à 2 pouces	do 30 00 à 40 00
Cotonnier 1 à 4 pouces	do 40 00 à 45 00
Bois blanc 1 à 1 pouce	do 18 00 à 22 00
Chêne 1 à 2 pouces rouge	do 30 00 à 35 00
Chêne 1 à 2 pouces blanc	do 40 00 à 50 00
Plaquette (veneers) :	
Unl	par 100 pieds 90 à 1 00
Français	la feuille 50 à 1 25
Américain	do 25 à 50

Erable piqué
Noyer noir ondu
Acajou (mahogany)

le pied	04 à 05
do	04 à 06
do	8 à

Bois de Service

Pin.	
1 pouce strip shipping cull,	6 à 16 pieds le M. \$12 00 15 00
1 1/2 et 2 pces.	do 12 00 15 00
1 pouce shipping cull sidings	do 14 00 16 00
1 1/2 et 2 pces	do 15 00 18 00
1 pouce qualité marchande	do 20 00 30 00
1 1/2 et 2 pces.	do 20 00 30 00
1 pouce mill cull, strip, etc. No. 2	do 10 00 10 50
1 1/2 et 2 pces.	do 10 00 10 50
1 pouce mill cull No. 1	do 12 00 15 00
1 1/2 et 2 pces.	do 12 00 15 00
3 pces.	do 10 00 12 00
do No 2	do 6 50 8 50
Epinette.	
1 pouce mill cull	5 à 9 pouces do 9 00 10 00
1 1/2 et 2 pces. mill cull	do 9 00 11 00
3 pces mill cull	do 9 00 10 00
1 1/2 et 2 pces. qualité march.	do 12 00 13 50
Pruche.	
1, 2 et 3 pces	do 9 00 10 00
Colombages en pin, 2 x 3, 3 x 3 et 3 x 4—aux chars	do 10 00 11 00
Lattes—1ère qualité	do 1 80 2 00
2ème do	do 1 50 1 60
Bardeaux pin XXX	16 pouces do 2 90 3 00
do XX	do 2 40 2 50
do X	do 1 50
do 1ère qualité	18 pouces do 3 00
do 2ème do	do 1 75
Bardeaux cèdre XXX	16 pouces do 2 90 3 00
do XX	do 2 40 2 50
do X	do 1 50
Bardeaux pruche marchande	do 1 75
Charpente en pin.	
de 16 à 24 pieds—3 x 6 à 3 x 11	do 16 00 17 00
de 25 à 30 do do do	do 18 00 18 50
de 31 à 35 do do do	do 21 00 22 50
de 16 à 24 do —3 x 12 à 3 x 14	do 18 00 19 00
de 25 à 30 do do do	do 20 00 21 00
de 31 à 35 do do do	do 23 00 24 00
Bois carré—pin.	
de 16 à 21 pieds—de 5 à 11 pouces carrés	do 17 00 18 00
de 25 à 30 do do do	do 19 00 20 00
de 31 à 35 do do do	do 21 00 22 00
de 16 à 21 do —de 12 à 14 pouces carrés	do 19 00 20 00
de 25 à 30 do do do	do 21 00 22 00
de 31 à 35 do do do	do 23 00 24 00
Charpente en pruche.	
de 17 à 30 pieds jusqu'à 12 pouces	do 15 00
Charpente en épinette	do 16 00
do en épinette rouge	do 25 00 30 00

BOIS DE SCIAGE

Bureau : 512 Lagachetière
MONTREAL.

CLOS, D. PARIZEAU, Tél. Bell No 6678.
Canal Lachine
BASSIN No 3.
Vis-à-vis rue Ottawa.
Tél. Bell No 8303.

Ventes enregistrées

Pendant la semaine terminée le 26 mai 1894

MONTREAL EST

QUARTIER STE-MARIE

Rue Ste Catherine, No. 1258 à 1264, maison en bois et brique, et manufacture. Lot 398, terrain de 4100 p. en superficie, La faillite Théophile Geoffrion à Jean Bte Biheu, \$8,000 [36518].

Rue Panet, No 427 à 441, maison en bois et brique. Lot 1101-142 et 143, terrain de 8,000 p. en superficie, Louis Dumais, dit Demers et son épouse à Olivier Darocher, \$6,000 [36531].

Rue Harmonie. Lot 1321, terrain 45.8 x 87.6, vacant. George Joseph Parent à Léandre Bélanger, \$45,00 [36527].

QUARTIER ST-JACQUES

Rue St Christophe No 41 à 47, maison en bois et brique. Lot 528, terrain de 2907 p. en superficie. Jos. A. et Marie Ls J. Christin dit St Amour à Hormidas Papineau; \$2,200 [36496].

Rue Amherst, maison en pierre et brique, (neuve). Lot 1211-131, terrain 20 x 110. Pascal Dagenais à Ls. N. Dupuis; \$6,000 [36497].

Rue Cherrier Nos 5 et 5a, maison en pierre et brique. Lot 1211-31, terrain 23 x 84. Mme Conrad Vallée à Amédée Chauret; \$5,500 [36503].

Rue Amherst No 582, maison en bois et brique. Lot 1211-45, terrain 20 x 110. John Hughes à John Mary et Annie McCall, \$1,000 [36519].

Rue Amherst No 27½ à 33. et Craig 240 à 242 maison en brique. Lot 92, terrain de 4100 p. en superficie, Richard Lamb, à The Sun Life Assurance Co, \$1,500 (à réméré) [36541].

Rues St Denis et Cherrier. Parties des lots 1200-30 et 1200-31, deux terrains l'un de 25 x 70, rue St Denis et l'autre de 22.6 x 50, rue Cherrier, Mme Daniel Riopel à Marie Louise Castonguay, épouse de Joseph Brosseau, \$4,100 [36456].

Rues St Denis et Cherrier. Parties des lots 1200-30 et 1200-31; deux terrains l'un de 25 x 70 rue St Denis, et l'autre de 22.6 x 50, rue Cherrier, Mme Daniel Riopel à George Avila Marsan, \$4,100 [36457].

QUARTIER ST-LOUIS

Rue St Louis No 91, et Bonsecours Nos 56 et 56½, maison. Partie du lot 5, terrain de 2538 p. en superficie. Mme Alph. Descombes Porcheron à Gédéon Lanthier; \$6,000 [36498].

Rue St Hypolyte No 220, maison en brique. Lot 1049-45 et partie du lot 46, terrain de 1987 p. en superficie. Frank H. Wheeler à The Montreal Loan et Mortgage Co; \$2,500 (retrocession) [36501].

Rue St Hypolyte No 106, maison en bois et brique. Partie du lot 965, terrain 18 x 65. James McBride à James H. Ferns; \$1,800 [36506].

QUARTIER ST-LAURENT

Rue St Laurent coin Mignonne, maison en pierre et brique (neuve). Partie du lot 333, terrain de 34.1 en front et 34.5 en arrière x 49.5 d'un côté et 49.4 de l'autre. Michael Guérin à Frank W. Newman; \$13,000 [36526].

Avenue Tara Hall No 3, maison en brique. Lot 101-17, terrain 19.6 x 48.3. The Montreal Loan & Mortgage Co. à J. W. Morris; \$2,800 [36543].

MONTREAL OUEST

QUARTIER ST ANTOINE

Rue St Antoine No 264, maison en pierre et brique. Partie des lots 465-9 et 465-10, terrain 35 en front, 29 en arrière x 120. Robert Meldrum à J. Hormidas Foisy; \$5,200 [125565].

Rue St Jacques Nos 984 et 986, maisons (à être démolies). Partie S. E. du lot 403, terrain 1457 p. en superficie. Thos. Gauthier et Edmond Parent à Frs. Xavier Craig; \$1,950 (plus taxe d'expropriation) [125592].

Rue Baile. Partie du lot 1628-M.N.P., terrain 103 x 73, 4 vacant. Le Séminaire de Montréal à Albert E. de Lorimier, \$7,746.40 [125595].

Rue St David Nos. 18 et 20 et ruelle St David maison en bois et brique. Le huitième indivis des lots 857, 858 et 864, terrains de 1434, 2916 et 4155 p. en superficie, respectivement, Mary Ann Hamill, épouse de J. M. Harrison, à Thomas Parteous, \$800,00 (à réméré) [125601].

QUARTIER STE-ANNE

Rue du Séminaire. Partie du lot 1411, terrain vacant, de 12,600 p. en superficie, Henry Joseph à The Montreal Elevating Co, \$10,500 [125589].

Rue Centre, No 1 à 5 maison en bois et brique. La moitié S. O. du lot 662, terrain 62 x 70, mesure française, James Nolan à James Prendergast, \$7,400 [125600].

Rue Congrégation No 83, maison, etc. Lot 239, terrain 48 x 96. La succession P. Currie à Fred. Jos. Thomas; \$2,550 [125599].

HOCHELAGA

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

Rue Rachel, maison en bois et brique (neuve). Partie du lot 7-220, terrain 24 x 100. Damien Lalonde à Jos. Nap. Trudeau; \$1,440 [51815].

QUARTIER HOCHELAGA.

Rue Mignonne Nos 25 et 27, 47 à 49 et 136 rue du Havre, maisons en bois et brique. Lot 166-61, 62, 66 et 67, terrains mesurant les 3 premiers, 21 x 80 chacun, et le dernier, 22.6 en front, 25 en arrière x 80. Edouard Marchildon à The Montreal Loan and Mortgage Co; \$3,400 [51787].

Avenue Chicago, maison en bois et brique en construction. Lot 80-246, 247 et 80-243-1, terrain de 40 x 75.2. Joseph C. Robert à Cordélia Larose; \$1,100 [51828].

Rue Ste Catherine. Lots 29-50 et 51, terrains de 25 x 110 chacun, vacants. The Montreal Land and Investment Co. à Azarie Lamarche; \$1,320 [51845].

QUARTIER ST-DENIS

Rue Labelle. Lots 7-13 à 19, terrains mesurant, les 6 premiers, 25 x 85 chacun, et le dernier, 33.6 en front, 23.6 en arrière x 85, vacants. J. H. E. Henri Lionais à Charles William Trenholme; \$1,900 [51811].

QUARTIER ST-GABRIEL

Avenue Ash No 219, maison en bois et brique. Lot 3167-69 et 70, terrains 23.3 x 87 chacun. Wm. Rutherford jr. à Isaac Collins; \$2,950 [51806].

Rue Charron. Partie du lot 3239-192 et 193, terrain 20 x 80, vacant. Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame à Elzéar Brabant; \$300.00 [51833].

Rue Liverpool coin Charron. Partie du lot 3239-193, terrain en triangle de 33 d'un côté 62 de l'autre sur 55 pieds de

base et autre terrain de 20 en front 14 en arrière x 70, vacants. Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame à Sarah Thompson, veuve de M. Brennan; \$700.00 [51834].

MAISONNEUVE.

Avenue Jeanne d'Arc. Droits dans les lots 17-364-1 à 50 et partie du lot 17-23 à 77, terrain vacants, Mme N. H. Thibault, à Lalonde et Girard, \$1000 à réméré [51821].

Avenue Jeanne d'Arc. Lot 17-364-1 à 55, et partie des lots 17-23 à 77, terrain vacants, Richard Lamb, à Lalonde et Girard, N. H. Thibault et Cie, \$25,000 [51822].

MILE END

Rue Bleury maison en bois et brique. Lot 13-57 et 58, terrain de 23 x 83 chacun, Gilbert Gourde, à Chas Philias Manivelle, \$2,500 [51837].

MONTREAL ANNEXE

Rue Edouard Charles. Lot 32-1-35, terrain 25 x 65, vacant. Israël Lemieux à Drapeau, Savignac et Cie; \$425.00 [51818].

STE-CUNÉGONDE

Rue Delisle Nos 340 et 342, maison en brique. Lot 642, terrain 30 x 75. Alph. Pepin à Auguste Delisle; \$3,300 [51790].

Avenue Atwater coin Coursol, maison en bois et brique, etc. Lot 386-71, terrain de 31 en front, 74 en arrière par une profondeur moyenne de 80 pieds superficie 4,200 p. Moïse Rochon à Ellen McKernan, épouse de John McLaughlin; \$9,000 [51841].

ST-HENRI

Rue Beaudoin. Lot 1722-53, terrain 23 x 93, vacant. Ferdinand Goyer à Cordélia B. Thibert; \$470.00 [51757].

Avenue Marin, maison, etc. Lot 385-110, terrain 29.6 x 95. Charles E. L. Desaulniers à Raoul Dandurand; \$2,400 [51759].

Rue Willie (Avenue du Parc), maison en brique à 3 étages. Partie des lots 1303, 1304 et 1305, terrain 24.6 x 84.6. François Régis Vinet à Martin Phelan; \$4,200 [51763].

COTE ST-ANTOINE

Rue Sherbrooke. Coin sud du lot 231, terrain de 169½ pieds carrés, vacant. Robert Muir à Henry L. Penny et John H. Shearing; \$200. [51767].

Avenue Elm, maison en construction. Lot 374-1-38, terrain 20 x 110. Le Shérif de Montréal à Frank W. Newman; \$1,250 [51830].

MONTREAL JUNCTION.

Avenue Pacifique. Lot 141-368 à 371, terrains 50 x 105 chacun. Wm James J. Townsend et autres à Henry W. Wadsworth; \$1,550 [51839].

Ventes opérées par l'entremise de R. A. Mainwaring, courtier en immeubles, durant les deux dernières semaines.

MONTREAL ANNEXE

De la Consolidated Land and Investment Co.

Rue Hutchison. Lot 6 de 32-3, terrain mesurant 50 x 100, vacant. Georges Marcil; \$800.00.

Rue Hutchison. Lots 2 et 3 de 32-4, terrains mesurant 50 x 100 chacun, vacants. Samuel Gray; \$1400.00.

Rue Hutchison. lot 5 de 32-3, terrain

PROPRIÉTÉS
ET
LOTS A BATIR
A Vendre
Au Mois

Résidences d'Été
A Vendre
ou à
Louer

Prêts
Négociés
aux
Plus Bas Prix

Assurances
Evaluations

L.F. LAROSE AGENT D'IMMEUBLES

1627 Rue Notre-Dame
Tél. Bell, 2985.

MARCOTTE FRERES ENCANTEURS

— ET —
Agents d'Immeubles

Avances faites sur consignations.
Emprunts négociés sur hypothèques.

No 89 rue St-Jacques,
MONTREAL.

JOHN MORRIS AGENT D'IMMEUBLES

Assurances Contre le Feu,
Prêts sur Hypothèques

126, RUE ST-JACQUES
Téléphone 2290. MONTREAL

J. A. GRENIER
Arpenteur-Ingénieur Civil
SOLICITEUR DE PATENTES
107 Rue St-Jacques, - - Montréal.

R. A. MAINWARING
Courtier d'Immeubles
ET PLACEMENTS

— BUREAUX —
147 St. Jacques | 2358 Ste Catherine
MONTREAL

Téléphone Bell 2433

J. CRADOCK SIMPSON & CIE

AGENTS D'IMMEUBLES ET DE FINANCES.

OFFRENT EN VENTE. — Résidences de première classe ; bonnes maisons ; propriétés commerciales et magnifiques lots à bâtir.
OFFRENT A LOUER. — Maisons meublées, maisons non-meublées et Magasins.
FONT DES PRETS — Sur bonnes hypothèques à des taux d'intérêt très bas.
ASSURENT — Les risques de tout genre dans les Compagnies de premier ordre.
ADMINISTRENT LES PROPRIÉTÉS — Pour les propriétaires ou fidéi-commissaires, au mieux de leurs intérêts.
VENTE D'IMMEUBLES A L'ENCAN — Tous les quinze jours, le MERCREDI.

Bâtisse de l'Assurance "Guardian,"

181, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

TELEPHONE 714

JOHN JAMES BROWNE, Architecte.
JOHN JAMES BROWNE & SON, Agents d'Immeubles

Si vous désirez acheter, vendre ou
acquérir des

PROPRIÉTÉS

Adressez-vous à

JOHN JAMES BROWNE & SON

207 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
(Bâtisse Nordhelmer)

Evaluation de propriétés,
Règlement de pertes d'incendie

N. F. & V. GUERTIN . . .

IMPRIMEURS

ET FABRICANTS DE

TELEPHONE 2732 . . . LIVRES BLANCS

79 Rue St-Jacques

SOLLICITENT VOS COMMANDES
OUVRAGE DE PREMIER ORDRE

PRIX MODERES.

" LE CONSTRUCTEUR "

(25ème année).

Moniteur Spécial des Industries du Fer.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Industriel, Commercial et Financier. Mines et Métallurgie, Chemins de fer, Tramways et Navigation, Machines pour manufactures et industries diverses.

PARAISANT LE DIMANCHE.

DIRECTEUR :

MAURICE ALBERT,
82 rue du Rocher, Paris.

Prix de l'abonnement annuel :

FRANCE, 25f. - ETRANGER, 27f.

SI VOUS VOULEZ

Vous procurer les Dernières
Nouveautés en

MEUBLES DE MENAGE

Et aux plus Bas Prix du Marché

— ALLEZ CHEZ —

RENAUD, KING & PATTERSON

652 rue Craig, Montréal.

Réductions spéciales aux acheteurs hors de Montréal qui mentionneront le " PRIX COURANT."

A. LIPPÉ, L. L. B.,

NOTAIRE

Argent à prêter sur hypothèque.

Bâtisse de la Banque du Peuple,

97 RUE SAINT-JACQUES et 219 RUE SAINT-URBAIN
Tél. 2768.

VINCENT & DUFRESNE

ARCHITECTES

Ingénieurs Civils, Arpenteurs,
ET BREVETS D'INVENTION

17 Rue St-Jacques, - Montréal.
Bureau du soir : 250 rue Roy, et à Longueuil.

ARGENT A PRETER
Créances achetées à 5 et 6 p.c.

L. BELANGER

— NOTAIRE —

58 Rue St. Jacques et 116 Rue Visitation

FRED. R. ALLEY

Achète, Vend et Échange

— LES —

PROPRIÉTÉS

Administration de Successions,
Collection de Loyers,
Placement d'Assurance.

BUREAU PRINCIPAL,

116 Rue ST-JACQUES, Montréal

Téléphone 1251.

SAULT AU RECOLLET

Lots sur le bord de la rivière,

PARC STANLEY

A L'EXTREMITÉ DES CHARS ÉLECTRIQUES.

Lots de 5500 pieds pour \$350 et au-delà

Selon l'emplacement.

Téléphone 1842.

ALBERT E. LEWIS,

185 rue St-Jacques, Montréal.

mesurant 50 x 100, vacant. Oscar Duhamel; prix \$800.00.

Rue Hutchison. Lots 13 et 14 de 12-21, terrains mesurant 50 x 100 chacun, vacants Robert Leggett; prix \$1,326.

Avenue du Parc. Lots 7 et 10 pieds du lot 6 de 12-8, terrains mesurant 60 x 100, vacants. J. L. Thompson; prix \$172.00.

Rue Durocher. Lot 36 de 32-5, terrain mesurant 50 x 100, vacant. E. F. Taylor; prix \$650.00.

Propriété Smith

QUARTIER ST-DENIS

De R. A. Mainwaring

Rue Champlain. Lot 112 et moitié nord de 111 de 331, terrain mesurant 75 x 86, vacant, à Beauchamp et J. Leriche; prix \$645.00.

Rue Champlain. Lot 119 de 331, terrain mesurant 50 x 86, vacant. J. Dechêne; prix \$430.00.

BOULEVARD ST-DENIS

Rue St Hubert. Lots 95-96 et 97 de 7, terrains mesurant 25 x 109 chacun, vacants. J. Delfourne; prix \$613.13.

ST HENRI

Rue Notre-Dame. Lots 236-237 et 238 de 1704, terrains mesurant 25 x 100 chacun, vacants. Charles Marand; prix \$3,000.00.

Rue Notre-Dame. Lots 190-191-192-193-194 et 196 de 1704, terrains mesurant 25 x 100 chacun, vacants. Archibald Elliott; prix \$6,000.00.

Rue Gareau. Lots 390-391 et 392 de 1704, terrains mesurant 25 x 120 chacun, vacants. J. H. Parkinson; prix \$3,290.00.

MAPLEWOOD

CÔTE DES NEIGES

Maplewood Ave. Lot 278 à 287 et 290 à 317, terrains mesurant 25 x 95 chacun, vacants. Vendus par F. Filiatrault à M. E. Dansereau; prix \$7,000.00.

Revue Immobilière.

Montréal, 31 mai 1894.

La propriété immobilière reste dans son calme accoutumé. Quelques propriétés bâties changent de mains dans les vieux quartiers où l'on peut trouver des placements avantageux, si nous pouvons nous en rapporter aux sommes qui figurent dans les actes. Il y a aussi plusieurs ventes judiciaires ou après faillite, plus un certain nombre de ventes à réméré qui sont plutôt des prêts déguisés. A Maisonneuve et dans l'est du quartier d'Hochelaga, on dirait que la question des bassins futurs provoque de la demande pour la propriété foncière. A Ste Cunégonde un bloc de maisons s'est vendu \$9,000.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Ville:	LM	PIED.
Rue Baile.....	\$1.02	3c
" du Séminaire.....	83	1/3
" Ste Catherine (Extrême Est).....	24	c
" Labelle (St Denis).....	12	1/2
" Charrou.....	18	c

St Henri :

Rue Beaudoin..... 22c

Cote St Antoine :

Rue Sherbrooke..... \$1.18 1/2

Montreal Junction :

Avenue Pacifique..... 7 1/3c

Comme on le voit, les lots à bâtir sont passablement négligés. Ce n'est pas, pourtant, en faveur des lots que l'on offre à la campagne, à Longueuil, au Sault-au-Recollet, à St Martin; ces propriétés exotiques n'ont pas plus de vitalité que celles qui sont à une distance raisonnable de la ville, et s'il s'en vend quelques lots de temps en temps, les frais nécessaires de publicité, les commissions des agents, etc. doivent absorber la majeure partie des bénéfices.

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

Quartier Ste-Marie.....	\$14,045.00
" St-Jacques.....	24,400.00
" St-Louis.....	10,300.00
" St-Laurent.....	15,800.00
" St-Antoine.....	15,696.40
" Ste-Anne.....	20,450.00
" St-Jean-Baptiste.....	1,440.00
" Hochelaga.....	5,820.00
" St-Denis.....	1,900.00
" St-Gabriel.....	3,950.00
Maisonneuve.....	26,000.00
Mill-End.....	2,500.00
Montréal Annexe.....	425.00
Ste-Cunégonde.....	11,300.00
St-Henri.....	7,070.00
Côte St-Antoine.....	1,450.00
Montréal Junction.....	1,550.00

Total.....	\$164,096.40
Semaine précédente.....	115,730.00
Ventes antérieures.....	3,611,750.15

Depuis le 1er janvier..... \$3,891,576.55

Semaine correspondante.	1893.....	\$185,170.76
"	1892.....	407,921.88
"	1891.....	151,338.93
"	1890.....	290,429.50
"	1889.....	149,970.20
"	1888.....	62,268.00

A la même date	1893.....	\$4,709,538.07
"	1892.....	5,933,564.88
"	1891.....	5,859,582.59
"	1890.....	4,307,110.23
"	1889.....	3,995,509.74
"	1888.....	3,341,994.19

Nous trouvons cette semaine un bon nombre de prêts par des compagnies de prêt et sociétés de construction; on dirait que ces institutions se sont décidées à continuer leurs opérations malgré la loi Augé et qu'elles ont trouvé le moyen d'éluider les risques, ou bien que les emprunteurs se sont mis en règle avec la loi et ont achevé leurs bâtisses avant d'emprunter. Les taux sont stationnaires. Il y a trois prêts à 5 p. c. pour \$500, \$5,000 et \$14,000; deux à 5 1/2 p. c. pour \$100 et \$31,000. Un prêt de \$20,000 et un autre de \$5,500 portent 6 p. c. et un de \$9,460 fait par la maison Létang & Létang, de la rue St Paul, porte 12 p. c.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs.

Cies. de prêts.....	\$25,020
Assurances.....	5,000
Autres corporations.....	31,567
Successions.....	1,500
Particuliers.....	64,545

Total.....	\$127,632
Semaine précédente.....	123,121
Semaines antérieures.....	2,635,847

Depuis le 1er janvier 1894..... \$2,886,600

Semaine correspondante.	1893.....	\$41,670
"	1892.....	136,816
"	1891.....	155,121
"	1890.....	57,205
"	1889.....	94,698
"	1888.....	32,180

A la même date	1893.....	\$3,258,776
"	1892.....	2,183,603
"	1891.....	3,429,581
"	1890.....	2,091,471
"	1889.....	1,815,720
"	1888.....	1,855,520

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 28 mai 1894

Chez MM. PERRAULT, MÉNARD & VENNE, Architectes.

Rue Notre-Dame.—Deux bâtisses à 3 étages, magasins et logements, maçonnerie, H. Dufort.

Autres contrats pas donnés. Propriétaire, la succession Rodier.

PERMIS DE CONSTRUIRE

No 280.—Quartier St-Anne. Coin des rues William et des Seigneurs. Une bâtisse à étages, manufacture de courroies 91 x 66; murs en pierre et brique, couverture plate en gravois. Propriétaire, Robin et Sadler. Architecte, Wm. McLea Walbank. Maçon, P. Lyall. Charpentier, James Shearer; brique, A. Cowan; coût probable \$25,000.

No 281.—Quartier St-Antoine. Rue Notre-Dame No 2435. Trois bâtisses, magasins et logements à 3 étages, 58 x 48, murs en pierre et brique, couverture plate. Propriétaire, Jos. Allan. Architecte, Wm. McLea Walbank. Maçon, Whiton et Morrison. Charpentier, Wm. Swan; brique, H. Boon; coût probable \$19,200.

No 282.—Quartier St-Antoine. Rue St-Jacques No 1079 à 1089; changements à une maison de 86 x 32 à 2 étages, en brique, consistant en l'addition d'un troisième étage en brique à couverture plate en gravois, le bas converti en 4 magasins avec 8 logements au dessus. Propriétaire, Philéas Vanier; architecte, J. Alcide Chaussé; maçons Guilbault et Cie; charpentier, P. Martin; coût probable \$8,000.

No 283.—Quartier St-Antoine. Rue Notre-Dame No 1899. Changements à la bâtisse, consistant à remplacer les piliers et linteaux de pierre par du fer, glaces dans les vitraux etc. Propriétaire, R. Benny; architecte, A. G. Fowler; entrepreneur général, J. Henderson; coût probable \$800.

No 284.—Quartier St-Antoine. Rue St-Jacques, No 1186. Changements à une bâtisse de 60 x 32, en bois et brique, à 2 étages, consistant à la reculer de 13 pieds en arrière. Propriétaire, J.-Bte Robert. Coût probable, \$1,500.

No 285.—Quartier St-Gabriel. Rue Hibernia, Nos 54 et 56. Un magasin et 2 logements, 22 x 35, murs en bois et brique, couverture mansardée en gravois; propriétaire, Noé Levasseur; maçon

Alfred Charet; charpentiers, Proulx et Mongeau. Coût probable, \$1,300.

No 287.—Quartier St-Laurent. Rue St-Urbain, No 104. Changements à une maison de pierre et brique de 2 étages, convertie en 2½ étages avec sous-sol, couverture mansardée, ardoise et gravois; propriétaire, John Malong; architecte, Win. E. Doran; maçon, Louis Hughes; charpentier, John O'Leary; brique, A. Lanthier. Coût probable, \$1,350.

No 288.—Quartier St-Jean-Baptiste. Rue Sanguinet, près Montréal. Une bâtisse à 2 étages, deux logements, murs en bois et brique, couverture plate en goudron et gravois; propriétaire, Ferdinand Trudeau. Coût probable, \$1,800.

No 289.—Quartier St-Antoine. Rue Drummond, entre Dorchester et Ste-Catherine. Une résidence de 23.7 x 40, à 4 étages, murs en pierre et brique, couverture plate en gravier et tôle galvanisée. Propriétaire, Léopold Rodier; architecte, Perrault, Mesnard et Venne; maçon, H. Dufort; charpentier, James Shearer. Coût probable, 5,500.

NOTES

MM. Héroux, d'Yamachiche, viennent d'obtenir un contrat pour réparations à l'extérieur et les travaux de l'intérieur de la chapelle des RR. SS. de Sainte-Anne, à Lachine. Le prix du contrat est de \$18,000.

MM. Gadbois et Archambault ont obtenu le contrat pour la peinture et la décoration de l'église de Thurso.

M. Alph. Charlebois doit faire construire, cet été, de jolies résidences sur les lots qu'il a achetés, sur la Grande Allée, à Québec.

Le conseil de ville d'Ottawa a décidé de demander des soumissions pour la pose d'un appareil de chauffage au poste des pompiers No 2, ainsi que pour la fourniture de tuyaux en caoutchouc pour le département du feu.

Les Sœurs de la Providence vont construire un hospice, à Vancouver, C. A., de 120 pieds par 48; fondations en pierre et le reste en bois.

NOTES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Les marchands d'Alliston, Ontario, sont convenus de fermer leurs magasins le mercredi après-midi, chaque semaine à 1 heure après-midi, pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre.

Parmi les changements du tarif Wilson adoptés par le comité du Sénat des Etats-Unis, se trouve le suivant: le tarif Wilson admettait les œufs en franchise, le comité du sénat leur impose un droit de 3c. par douzaine.

Il n'y a pas longtemps, dit le *Hay Trade Journal*, on découvrit dans une balle de foin, à Montréal, un certain nombre de grosses roches; et dans une autre, la carcasse d'un veau mort-né. Ces choses ont peut-être été faites par plaisanterie, ajoute le confrère, mais elles n'en sont pas moins regrettables.

La Compagnie d'Exposition de Montréal ne fera probablement pas d'exposition cet automne; elle considère que, dans l'état actuel du commerce et de l'industrie, avec la concurrence d'une exposition à Québec et à Sherbrooke,

elle fera aussi bien d'attendre à une année plus prospère. La nouvelle de cette décision ne saurait manquer d'être reçue avec plaisir par nos amis de Québec.

Le comité de l'Agriculture de la Chambre des Communes d'Ottawa, a adopté un rapport recommandant l'octroi d'une subvention aux compagnies de navigation qui installeraient des compartiments frigorifiques sur leurs navires. Cette amélioration permettrait d'exporter en Angleterre de la viande en carcasses; et favoriserait beaucoup la conservation pendant le transport du beurre, des œufs, du poisson frais, de la volaille etc.

Il y a neuf mois, M. Low, ingénieur, a été envoyé par une société géologique de Québec pour explorer l'intérieur du Labrador qui est entièrement séparé des communications avec le reste du monde pendant six mois d'hiver. D'après son rapport, loin d'être un désert, l'intérieur du pays, entre le nord du lac St-Jean et la baie d'Unzava sur la côte nord du Labrador, possède un climat relativement doux et de grandes vallées, bien abritées, fertiles et boisées et, avec des indications de grandes quantités du plus riche minéral de fer.

La fabrique de fromage du Ruisseau des Chênes de la paroisse de St-Guillaume d'Upton, dont M. J. B. Vigneau est le propriétaire, a commencé ses opérations le 24 avril et les a terminées le 18 novembre 1893. Durant ce temps il a été reçu 1,011,271 lbs de lait qui ont produit 105,219 lbs de fromage donnant aux patrons un revenu net de \$8,473.92, soit 83½ cts par 100 lbs de lait.

A la beurrerie d'hiver établie dans le même local par M. Vigneau, et exploitée du 18 novembre 1893 au 13 janvier 1894, 112,364 livres de lait ont été converties en beurre rapportant aux cultivateurs \$1,323.55, soit \$1.17 par 100 lbs de lait. La prime pour le beurre d'hiver se monte à \$103.00.

Au printemps de 1893, M. Siméon Giguère, de l'Assomption, propriétaire de la beurrerie de St-Sulpice, a fait creuser un puits artésien près de sa beurrerie. Rendu à près de 60 pieds de profondeur, un bruit souterrain s'est fait entendre et le gaz est sorti par l'orifice en assez grande quantité. M. Giguère a conduit ce gaz dans sa maison et dans sa beurrerie au moyen de tuyaux et s'en sert pour le chauffage et l'éclairage depuis ce temps. La semaine dernière, M. Chs P. Robitaille, marchand de la même paroisse, a découvert près de son magasin un puits de gaz d'une grande force. Distance de la beurrerie de M. Giguère, environ un mille.

On demande des soumissions pour la fourniture des approvisionnements pour le pénitencier de St-Vincent de Paul. Ces approvisionnements consistent en farines fortes, charbon dur et charbon mou; lard salé (mess), foin paille et avoine; épicerie et pétrole; cuirs et fournitures de cordonnerie; marchandises sèches; bois de chauffage; drogues et médecines; viande fraîche, bœuf et mouton.

Les soumissions devront être adressées à l'inspecteur des prisons, à Ottawa.

Le préfet du pénitencier prévient les soumissionnaires que "toute soumission reçue après l'heure de midi sera rejetée;" mais il donne comme date de la réception des soumissions, samedi le

19 juin 1894 à midi. Or le 19 juin 1894 tombe un mardi et le samedi le plus proche est le 18 juin. Quel jour M. le préfet a-t-il voulu fixer; le samedi ou le 19?

Le gouvernement a reçu, ces jours derniers, une lettre de Joseph Wendler, de Haldia, Allemagne, dans laquelle il demande des renseignements en vue de transporter au Canada son immense fabrique de verre de Bohême. Le commerce de sa maison, dit-il, se fait presque entièrement avec l'Angleterre et l'Amérique; mais les lourdes taxes qui pèsent sur son industrie en Silésie et les fortes tendances socialistes de son pays sont des menaces inquiétantes qui lui donnent le désir de transporter au Canada son industrie et 500 chefs de famille qui y travaillent. Sa lettre a été transmise au maire Cox et le conseil municipal d'Ottawa va s'efforcer d'attirer ici cette industrie qui trouverait dans les environs toute la matière première dont elle a besoin.

Voici un tableau comparatif de la moyenne des droits *ad valorem* imposés 1c par le tarif McKinley; 2c par le bill amendé au Sénat; 3c par le bill Wilson, adopté à la Chambre des Représentants:

	McKinley	Sénat	Chambre
Produits chimiques.	31 16	24 41	25 09
Poterie et verrerie.	51 25	37 33	34 37
Métaux.....	48 43	34 26	35 06
Bois.....	32 66	22 82	22 64
Sucre.....	14 55	39 69	28 43
Tabac.....	117 82	105 95	91 58
Produits agricoles..	32 21	23 62	21 58
Spiritueux.....	69 90	58 98	60 69
Cotonnades.....	55 25	40 90	38 45
Lin, chanvre.....	45 00	32 41	30 51
Laines.....	98 62	41 13	39 78
Soieries.....	53 56	45 90	45 13
Papier.....	23 85	20 38	19 10
Divers.....	27 00	22 12	26 28
Moyenne générale..	49 58	36 75	35 52

EPICERIES

Le vapeur Warimoo de la ligne australienne, a apporté 1640 caisses de pommes de la Tasmanie, à Vancouver.

Plus des deux tiers de la récolte de thé de Java, l'année dernière, ont été vendus à des maisons anglaises. L'année précédente, les acheteurs anglais n'avaient pris que le tiers de la récolte.

Des acheteurs américains étaient la semaine dernière à Prescott, Ont. pour acheter des pommes de terre. Ils ont fait des achats assez considérables à 40c. le minot, ce qui représente 60c. la poche.

L'Association de thé des Indes, de Calcutta, dit un journal anglais, a décidé d'envoyer un représentant aux Etats-Unis et au Canada pour y populariser le thé des Indes. La mission de ce représentant durera deux ans.

La montée des saumons est commencée, dans la Colombie Anglaise; et les fabriques de conserves sont en pleine activité. Deux nouvelles fabriques sont en opération ce qui ne devra pas diminuer le stock disponible.

L'association des Epicier de détail de Toronto a résolu de consacrer une partie de la soirée, les jours de ses assemblées, à goûter et comparer les thés. C'est une idée tout à fait pratique pour faire l'éducation des membres sur cet article de grande consommation.